



Nations Unies

**Office des Nations Unies contre la drogue
et le crime**

**Rapport financier et états
financiers vérifiés**

**de l'exercice biennal clos
le 31 décembre 2009 et**

**Rapport du Comité
des commissaires aux comptes**

**Assemblée générale
Documents officiels
Soixante-cinquième session
Supplément n° 5I**

Assemblée générale
Documents officiels
Soixante-cinquième session
Supplément n° 5I

**Office des Nations Unies contre la drogue
et le crime**

**Rapport financier et états
financiers vérifiés**

**de l'exercice biennal clos
le 31 décembre 2009 et**

**Rapport du Comité
des commissaires aux comptes**



Nations Unies • New York, 2010

Note

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote renvoie à un document de l'Organisation.

Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Page</i>
Lettres d'envoi	v
I. Rapport du Comité des commissaires aux comptes sur les états financiers : opinion	1
II. Rapport détaillé du Comité des commissaires aux comptes	3
Résumé	3
A. Mandat, étendue des vérifications et méthode	6
B. Constatations et recommandations	7
1. Suite donnée aux recommandations antérieures	7
2. Aperçu général de la situation financière	9
3. Préparation de la mise en œuvre des Normes comptables internationales pour le secteur public (normes IPSAS)	11
4. État des recettes et des dépenses	12
5. État de l'actif, du passif, des réserves et des soldes des fonds	14
6. Budget	17
7. Prestations liées à la cessation de service, y compris l'assurance maladie	18
8. Gestion de la trésorerie	23
9. Partenaires d'exécution et projets d'exécution nationale	24
10. Gestion des biens durables	26
11. Consultants, experts et personnel temporaire	27
12. Audit interne et constatations des auditeurs internes	27
C. Renseignements communiqués par l'administration	29
1. Passation par profits et pertes du montant des pertes en espèces et sur créances et des pertes matérielles	29
2. Versements à titre gracieux	29
3. Cas de fraude ou de présomption de fraude	29
D. Remerciements	30
Annexe État de l'application des recommandations formulées dans le rapport pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2007	31

III. Certification des états financiers	34
IV. Rapport financier de l'exercice biennal clos le 31 décembre 2009.....	35
A. Introduction.....	35
B. Aperçu général	35
V. États financiers pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2009.....	44
Abréviations	44
État I. État consolidé des recettes, dépenses et variations des réserves et des soldes des fonds	45
État II. État consolidé de l'actif, du passif, des réserves et des soldes des fonds	47
État III. Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues : état des recettes, dépenses et variations des réserves et des soldes des fonds	49
État IV. Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues : actif, passif, réserves et soldes des fonds.....	51
État V. Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale : recettes, dépenses et variations des réserves et des soldes des fonds	53
État VI. Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale : actif, passif, réserves et soldes des fonds	55
État VII. État consolidé des flux de trésorerie	57
Tableau 1. Récapitulatif consolidé et classement chronologique des contributions .. annoncées et des contributions versées	59
Tableau 2. Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues : récapitulatif consolidé et classement chronologique des contributions annoncées et des contributions versées	62
Tableau 3. Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale : récapitulatif consolidé des contributions annoncées et des contributions versées	68
Tableau 4. Budget et dépenses consolidés	76
Tableau 5. Dépenses d'appui au programme consolidées, par agent d'exécution et par source de financement	79
Notes relatives aux états financiers	83

Lettres d'envoi

Le 6 avril 2010

J'ai l'honneur, conformément aux résolutions de l'Assemblée générale 46/185 C du 20 décembre 1991 et 61/252 du 22 décembre 2006, de vous soumettre les comptes du Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues et du Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2009.

Des copies de ces états financiers sont également communiquées à la Commission des stupéfiants, à la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale et au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.

Le Directeur exécutif
de l'Office des Nations Unies
contre la drogue et le crime
(*Signé*) Antonio Maria **Costa**

Le Président du Comité des commissaires aux comptes
de l'Organisation des Nations Unies
New York

Le 30 juin 2010

J'ai l'honneur de vous transmettre le rapport du Comité des commissaires aux comptes sur les états financiers de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2009.

Le Vérificateur général des comptes
de l'Afrique du Sud,
Président du Comité des commissaires aux comptes
de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Terence **Nombembe**

Le Président de l'Assemblée générale
des Nations Unies
New York

Chapitre I

Rapport du Comité des commissaires aux comptes sur les états financiers : opinion

Nous avons examiné les états financiers de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime qui figurent dans le présent document, soit l'état récapitulatif de l'actif, du passif, des réserves et des soldes des fonds (état II) au 31 décembre 2009, l'état récapitulatif des recettes, des dépenses et de la variation des réserves et des soldes des fonds (état I) et celui des flux de trésorerie (état VII) de l'exercice clos à cette date, ainsi que les autres états, tableaux et notes y relatives. Les états III et IV décrivent la situation au 31 décembre 2009 du Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues, tandis que les états V et VI décrivent celle du Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale.

Rôle de l'administration concernant les états financiers

Il incombe au Directeur exécutif de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (UNODC) d'établir et de présenter de façon sincère ces états conformément aux Normes comptables du système des Nations Unies et d'exercer le contrôle interne que l'administration juge nécessaire pour pouvoir établir des états financiers exempts d'inexactitudes significatives imputables à des fraudes ou des erreurs.

Rôle des commissaires aux comptes

Il nous appartient d'exprimer, sur la base de notre vérification, une opinion sur ces états financiers. Nous avons effectué notre vérification conformément aux Normes internationales d'audit. Celles-ci exigent que le Comité se conforme aux règles déontologiques et organise et exécute ses contrôles de façon à acquérir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes significatives. Une vérification consiste à mettre en œuvre des procédures en vue de recueillir les justificatifs des montants et autres données figurant dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement du vérificateur, de même que l'évaluation du risque que les états contiennent des inexactitudes significatives imputables à des fraudes ou des erreurs. Pour évaluer ce risque, le vérificateur prend en compte les contrôles internes exercés pour l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en l'espèce, et non pour exprimer une opinion sur l'efficacité de ces contrôles. Une vérification consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations faites par l'administration, et à évaluer la présentation générale des états financiers.

Nous estimons que les justificatifs recueillis constituent une base suffisante et appropriée sur laquelle asseoir la présente opinion.

Opinion des commissaires aux comptes

Notre opinion est que les états financiers donnent pour tous les éléments de caractère significatif une image fidèle de la situation financière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime au 31 décembre 2009, ainsi que du résultat des opérations et des flux de trésorerie de l'exercice clos à cette date, et

qu'ils ont été établis conformément aux Normes comptables du système des Nations Unies.

Rapport sur d'autres obligations légales ou réglementaires

Nous estimons en outre que les opérations de l'UNODC qui ont retenu notre attention ou que nous avons examinées par sondage dans le cadre de notre vérification ont été, pour tous les aspects significatifs, conformes au Règlement financier et aux règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies, aux règles de gestion financière de l'UNODC et aux autorisations de l'organe délibérant.

Conformément à l'article VII du Règlement financier de l'Organisation, nous avons également établi un rapport détaillé sur notre audit de l'UNODC.

Le Vérificateur général des comptes
de l'Afrique du Sud,
Président du Comité des commissaires aux comptes
de l'Organisation des Nations Unies
(Signé) Terence **Nombembe**

Le Premier Président de la Cour
des comptes de la France,
Vérificateur principal
(Signé) Didier **Migaud**

Le Vérificateur général des comptes de la Chine,
(Signé) **Liu Jiayi**

Le 30 juin 2010

Chapitre II

Rapport détaillé du Comité des commissaires aux comptes

Résumé

Le Comité des commissaires aux comptes a vérifié les états financiers de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (UNODC) pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2009. À cette fin, il s'est rendu sur place à Brasilia (Bureau régional pour le Brésil et les pays du cône Sud) et au Caire (Bureau régional pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord) et a examiné les opérations et activités financières au siège de l'UNODC à Vienne.

Opinion des commissaires aux comptes

Le Comité a émis une opinion sans réserve sur les états financiers de l'exercice considéré, qui figure au chapitre I du présent rapport.

Suite donnée aux recommandations antérieures

Sur les 19 recommandations faites pour l'exercice 2006-2007, 11 (58 %) avaient été intégralement mises en œuvre, 5 (26 %) étaient en cours d'application et 3 (16 %) n'avaient pas été appliquées.

Le Comité a vérifié de quand dataient celles de ses recommandations qui n'avaient pas encore été mises en œuvre et constaté que les huit recommandations en cours d'application ou non appliquées avaient été formulées au cours de l'exercice 2006-2007. La question est traitée dans la section pertinente du présent rapport.

Aperçu général de la situation financière

Pour l'exercice considéré, le montant total des recettes s'est élevé à 506,92 millions de dollars, contre 364,33 millions de dollars pour l'exercice précédent, soit une hausse de 39 %. Le montant des dépenses s'est établi à 455,14 millions de dollars, contre 264,16 millions de dollars pour l'exercice précédent, soit une hausse de 72 %. Le résultat est un excédent de 51,78 millions de dollars, à comparer à l'excédent de 100,17 millions de dollars de l'exercice précédent.

Le montant total des recettes au titre des ressources à des fins générales a reculé de 32,8 millions de dollars pour l'exercice biennal 2006-2007 à 25,6 millions de dollars pour l'exercice biennal 2008-2009, cette réduction de 22 % s'expliquant principalement par une diminution des contributions volontaires que la crise financière mondiale a aggravée.

Préparation de la mise en œuvre des Normes comptables internationales pour le secteur public (normes IPSAS)

Pour la mise en œuvre des normes IPSAS, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (UNODC) devait s'aligner sur le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies et suivre par conséquent le même calendrier. Aux dernières nouvelles, le Secrétariat avait reporté la mise en œuvre des normes à 2014 car le nouveau progiciel de gestion intégré n'était pas encore en place. L'UNODC devrait cependant

veiller à accroître la performance de ses propres progiciels et à faire coïncider leur mise en place avec celle du progiciel de l'Organisation.

État des recettes et des dépenses

Le montant total des ressources indiqué dans l'état des recettes et des dépenses soumis par l'UNODC ne comprenait pas les ressources prélevées sur le budget ordinaire de l'ONU. Le Comité a estimé que l'Office devrait mieux en rendre compte dans ses états financiers.

Budget

Les règles de gestion financière de l'UNODC n'ont pas été suivies en ce qui concerne l'autorisation préalable de réviser le montant des ressources à des fins générales dans le budget de l'exercice 2008-2009 (qui a augmenté de 3,3 millions de dollars).

Engagements au titre des prestations liées à la cessation de service, y compris l'assurance maladie

Les engagements au titre des prestations liées à la cessation de service pour l'exercice 2008-2009 se sont élevés à 24,7 millions de dollars. L'organisation n'avait pas encore décidé du financement de ses futurs engagements à l'égard de ses fonctionnaires.

Gestion de la trésorerie

Le compte bancaire d'un bureau de pays présentait au 31 décembre 2009 un solde de plus de 27 millions de dollars, soit 92 % des disponibilités et dépôts à terme de l'UNODC. Les pièces officielles produites pour justifier la constitution et les conditions d'utilisation du compte ne permettaient pas d'établir que l'UNODC suivait les règles fixées par l'ONU pour l'utilisation et la gestion de ce compte, s'agissant en particulier de se prémunir contre les risques financiers liés à la situation économique et aux restrictions imposées par la législation du pays hôte.

Partenaires d'exécution et projets d'exécution nationale

Pour l'exercice considéré, un montant total de 139 millions de dollars a été versé au PNUD pour des projets réalisés en exécution nationale au nom de l'UNODC. Cependant, un rapprochement des comptes du PNUD indiquait un écart de 2,5 millions de dollars. Le Comité a recommandé à l'Office de régler d'urgence le problème.

Gestion des biens durables

Bien que le Comité ait déjà recommandé à l'UNODC de renforcer son dispositif de contrôle interne portant sur les biens durables, aucune amélioration notable n'a été constatée pour l'exercice considéré.

Audit interne

Le Bureau des services de contrôle interne a effectué plusieurs audits de l'organisation au cours de l'exercice biennal 2008-2009. Ses recommandations principales portaient sur la gestion des achats, le suivi des projets et les systèmes d'information. Elles sont examinées dans la section pertinente du présent rapport.

Information communiquée par l'administration

L'administration a communiqué certains renseignements sur les espèces perdues, créances irrécouvrables et biens durables passés par profits et pertes, les versements à titre gracieux et les cas de fraude ou de présomption de fraude, qui sont reproduits à la section C du chapitre II.

Recommandations

Le Comité a effectué des vérifications qui l'ont amené à faire plusieurs recommandations. Il recommande principalement à l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime de faire ce qui suit :

a) Analyser ses besoins et les risques posés par la migration et la mise à niveau nécessaire de ses systèmes informatiques – People Soft, Pro Fi et module grand livre des opérations des bureaux locaux (FOML) – pendant la mise en place du nouveau progiciel de gestion intégré de l'ONU (par. 32);

b) Modifier le titre de ses états financiers et les notes y relatives pour indiquer qu'ils ne portent que sur les activités financées par des contributions volontaires, et envisager d'établir des états qui portent également sur les activités financées au moyen du budget ordinaire de l'ONU (par. 39);

c) Appliquer ses règles de gestion financière relatives aux autorisations préalables lors de l'adoption des budgets concernant les fonds à des fins générales (par. 58);

d) Mettre en place un mécanisme de financement pour les prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite, notamment pour l'assurance maladie (par. 66);

e) Analyser les conditions d'utilisation du compte bancaire du bureau de pays considéré, et solliciter officiellement l'avis du Trésorier de l'ONU quant à l'opportunité de continuer à utiliser ledit compte sous sa forme actuelle (par. 103);

f) Corriger les écarts entre les avances inscrites dans ses propres soldes et dans les documents comptables du Programme des Nations Unies pour le développement (par. 111);

g) Définir et appliquer officiellement des procédures de contrôle interne que l'on puisse retracer pour garantir la fiabilité des données communiquées sur la valeur totale en fin d'exercice du matériel en service (par. 116).

Les autres recommandations du Comité figurent aux paragraphes 48, 53, 74, 78, 83, 117, 123 et 135 du présent rapport.

A. Mandat, étendue des vérifications et méthode

1. Le Comité des commissaires aux comptes a vérifié les états financiers et contrôlé la gestion de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (UNODC) pour l'exercice allant du 1^{er} janvier 2008 au 31 décembre 2009, en application de la résolution 74 (I) de 1946 de l'Assemblée générale. Il a conduit son contrôle conformément à l'article VII et à l'annexe du Règlement financier et des règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies (voir ST/SGB/2003/7), ainsi qu'aux normes internationales d'audit. Celles-ci exigent que le Comité se conforme aux règles déontologiques et organise et exécute ses contrôles de façon à acquérir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes significatives.

2. Le contrôle avait principalement pour objet de permettre au Comité de se faire une opinion sur la question de savoir si les états financiers reflétaient fidèlement la situation financière de l'UNODC au 31 décembre 2009 et les résultats des activités et des flux de trésorerie de l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables du système des Nations Unies. Il s'agissait notamment de savoir si les dépenses figurant dans les états financiers avaient été engagées aux fins approuvées par les organes directeurs et si les recettes et les dépenses avaient été convenablement classées et comptabilisées, conformément au Règlement financier et aux règles de gestion financière de l'ONU et du Règlement financier de l'UNODC. Il a également été procédé à un examen général des systèmes financiers et des mécanismes de contrôle interne, ainsi qu'à des vérifications par sondage des documents comptables et autres pièces justificatives, dans la mesure que le Comité a jugé nécessaire pour former une opinion sur les états financiers.

3. Outre la vérification des comptes et des opérations financières, le Comité a procédé à différents examens de la gestion en application de l'article 7.5 du Règlement financier de l'ONU, selon lequel le Comité doit formuler des observations sur l'efficacité des procédures financières, le système comptable et les contrôles financiers internes de l'UNODC et, d'une manière générale, sur l'administration et la gestion de ses activités. L'Assemblée générale a aussi demandé au Comité d'examiner la suite donnée à ses recommandations antérieures et de lui en rendre compte. Ces questions sont traitées dans les sections pertinentes du présent rapport.

4. Comme par le passé, le Comité a présenté les résultats de ses contrôles à l'UNODC, dans des lettres d'observations détaillant ses conclusions et recommandations, ce qui a donné lieu à des échanges suivis. Pour l'exercice biennal considéré, il y a eu trois lettres d'observations.

5. Le Comité organise ses vérifications en coordination avec le Bureau des services de contrôle interne (BSCI) afin d'éviter les chevauchements d'activité et de déterminer dans quelle mesure il peut utiliser les travaux des auditeurs internes.

6. Dans le présent rapport, lorsqu'une observation se réfère à un lieu particulier, elle ne porte que sur ce lieu, et il ne faut en déduire ni qu'elle s'applique à d'autres lieux, ni qu'elle ne s'y applique pas.

7. Le présent rapport porte sur des questions que le Comité estime devoir porter à l'attention de l'Assemblée générale, y compris sur des questions que l'Assemblée et le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires avaient

soulevées. En particulier, dans son rapport sur les rapports financiers et états financiers vérifiés et rapports du Comité des commissaires aux comptes pour l'exercice clos le 31 décembre 2007 (A/63/474), le Comité consultatif avait demandé au Comité :

a) De renforcer son mécanisme de validation afin d'être mieux à même d'évaluer les résultats et les conséquences des efforts déployés par l'Administration pour appliquer ses recommandations;

b) De continuer à suivre de près l'application des Normes comptables internationales pour le secteur public (normes IPSAS) ainsi que les préparatifs de mise en place du progiciel de gestion intégré et des normes;

c) D'assurer le suivi de l'élaboration du cadre méthodologique fondé sur une approche par les risques par la Division de l'audit interne du BSCI ainsi que des taux d'exécution des missions d'audit envisagées;

d) De continuer à suivre le contrôle des audits et les examens réguliers des projets d'exécution nationale effectués par des organes des Nations Unies;

e) De fournir des avis pour la mise en œuvre de procédures de contrôle interne des biens durables.

8. Les observations et conclusions du Comité ont fait l'objet d'une discussion avec l'administration de l'UNODC, aux vues de laquelle il est fait la place qu'il convient dans le présent rapport.

9. Les recommandations du Comité n'abordent pas les mesures que l'UNODC pourrait vouloir imposer à des fonctionnaires ayant failli à l'obligation de veiller au respect de ses règlement financier, instructions administratives et directives connexes.

B. Constatations et recommandations

1. Suite donnée aux recommandations antérieures

10. Sur un total de 19 recommandations émises pour l'exercice biennal 2006-2007, 11 (soit 58 %) avaient été appliquées intégralement et 5 (26 %) partiellement, tandis que 3 (16 %) n'avaient pas du tout été mises en œuvre. On trouvera le détail de ces recommandations dans l'annexe au présent rapport.

Recommandations non appliquées

11. Au paragraphe 49 de son rapport pour l'exercice clos le 31 décembre 2007 (A/63/5/Add.9), le Comité a recommandé à l'UNODC et à l'Office des Nations Unies à Vienne (ONUUV) de déterminer la répartition de chacun dans les dépenses communes de personnel et de communiquer les postulats retenus à cet effet. L'UNODC a expliqué que la recommandation n'était pas applicable car les deux offices fonctionnaient de manière intégrée. Considérant que l'UNODC traitera cette question lorsqu'il mettra en place le nouveau progiciel de gestion intégré (Umoja), le Comité ne renouvelle pas sa recommandation.

12. Aux paragraphes 85 et 88, l'UNODC a accepté, comme le Comité le recommandait, a) que la Division de la gestion mette à niveau le logiciel de suivi des biens durables pour y intégrer un module de valorisation des amortissements, et b) de définir et d'appliquer officiellement des procédures de contrôle interne que

l'on puisse retracer pour garantir la fiabilité des données communiquées sur la valeur totale en fin d'exercice du matériel en service. Ces questions sont examinées dans les sections pertinentes du présent rapport.

Recommandations en cours d'application

13. Au paragraphe 71, l'UNODC a accepté, comme le Comité le recommandait, de mettre en œuvre une stratégie de réorganisation du Centre régional pour l'Asie de l'Est et le Pacifique afin de recouvrer la maîtrise des programmes et d'assurer la viabilité du financement des activités du Centre. La gestion des programmes s'est améliorée, en même temps que s'est accrue la viabilité des activités. En outre, le Centre régional renforçait ses systèmes de surveillance et d'évaluation, y compris les procédures interne d'établissement de rapports et d'examens réguliers. Pour le suivi des projets et les évaluations, une unité d'appui aux programmes doté de sept postes au total a été créée. À l'exception de deux d'entre eux (assistant chargé des ressources humaines et commis aux finances), ces postes étaient en place. Ils devaient être pourvus avant la fin août 2010.

14. Au paragraphe 77, le Comité a recommandé à l'UNODC de mettre en place un mécanisme de financement particulier pour les prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite, notamment pour l'assurance maladie. La question est examinée dans la section B du chapitre II consacrée aux prestations liées à la cessation de service, dont l'assurance maladie.

15. Au paragraphe 83, l'UNODC a accepté, comme le Comité le recommandait, de se conformer aux dispositions du paragraphe 3.6 de l'instruction administrative ST/AI/2003/5 concernant l'inventaire physique des biens durables. Un inventaire a bien eu lieu mais sans l'établissement d'un rapport sur les cessions de biens. La question est traitée dans la section relative à la gestion des biens durables.

16. Au paragraphe 90, l'UNODC a accepté que, comme le Comité le recommandait, les bureaux de terrain adressent périodiquement au Directeur de la Division des opérations un rapport sur les travaux des consultants en vue de renforcer le contrôle exercé sur le recrutement des intéressés et les travaux qu'ils effectuent. Selon l'Office, cette résolution est appliquée depuis juin 2009. La Division des opérations a continué à vérifier les contrats de consultant dans les bureaux extérieurs et s'assurait que les recrutements étaient effectués selon les règles et règlements applicables.

17. Au paragraphe 94, l'UNODC a accepté, comme le Comité le recommandait, de poursuivre ses préparatifs d'établissement du système de gestion intégré rendu nécessaire par la prochaine mise en œuvre des normes IPSAS et de prendre des mesures pour réduire les risques d'erreur concernant les opérations ainsi que la consolidation et l'extraction des données. L'Office a confirmé qu'il continuait de participer aux préparatifs de mise en place du progiciel de gestion intégré dans la ligne des progrès accomplis au Siège de l'ONU. Les phases de mise en service et d'exploitation ne devaient pas commencer avant le dernier trimestre 2011.

18. Au paragraphe 106, l'UNODC a accepté, comme le Comité le recommandait, d'adopter des consignes internes pour la prévention, la détection et le signalement des cas de fraude et de présomption de fraude. Il a indiqué que des activités de formation du personnel étaient en cours.

19. En réponse à une demande formulée par le Comité consultatif (A/59/736, par. 8), le Comité a analysé l'ancienneté de ses recommandations des exercices précédents qui n'avaient pas été intégralement mises en œuvre et constaté que lesdites recommandations avaient toutes été formulées au cours de l'exercice biennal 2006-2007.

2. Aperçu général de la situation financière

20. Le montant total des recettes de l'exercice biennal 2008-2009 s'est élevé à 506,92 millions de dollars et celui des dépenses à 455,14 millions de dollars, d'où un excédent de 51,79 millions de dollars. Les contributions volontaires s'élevaient à 460,38 millions de dollars, soit 90,8 % du montant total, contre 310,68 millions de dollars pour l'exercice précédent (85,3 % du total).

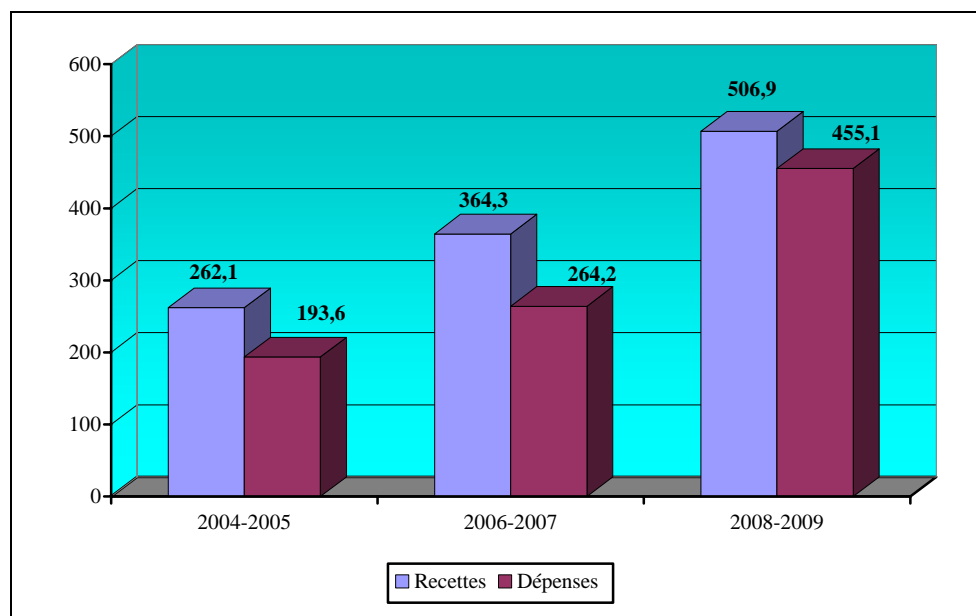
21. Le montant total des recettes au titre des ressources à des fins générales¹ a régressé de 32,8 millions de dollars pour l'exercice 2006-2007 à 25,6 millions de dollars pour l'exercice 2008-2009; ce recul de 22 % s'explique principalement par une diminution des contributions volontaires que la crise financière mondiale a aggravée.

22. Les dépenses ont progressé de 69 % (passant de 189,9 millions de dollars à 321,5 millions de dollars) et de 80 % (passant de 74,2 millions de dollars à 133,6 millions de dollars) pour le Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues et le Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale, respectivement, comme le montre le tableau II.2. Le montant des ressources du budget ordinaire allouées pour l'exercice 2008-2009 au programme de l'UNODC est resté stable en termes réels (corrigés des variations de prix). La figure II.1 donne l'évolution comparée des recettes et des dépenses pour les exercices biennaux 2004-2005, 2006-2007 et 2008-2009.

¹ Les ressources à des fins générales sont des fonds non réservés qui servent à financer les dépenses de la direction exécutive et de l'administration de l'UNODC, ainsi que les dépenses de programme et d'appui aux programmes tant au siège (Vienne) que sur le terrain.

Figure II.1
Évolution comparée des recettes et des dépenses

(En millions de dollars des États-Unis)



Source : États financiers de l'UNODC.

23. Les dépenses ont progressé de 190,9 millions de dollars (72 %) en raison essentiellement de l'augmentation considérable (126,5 millions de dollars) des contributions volontaires au titre des ressources à des fins spéciales² durant l'exercice biennal 2008-2009.

24. Au cours de cet exercice biennal, le ratio des contributions volontaires non réglées sur le total de l'actif est passé de 0,34 % à 0,25 %, comme il ressort du tableau II.1. Le ratio des disponibilités sur le total du passif a diminué, de 1,03 % à 1,25 %, en raison de l'importante augmentation des placements dans la trésorerie commune des bureaux hors Siège (246 millions de dollars contre 196 millions de dollars au cours de l'exercice précédent). L'augmentation du ratio des engagements non réglés sur le passif (de 0,05 % à 0,07 %) s'explique par le changement de méthode comptable [notes 2 g) et 3 b)]. Depuis 2008, selon les conventions comptables de l'ONU, les engagements valables afférents à des exercices à venir sont inscrits aussi bien en tant que charges comptabilisées d'avance qu'en tant qu'engagements non réglés relatifs à des exercices à venir. Tous ces ratios sont récapitulés dans le tableau II.1.

² Les ressources à des fins spéciales sont des contributions volontaires versées exclusivement pour financer les activités de coopération technique et autres activités de fond de l'UNODC au siège (à Vienne) et sur le terrain.

Tableau II.1
Principaux ratios financiers

Ratio	Exercice			Dividende et diviseur du ratio de 2009 ^a
	2005	2007	2009	
Contributions statutaires non acquittées/total de l'actif ^b	0,14	0,34	0,25	128,32/520,97
Disponibilités/total de l'actif ^c	0,52	0,46	0,53	275,39/520,97
Disponibilités/passif ^d	1,53	1,03	1,25	275,39/221,15
Engagements non réglés/total du passif ^e	0,06	0,05	0,07	16,19/221,15

Source : États financiers de l'UNODC.

^a En millions de dollars des États-Unis

^b Un ratio faible est signe de bonne santé financière.

^c Un ratio élevé est signe de bonne santé financière.

^d Un ratio faible est signe que les disponibilités sont insuffisantes pour régler les dettes.

^e Un ratio faible est signe que l'entité règle ses engagements.

3. Préparation de la mise en œuvre des Normes comptables internationales pour le secteur public (normes IPSAS)

25. En application de la résolution 61/233 de l'Assemblée générale et comme suite aux observations que le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a formulées dans son rapport sur les rapports financiers et états financiers vérifiés et rapports du Comité des commissaires aux comptes pour l'exercice clos le 31 décembre 2005 (A/61/350 et Add.1), le Comité a décidé d'analyser les insuffisances faisant obstacle à la mise en œuvre des normes IPSAS, ainsi que les lacunes des progiciels de gestion intégrés nouveaux ou modernisés. Le Comité consultatif a fait observer qu'il serait souhaitable que les prescriptions desdites normes soient pleinement prises en compte lors de la conception des progiciels.

26. L'équipe spéciale basée à New York tient l'UNODC au fait des procédures de mise en œuvre des normes IPSAS.

27. Conformément aux conclusions du deuxième rapport intérimaire du Secrétaire général sur l'adoption des normes IPSAS (A/64/355), l'UNODC doit passer à un nouveau progiciel de gestion intégré reposant sur les normes IPSAS avant la fin de 2013 pour ses opérations financières gérées par le Système intégré de gestion (SIG). L'un des domaines dans lesquels il a progressé a été l'harmonisation de son calendrier de mise en œuvre des normes IPSAS en 2014 avec le calendrier de mise en place du nouveau progiciel de gestion intégré.

28. Ce nouveau progiciel doit permettre à l'UNODC de mettre en œuvre les normes IPSAS et de mettre à niveau le SIG. Le Comité considère cependant que la coexistence de trois systèmes de gestion (SIG, ProFi et People Soft) portant sur différentes bases de données pourrait être problématique.

29. L'architecture informatique de l'UNODC peut être source de risques, en ce qui concerne en particulier l'établissement des états financiers (actuellement établis à la main par le service financier de l'Office). Environ 70 % de ses données financières sont conservées sur les systèmes qui lui sont propres – People Soft, ProFi et module

grand livre des opérations des bureaux locaux (FOML) – avant d’être transférées sur le SIG.

30. L’UNODC a expliqué qu’il faisait partie avec l’ONUV du Comité de pilotage des normes IPSAS et qu’ensemble ils participaient activement au projet Umoja et suivraient à ce titre les calendriers et plans arrêtés pour ces activités. Des échéances seront fixées dans le cadre du projet Umoja et, ainsi que dans celui du programme de gestion du changement, et l’ONUV et l’UNODC n’auront qu’à appliquer les plans et calendriers retenus pour l’exécution des projets.

31. L’UNODC est membre actif du Comité de pilotage du projet Umoja, mais rien n’indiquait que les études, échéances, budgets et travaux nécessaires pour actualiser ses propres systèmes (People Soft, ProFi et FOML) avaient été prévus en marge du calendrier arrêté pour mettre en œuvre Umoja en 2014. Le Comité considère que ces activités ne peuvent pas être menées uniquement au sein des groupes de travail d’Umoja en raison des besoins particuliers que suscite l’existence de plusieurs systèmes de gestion des données propres à l’UNODC.

32. Le Comité recommande à l’UNODC d’analyser ses besoins et les risques posés par la migration et la mise à niveau nécessaire de ses systèmes informatiques – People Soft, ProFi et FOML – pendant la mise en place du nouveau progiciel de gestion intégré de l’ONU.

4. État des recettes et des dépenses

33. Les états financiers établis par l’UNODC récapitulent les recettes et les dépenses de l’organisation (états I, II et VII) et donnent aussi une ventilation par domaine d’action : lutte contre la drogue (états III et IV) et lutte contre le crime (états V et VI).

34. Les recettes et dépenses relevant du budget ordinaire de l’ONU ne sont pas comptabilisées dans les états financiers. Elles sont présentées séparément dans un paragraphe du rapport financier de l’UNODC. Le tableau II.2 montre l’augmentation globale des recettes et dépenses de l’Office depuis l’exercice 2004-2005. Les ressources provenant du budget ordinaire de l’ONU représentaient 7,5 % du montant total des recettes de l’UNODC (et 8,3 % du montant total de ses dépenses).

Tableau II.2

Évolution des recettes et des dépenses

(En millions de dollars des États-Unis)

	2004-2005			2006-2007			2008-2009		
	Recettes	Dépenses	Solde	Recettes	Dépenses	Solde	Recettes	Dépenses	Solde
Fonds du Programme de lutte contre la drogue	193,9	165,6	28,3	249,1	189,9	59,2	355,6	321,5	34,1
Fonds du Programme de lutte contre le crime	68,2	28,0	40,2	115,2	74,2	41,0	151,3	133,6	17,7
Total, UNODC	262,1	193,6	68,5	364,3	264,1	100,2	506,9	455,1	51,8

	2004-2005			2006-2007			2008-2009		
	Recettes	Dépenses	Solde	Recettes	Dépenses	Solde	Recettes	Dépenses	Solde
Budget ordinaire	32,8	32,3	0,5	35,9	35,5	0,4	41,0	40,9	0,1
Total général	294,9	225,9	69,0	400,2	299,6	100,6	547,9	496,0	51,9

Source : États financiers et rapport financier de l'UNODC.

35. Les Normes comptables du système des Nations Unies (al. iii) du paragraphe 5) précisent la notion de « caractère significatif » en indiquant que les états financiers doivent révéler toutes les opérations suffisamment importantes pour avoir une incidence sur les évaluations ou les décisions et donner tous les renseignements indispensables pour que les états financiers soient clairs et compréhensibles. Leur paragraphe 7 établit que « l'objectif des états financiers est de fournir des renseignements sur la situation financière et les résultats de l'organisation, l'évolution de la situation financière et l'application des décisions des organes délibérants et autres organes directeurs. Les titres des états financiers sont énoncés au paragraphe 32, qui établit en particulier ce qui suit : « Dans les organismes du système des Nations Unies, les recettes de l'exercice sont définies comme les espèces ou les quasi-espèces reçues ou à recevoir pendant l'exercice qui majorent l'actif net (contributions fixées (quotes-parts [versées] au budget ordinaire [ou] à des comptes spéciaux – contributions volontaires) ».

36. L'UNODC a indiqué que les ressources du budget ordinaire dont il bénéficiait avaient été approuvées par l'Assemblée générale aux chapitres 16 et 22 du budget-programme de l'ONU (voir A/60/6, chap. 16 et 22, pour l'exercice 2006-2007, et A/62/6, chap. 16 et 22, pour l'exercice 2008-2009). Ces ressources étaient prises en compte dans les états financiers de l'ONU pour l'exercice clos le 31 décembre 2009 [A/65/5 (Vol. I)].

37. L'UNODC a déclaré que le Secrétaire général ne lui avait pas délégué de pouvoir pour la soumission des comptes relatifs à l'enveloppe budgétaire votée par l'Assemblée générale. Le Secrétaire général continuait à rendre compte des ressources du budget ordinaire allouées à l'Office, qui étaient récapitulées dans les états financiers de l'organisation pour l'exercice clos le 31 décembre 2009 [A/65/5 (Vol. I)].

38. Le Comité est cependant d'avis que, sauf indication contraire, les états financiers devraient donner un tableau complet de la situation financière de l'entité qui présente ses comptes, ainsi que le prescrivent également les dispositions susvisées des Normes comptables du système des Nations Unies. L'UNODC n'a pas besoin qu'on le lui demande expressément pour rendre compte de certains de ses travaux dans ses états financiers. Il lui appartient d'établir des états qui portent sur l'intégralité de ses opérations. À moins d'indiquer clairement qu'ils ne rendent compte que d'une partie des travaux, ces états sont réputés incomplets. Le mieux serait que l'UNODC présente des états financiers qui comptabilisent aussi bien ses activités financées au moyen du budget ordinaire que celles financées par des contributions volontaires. Il pourrait sinon modifier le titre des états financiers de l'exercice et les notes y relatives pour indiquer de façon explicite qu'ils portent uniquement sur les activités financées par des contributions volontaires.

39. Le Comité recommande à l'UNODC : a) de modifier le titre de ses états financiers et les notes y relatives pour indiquer qu'ils ne portent que sur les activités financées par des contributions volontaires; et b) d'envisager d'établir des états financiers qui portent sur les activités financées au moyen du budget ordinaire de l'ONU.

5. État de l'actif, du passif, des réserves et des soldes des fonds

Autres éléments d'actif

40. Au 31 décembre 2009, les autres éléments d'actif de l'UNODC se montaient à 2,5 millions de dollars, dont 2 millions de dollars en charges comptabilisées d'avance au titre d'exercices financiers à venir et 0,5 million de dollars en charges au titre d'avances sur les indemnités pour frais d'études.

41. Conformément à l'article 3.2 du Statut du personnel (voir ST/SGB/2009/6), les fonctionnaires de l'ONU peuvent percevoir une indemnité pour frais d'études. Le montant de cette prestation par année scolaire ou universitaire et par enfant représente 75 % des frais d'études effectivement engagés ouvrant droit à l'indemnité, jusqu'à concurrence du plafond approuvé par l'Assemblée générale.

42. Selon la note 2 d) v) relative aux états financiers de l'UNODC soumis dans le présent rapport, « aux fins de l'établissement du bilan, seule la fraction des avances sur indemnités pour frais d'études qui est censée couvrir l'année scolaire écoulée à la date de l'état financier est inscrite comme charge comptabilisée d'avance. Le montant total des avances demeure comptabilisé comme somme à recevoir des fonctionnaires tant que ceux-ci n'ont pas produit les justificatifs requis, après quoi les avances sont imputées au compte budgétaire approprié et régularisées ».

43. Le reclassement opéré pour inscrire des charges comptabilisées d'avance ne soulève pas de problème particulier. Ce qui n'est pas le cas pour la façon dont les dépenses sont traitées. Comme l'explique la note susmentionnée, les indemnités pour frais d'études versées aux fonctionnaires, généralement au cours de l'été précédant une année scolaire donnée, sont d'abord inscrites comme des avances (sommes à recevoir). Les avances ne sont régularisées et les dépenses constatées que lorsque les fonctionnaires ont présenté les justificatifs requis, dans le courant de l'été suivant l'année scolaire. En conséquence, compte tenu des échéances en jeu, le montant des indemnités pour frais d'études inscrit dans les comptes de l'exercice 2008-2009 ne correspond pas à celui effectivement versé au cours de cet exercice. Il comprend les montants versés en 2007 et en 2008 au titre des années scolaires 2006/07 et 2007/08, respectivement. Les indemnités pour frais d'études versées aux fonctionnaires en 2009 seront comptabilisées comme dépenses de l'exercice 2010-2011.

44. Aux termes du paragraphe 38 des Normes comptables du système des Nations Unies (révision VIII), « les dépenses de l'exercice sont définies comme la somme des décaissements et des engagements non réglés valables imputés sur les crédits ouverts ou les fonds alloués pour l'exercice ». En outre, ni le Règlement financier et les règles de gestion financière de l'ONU n'autorisent expressément à ne pas comptabiliser comme dépenses tels ou tels décaissements imputés aux crédits ouverts. La notion d'avance est à peine évoquée, et encore moins définie, dans les règles de gestion financière et de comptabilité applicables à l'organisation. Dans ces conditions, le Comité considère que les Normes comptables

du système des Nations Unies ne permettent guère de justifier le mode de comptabilisation décrit à l'alinéa v) du paragraphe d) de la note 2 relative aux états financiers.

45. Selon l'administration, il ne fallait pas déduire du paragraphe 38 des Normes comptables du système des Nations Unies que tous les décaissements devaient être comptabilisés comme des dépenses. De plus, conformément à l'instruction administrative sur l'indemnité pour frais d'études (ST/AI/2004/2), ladite indemnité était traitée comme une avance lorsqu'elle était versée avant la fin de l'année scolaire.

46. Cet argument n'explique pas pourquoi les avances versées aux fonctionnaires n'entrent pas dans la catégorie des décaissements imputés sur les crédits de l'exercice, visés au paragraphe 38 des Normes comptables du système des Nations Unies. De telles avances ne sont pas des prêts consentis facultativement aux fonctionnaires, comme c'est parfois le cas dans certaines entités; les sommes correspondantes doivent être traitées comme des créances. L'indemnité pour frais d'études est une prestation statutaire financée par des crédits inscrits au budget de l'ONU.

47. Enfin, vu les interprétations contradictoires des Normes comptables du système des Nations Unies concernant la question et le fait que ces dernières ne donnent aucune définition de ce qui constitue une avance, le Comité s'en réfère au principe comptable fondamental de la primauté de la substance sur la forme, selon lequel la réalité économique d'une transaction l'emporte sur sa forme juridique, qui est consacré par les Normes (al. iii) du paragraphe 5). En l'espèce, même si l'indemnité pour frais d'études est assimilée à une avance par l'instruction administrative susvisée, il s'agit en fait d'un paiement à l'ordre de son bénéficiaire final qui constitue, en l'absence de toute convention comptable expresse, une dépense de l'organisation.

48. Le Comité recommande à l'UNODC de revoir son traitement comptable de l'indemnité pour frais d'études.

Contributions volontaires à recevoir

49. Les contributions volontaires non acquittées au 31 décembre 2009 s'élevaient à 128,3 millions de dollars, contre 157,4 millions de dollars pour le précédent exercice, soit une diminution de 29,1 millions de dollars (18,5 %). Les contributions annoncées non versées (hors fonds reçus au titre d'accords interinstitutions) au 31 décembre 2009 ont diminué par rapport à l'exercice précédent, comme le montre le tableau II.3.

Tableau II.3
Évolution des contributions annoncées non versées

(En millions de dollars des États-Unis)

	<i>Contributions non versées au 31 décembre 2007</i>	<i>Contributions non versées au 31 décembre 2009</i>	<i>Variation (pourcentage)</i>
Programme de lutte contre la drogue	103,7	68,4	-34
Programme de lutte contre le crime	34,0	43,2	27
Total	137,7	111,6	-19

Source : États financiers de l'UNODC, tableau 1 (Total, contributions volontaires).

50. De la même façon, le montant total des contributions non versées dont l'annonce remonte à depuis plus de deux ans a diminué, comme l'indique le tableau II.4.

Tableau II.4
Contributions non versées datant de plus de 24 mois

(En millions de dollars des États-Unis)

	<i>Contributions non versées au 31 décembre 2007</i>	<i>Contributions non versées au 31 décembre 2009</i>	<i>Variation (pourcentage)</i>
Programme de lutte contre la drogue	11,2	4,3	-62
Programme de lutte contre le crime	5,6	6,4	15
Total	16,8	10,7	-36

Source : États financiers de l'UNODC, tableau 1.

51. Le Comité a pris acte des progrès accomplis par l'UNODC, même s'il a constaté un petit nombre de contributions annoncées de longue date qui n'avaient pas encore été versées. En avril 1999, un État Membre s'était engagé à verser 291 312 dollars pour un programme devant être exécuté sur une période de quatre ans. Plus de 10 ans après cette annonce et 4 ans après la fin du projet, une part importante de ce montant (220 562 dollars) restait due. Il n'avait pas été constitué de provision pour créance irrécouvrable.

52. L'UNODC a répondu que les efforts engagés pour recouvrer le reste de la contribution annoncée (220 562 dollars) se poursuivaient. Il soumettra une demande de passation par pertes et profits dès lors qu'il aura acquis la conviction que cette somme n'est pas recouvrable.

53. **L'UNODC a accepté, comme le Comité le recommandait : a) de continuer de s'employer à recouvrer les contributions volontaires non versées; et b) de suivre avec vigilance les contributions annoncées de longue date qui n'avaient pas été payées.**

6. Budget

54. L'UNODC a augmenté de 170,7 millions de dollars le budget initial de l'exercice biennal 2008-2009, en le portant de 294,8 millions à 465,5 millions de dollars. Le budget initial avait été approuvé les 23 et 28 novembre 2007 par la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale des stupéfiants, dans sa résolution 16/6, et les 27 et 28 novembre 2007 par la Commission des stupéfiants, dans sa résolution 50/14. L'autorisation préalable de réviser ce budget n'a été obtenue ni du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires ni des deux commissions dans leurs domaines de compétence respectifs. Ce relèvement du plafond concernait les ressources à des fins générales (en hausse de 3,3 millions de dollars), les ressources à des fins spéciales (en hausse de 165,4 millions de dollars) et les ressources pour l'appui au programme (en hausse de 2 millions de dollars).

55. Conformément à la règle de gestion financière 3.1 de l'UNODC, le budget consolidé se rapporte à l'utilisation des ressources à des fins générales et décrit l'ensemble des activités, y compris celles financées par des ressources à des fins spéciales, des ressources pour l'appui au programme et les ressources prélevées sur le budget ordinaire. Autrement dit, les contributions (non réservées) au titre des ressources à des fins générales sont les seules ressources budgétaires que la Commission des stupéfiants et la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale ont le pouvoir d'approuver. L'UNODC a indiqué que les estimations présentées dans le budget pour d'autres sources de financement n'étaient pas approuvées par les commissions.

56. La règle de gestion financière 2.1 de l'UNODC dispose que la Commission des stupéfiants est le principal organe directeur de l'Organisation des Nations Unies pour les questions ayant trait à la lutte contre la drogue et exerce son autorité financière et budgétaire, et que la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale est le principal organe directeur pour la prévention du crime et la justice pénale et exerce son autorité financière. La règle 3.2 dispose que le budget biennal est soumis au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires pour examen. Le budget biennal et le rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sont présentés à la Commission des stupéfiants et à la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale.

57. Le Comité considère que les règles de gestion financière de l'UNODC n'ont pas été respectées en ce qui concerne l'autorisation préalable de réviser le budget de l'exercice 2008-2009 concernant les fonds à des fins générales (en hausse de 3,3 millions de dollars). Pour ce qui est du relèvement (de 165,4 millions de dollars) du montant des ressources à des fins spéciales, il estime que l'approbation annuelle des deux commissions, même si elle n'est pas prescrite, confirmerait les choix stratégiques opérés par le Directeur exécutif de l'UNODC.

58. Le Comité recommande à l'UNODC d'appliquer ses règles de gestion financière régissant les autorisations préalables lors de l'adoption des budgets concernant les ressources à des fins générales.

7. Prestations liées à la cessation de service, y compris l'assurance maladie

59. Le montant qui figure dans les états financiers de l'exercice considéré au titre des prestations liées à la cessation de service est égal à 24,67 millions de dollars (contre 18,76 millions de dollars pour l'exercice biennal précédent), dont 14,48 millions de dollars pour les engagements au titre de l'assurance maladie après la cessation de service, 3,08 millions de dollars pour le paiement des jours de congé accumulés, 4,24 millions de dollars pour les prestations liées au rapatriement et 2,87 millions de dollars pour les indemnités payables au personnel des services d'appui généraux.

60. Après leur cessation de service, les fonctionnaires qui remplissent certaines conditions ont droit à des prestations d'assurance maladie. Le montant obtenu par évaluation actuarielle des engagements au titre de l'assurance maladie après la cessation de service se chiffrait à 14,48 millions de dollars au 31 décembre 2009.

Modalité de financement des prestations liées à la cessation de service

61. Dans son précédent rapport (A/63/5/Add.9, par. 77), le Comité a examiné la question d'un plan de financement des prestations liées à la cessation de service. Dans le résumé de ses constatations et conclusions pour l'exercice biennal 2006-2007 (A/63/169), il a considéré qu'il importait de définir un plan viable de financement intégral pour que les comptes reflètent convenablement les prestations liées à la cessation de service et après le départ à la retraite.

62. Cependant, le Comité a relevé que l'UNODC ne s'était pas officiellement doté d'un plan de financement des prestations liées à la cessation de service approuvé par la Commission des stupéfiants et la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale. Un tel plan comprendrait une stratégie tenant compte de la nature des engagements à financer et des types de placements dont le produit servirait à y faire face. Il pourrait aussi éventuellement traiter de la qualité du cloisonnement des placements réservés à cette fin.

63. Le Comité craignait que, faute d'avoir approuvé un plan de financement pour les prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite, l'UNODC coure le risque de ne pas pouvoir honorer intégralement ses obligations lorsque le moment viendrait d'effectuer ces paiements. En outre, pour calculer sur une base actuarielle le montant des engagements, l'Office applique un taux d'actualisation lié à des obligations de société. Compte tenu de la politique d'investissement actuelle de l'UNODC, qui favorise les obligations souveraines/d'État, cette hypothèse pourrait devoir être révisée au moment d'établir un plan de financement.

64. L'UNODC a expliqué que ses fonds de contributions volontaires – le Fonds du Programme de lutte contre la drogue et le Fonds du Programme de lutte contre le crime – étaient des fonds d'affectation spéciale de l'ONU. Le mécanisme de financement de l'assurance maladie et des autres prestations liées à la cessation de service doit être régi par des principes et directives cohérentes à l'échelle du Secrétariat. Ces principes et directives doivent être définis par le Contrôleur de l'ONU et l'Assemblée générale. L'UNODC croit comprendre qu'ils sont en cours d'élaboration au Siège de l'Organisation et compte les appliquer pour financer les engagements au titre des prestations liées à la cessation de service, dont l'assurance

maladie, du Programme de lutte contre la drogue et du Programme de lutte contre le crime.

65. Le Comité estime que la Commission des stupéfiants et la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale devraient également être informées de cette question.

66. Le Comité recommande de nouveau à l'UNODC de mettre en place un mécanisme de financement particulier pour les prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite, notamment pour l'assurance maladie après la cessation de service.

Évaluation actuarielle des reliquats de congés payés

67. Les charges à payer au titre des jours de congé annuels accumulés se montaient à 3,08 millions de dollars. Alors qu'il estimait auparavant ce montant sur la base des dépenses courantes, l'UNODC a changé de convention comptable et chargé un consultant externe d'effectuer une évaluation actuarielle pour calculer le montant de ces engagements. Le Comité a relevé que le consultant avait indiqué dans son rapport que l'UNODC lui avait demandé une évaluation actuarielle des engagements au titre de l'assurance maladie après la cessation de service, des prestations liées au rapatriement et du paiement des jours de congé accumulés aux fins de leur comptabilisation selon les Normes comptables internationales pour le secteur public (normes IPSAS).

68. Le Comité a examiné le rapport de l'actuaire précisant le montant des engagements au titre de l'assurance maladie après la cessation de service, des prestations liées au rapatriement et des congés annuels accumulés, calculé sur la base de données démographiques fournies par l'UNODC. S'agissant des congés annuels, on trouvera ci-après des extraits du rapport définissant les hypothèses retenues :

a) Congés annuels accordés aux fonctionnaires afin qu'ils puissent s'absenter (avec traitement plein) pour convenance personnelle ou raisons de santé, pour se reposer ou pour se détendre. À la cessation de service, les fonctionnaires ont droit au paiement des jours de congé annuel qu'ils ont accumulés, jusqu'à concurrence de 60 jours. Cette prestation est dénommée « congés annuels »;

b) Projection des congés annuels accumulés payables à la cessation de service, établie en ajoutant au reliquat de congés du fonctionnaire au 1^{er} janvier 2010 le nombre de jours de congés accumulés après cette date;

c) Les engagements ont été évalués en tenant compte d'un taux d'actualisation de 6 % au 31 décembre 2009.

69. L'UNODC a justifié le changement de méthode d'évaluation des engagements au titre des congés annuels en invoquant la norme IPSAS 25, bien qu'il ne soit pas fait mention des normes IPSAS dans les états financiers. Il estime que cette mesure contribue à améliorer l'information financière et, tout en étant conforme aux Normes comptables du système des Nations Unies, marque un pas vers la mise en œuvre des normes IPSAS.

70. Considérant cette position, le Comité a voulu s'assurer que la nouvelle méthode d'évaluation serait conforme aux normes IPSAS une fois celles-ci pleinement applicables à l'UNODC.

71. La norme IPSAS 25 établit une distinction importante entre les avantages du personnel à court terme et les avantages à long terme. L'UNODC a appliqué la méthode de l'évaluation actuarielle aux engagements au titre des congés annuels accumulés en partant de l'hypothèse que ces congés constituaient un avantage à long terme.

72. Selon la norme IPSAS 25, les avantages à court terme désignent les avantages du personnel (autres que les indemnités de fin de contrat de travail) qui sont dus intégralement dans les douze mois suivant la fin de la période y ouvrant droit. Le paragraphe 11 de la norme donne des exemples d'avantages à court terme, dont les absences rémunérées de courte durée (telles que les congés annuels et les congés maladie) lorsque les absences doivent se produire dans les douze mois suivant la période y ouvrant droit. Le fait que, selon le Règlement du personnel de l'UNODC, les fonctionnaires peuvent reporter les jours de congés accumulés d'une année à l'autre ne justifie pas à lui seul l'assimilation des congés annuels à un avantage à long terme. Pas plus que le fait que les fonctionnaires ont droit au paiement des jours de congés non pris à la date de cessation de service. La norme IPSAS 25 (par. 14 à 19) précise les types de prestation considérés comme des avantages à court terme.

73. En outre, la norme IPSAS 25 (par. 12) indique que la comptabilisation des avantages à court terme ne soulève généralement pas de difficultés car aucune hypothèse actuarielle n'est nécessaire pour évaluer l'engagement ou la charge et il n'y a pas à enregistrer un éventuel écart actuariel. De plus, les engagements au titre des avantages à court terme sont évalués sans actualisation.

74. Par conséquent, le Comité estime que le mode de calcul de l'engagement au titre des jours de congé accumulés (soit 3 08 millions de dollars), qui repose sur des hypothèses actuarielles, n'est pas conforme à la norme IPSAS 25 car a) il tient compte des jours de congés qui seront accumulés à l'avenir et b) il fait intervenir un taux d'actualisation.

75. L'UNODC a accepté, comme le Comité le recommandait, de réviser sa méthode d'évaluation des engagements au titre des jours de congé accumulés lorsqu'il mettra en œuvre les Normes comptables internationales pour le secteur public.

Données démographiques fautives

76. Le Comité a relevé que des données périmées avaient été utilisées pour calculer les engagements au titre des prestations liées à la cessation de service (dont l'assurance maladie) au 31 décembre 2009. L'UNODC a indiqué avoir fourni à l'actuaire-conseil les données arrêtées à cette date. Or, il a communiqué au Comité en avril 2010 des données arrêtées à la même date qui étaient différentes de celles figurant dans le rapport de l'actuaire. Le Comité a analysé les données démographiques fournies à l'actuaire ainsi que les données actualisées, et constaté une différence dans l'effectif des fonctionnaires en activité (congés annuels).

77. Cet écart correspondait à 0,4 % des effectifs. L'UNODC a expliqué que la différence concernant les fonctionnaires en activité tenait au fait que les données correspondantes provenaient des renseignements fournis par le Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité du Secrétariat de l'ONU.

78. Le Comité craint que la communication à l'actuaire de données démographiques périmées n'ait faussé le montant des engagements au titre des prestations liées à la cessation de service (dont l'assurance maladie) présenté dans les notes accompagnant les états financiers.

79. L'UNODC a accepté, comme le Comité le recommandait, de veiller à l'exactitude des données servant au calcul des engagements au titre des prestations liées à la cessation de service (dont l'assurance maladie) pour les exercices financiers à venir.

Taux d'actualisation et taux d'augmentation du coût des soins de santé utilisés pour l'assurance maladie après la cessation de service

80. Comme indiqué aux alinéas e) et f) de la note 3 et dans la note 6 relatives aux états financiers, l'évaluation actuarielle des engagements au titre de l'assurance maladie après la cessation de service repose sur des hypothèses dont les principales sont le taux d'actualisation et la hausse du coût des soins de santé. Le Comité a constaté que l'UNODC a modifié ces deux hypothèses actuarielles depuis l'exercice biennal précédent.

81. L'alinéa iii) du paragraphe 5 des Normes comptables pour le système des Nations Unies établit que les états financiers doivent révéler tous les éléments suffisamment importants pour avoir une incidence sur les évaluations ou les décisions et donner tous les renseignements indispensables pour que les états soient clairs et compréhensibles.

82. Or, le Comité constate que l'UNODC n'a pas annoncé les modifications apportées aux principales hypothèses dans les notes relatives aux états financiers. Les hypothèses retenues pour l'évaluation actuarielle arrêtée au 31 décembre 2009 sont communiquées, mais celles utilisées pour l'évaluation précédente ne sont pas rappelées. En outre, ni les raisons ni les incidences de ces modifications ne sont indiquées – à l'exception du taux d'actualisation pour lequel l'analyse de sensibilité effectuée par l'actuaire a été résumée.

83. Vu les problèmes que les engagements au titre de l'assurance maladie pourraient poser pour l'UNODC et l'importance des hypothèses actuarielles, le Comité estime que la modification de ces dernières a en soi un caractère significatif et devrait être divulguée comme il convient.

84. L'UNODC a accepté, comme le recommandait le Comité, de modifier les notes afférentes à ses états financiers en présentant les modifications apportées aux principales hypothèses actuarielles (taux d'actualisation et hausse du coût des soins de santé) retenues pour l'évaluation des engagements au titre de l'assurance maladie après la cessation de service, ainsi que les motifs et les incidences de ces changements.

85. L'UNODC a précisé qu'il donnerait des renseignements sur les principales hypothèses actuarielles dans les notes afférentes aux états financiers des exercices à venir.

86. L'UNODC a utilisé un taux d'actualisation de 5,5 % dans sa précédente évaluation des engagements au titre de l'assurance maladie après la cessation de service. L'évaluation au 31 décembre 2009 reposait sur un taux d'actualisation de 6 %.

87. Un taux d'actualisation est un taux d'intérêt servant au calcul de la valeur actuelle d'un gain ou d'une perte à venir. Il représente le coût du temps. Les engagements au titre de l'assurance maladie comprennent les subventions de prime qui seront versées à l'avenir par l'UNODC à ses fonctionnaires retraités. Comme la plupart des cadres comptables, les normes IPSAS requièrent que ces montants soient « actualisés » de sorte que l'entité qui présente les états financiers utilise la valeur actuelle des prestations futures pour estimer ses engagements.

88. Mathématiquement, la valeur actuelle des charges futures est d'autant plus faible que le taux d'actualisation est plus élevé, et inversement. En conséquence, toutes choses égales d'ailleurs, le taux d'actualisation plus élevé utilisé par l'UNODC a eu pour effet de réduire le montant des engagements au titre de l'assurance maladie par rapport à l'exercice précédent.

89. La norme IPSAS 25, qui sert de référence pour la méthode actuarielle applicable à l'évaluation des engagements au titre de l'assurance maladie, conformément à la résolution 61/264 de l'Assemblée générale, ne dit rien quant au choix du taux d'actualisation, sinon que le taux à utiliser pour actualiser les engagements au titre des avantages postérieurs à l'emploi (que ceux-ci soient financés ou non) doit refléter le coût du temps. La monnaie et l'échéance des instruments financiers retenus pour exprimer ce coût doivent correspondre à la monnaie et à l'horizon temporel des engagements au titre des avantages postérieurs à l'emploi. La norme précise en outre qu'une entité doit déterminer si la meilleure approximation du taux d'actualisation reflétant le coût de l'argent est obtenue par référence au rendement sur le marché à la date d'établissement des comptes des obligations d'État, des obligations de sociétés de premier rang ou d'un autre produit financier.

90. Comme la plupart des paramètres d'évaluation actuarielle des engagements au titre de l'assurance maladie après la cessation de service, le taux d'actualisation a été arrêté par l'ONU pour toutes les entités qui participent aux mêmes régimes d'assurance maladie et au nom desquelles elle a coordonné les travaux d'évaluation.

91. Pour le choix d'un taux d'actualisation pour l'évaluation des prestations liées à la cessation de service, l'ONU s'est fixé l'objectif de déterminer le montant qui, s'il était investi dans un portefeuille de titres d'emprunt de premier rang, produirait les flux financiers voulus pour couvrir les prestations à mesure qu'elles deviendraient exigibles. L'Organisation a jusqu'ici déterminé le taux d'actualisation par référence aux taux de rendement de placements à revenu fixe de premier rang qui assureraient des flux financiers correspondant aux échéances et aux montants des versements prévus. Les taux de rendement retenus par l'Organisation étaient ceux d'obligations à long terme de premier rang émises par des sociétés.

92. Tout en convenant que cette méthode est conforme à la norme IPSAS 25, le Comité formule les observations ci-après afin qu'elles soient prises en considération lors de l'examen des moyens de financer les engagements susvisés :

a) Le relèvement du taux d'actualisation ne reflète pas l'évolution des taux d'intérêt qui, récemment, ont eu tendance à baisser. Il a eu pour effet que l'ONU a décidé de ne pas relever le taux d'actualisation pour l'évaluation précédente, alors que l'application de la méthode décrite plus haut aurait exigé de le porter de 5,5 % à 6,5 %. Compte tenu des incertitudes entourant les prescriptions des normes IPSAS (la norme IPSAS 25 n'a pas encore été adoptée), l'ONU a décidé par précaution de

maintenir le taux à 5,5 %. Si elle avait choisi de le porter à 6,5 % à l'époque, le taux aurait alors été abaissé, et non relevé, pour la dernière évaluation – ce qui aurait cadré avec la conjoncture économique;

b) Le choix du taux d'actualisation n'est que l'un des facteurs de l'incertitude inhérente à l'évaluation actuarielle d'un engagement. Même si elle cadre avec les normes comptables applicables, cette évaluation n'est qu'une estimation de la valeur réelle de l'engagement. En conséquence, la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale et la Commission des stupéfiants pourraient décider de ne pas considérer l'évaluation actuarielle comme la référence absolue. Les évaluations reposant sur des normes autres que comptables peuvent produire des résultats différents. Le Comité tient d'ailleurs à souligner qu'une évaluation des besoins de financement donnerait une valeur différente de celle de l'évaluation comptable, qui est conçue pour donner des estimations généralement plus prudentes.

8. Gestion de la trésorerie

93. Les disponibilités et dépôts à terme de l'UNODC s'élevaient à 29,57 millions de dollars au 31 décembre 2009, soit une augmentation de 63 % par rapport au montant de 18,15 millions de dollars enregistré au 31 décembre 2007. Les placements dans la trésorerie commune des bureaux hors Siège se montaient à 245,82 millions de dollars, soit une augmentation de 26 % par rapport au montant de 195,72 millions de dollars enregistré à la fin de l'exercice précédent.

Compte d'épargne d'un bureau de pays de l'UNODC

94. Le compte d'épargne, en monnaie locale, a été établi en janvier 2007 avec l'accord du Trésorier de l'ONU pour recevoir les contributions volontaires d'un État Membre. L'UNODC a produit les copies de courriers électroniques échangés depuis lors entre son service financier et le Trésorier, détaillant l'historique de l'ouverture du compte.

95. Le Comité a constaté que le solde de 27,18 millions de dollars apparaissant sur ce compte bancaire du bureau de pays au 31 décembre 2009 était par trop élevé, et représentait 92 % du montant total des dépôts à vue et à terme de l'organisation à la fin de l'exercice biennal 2008-2009.

96. Pour l'année 2009, le compte a présenté un solde mensuel supérieur à 15 millions de dollars, soit plus que les fonds nécessaires au bureau pour couvrir ses besoins estimatifs pendant deux mois et demi, comme le prévoit la règle de gestion financière 104.7 de l'ONU.

97. En 2009, le compte a produit 990,94 millions de dollars d'intérêts. L'excédent n'a jamais été reversé à la trésorerie commune des Nations Unies. Comme ce compte, alimenté par des contributions, est également un compte de placement géré localement, les dispositions du Règlement financier et des règles de gestion financière de l'ONU concernant les placements (articles 4.16 et 4.17 et règles 104.12 et 104.13) devraient s'appliquer. Pourtant, l'UNODC ne s'est pas conformé à ces dispositions.

98. Un examen des gains et pertes de change au cours de l'exercice biennal 2008-2009 a révélé des pertes de 11,9 millions de dollars, dont 6,88 millions de dollars (58 %) liés à l'activité du compte bancaire de l'UNODC dans ce pays.

99. Le solde du compte est constitué essentiellement par les contributions de l'État Membre pays hôte, mais des dépôts y sont également faits par d'autres donateurs pour financer les projets de l'UNODC dans ce pays.

100. Répondant aux demandes du Comité, l'Office a présenté une lettre de l'État Membre en date du 4 mai 2010, adressée au représentant du bureau de pays, confirmant qu'il n'était légalement pas possible de virer des fonds publics pour l'assistance technique sur des comptes bancaires à l'extérieur de ce pays.

101. Enfin, l'UNODC estimait que le compte d'épargne de son bureau de pays génère un taux d'intérêt moyen de 4,17 % par an, soit un taux supérieur à celui de la trésorerie commune des bureaux hors Siège qui est de 2,25 % par an.

102. Les documents soumis pour justifier la constitution et les conditions d'utilisation du compte bancaire, les rapports de suivi et les rapports analytiques de gestion ne donnaient pas suffisamment d'éléments d'information permettant d'établir que l'UNODC se conformait aux règles de l'ONU concernant l'utilisation et la gestion des comptes de placement (art. 4.16 et 4.17 et règles 104.12 et 104.13 du Règlement financier et des règles de gestion financières) ou se prémunissait contre le risque financier lié à la conjoncture et aux contraintes imposées par la législation du pays hôte.

103. L'utilisation de ce compte particulier pose plusieurs problèmes compte tenu du risque de change, de la difficulté de connaître le montant des intérêts perçus et des contraintes du cadre législatif local.

104. L'UNODC a accepté, comme le Comité le recommandait : a) d'analyser les conditions d'utilisation du compte bancaire du bureau de pays intéressé, et b) de solliciter officiellement l'avis du Trésorier de l'ONU sur la poursuite de l'utilisation de ce compte sous sa forme actuelle.

9. Partenaires d'exécution et projets d'exécution nationale

105. Sur plus de 416 millions de dollars décaissés pour des projets, 229 millions de dollars ont été directement dépensés par l'UNODC et 187 millions de dollars par des partenaires d'exécution. Les principaux partenaires de l'Office ont été le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) (139 millions de dollars), le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) (12,8 millions de dollars), le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) (1,2 million de dollars) et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) (0,9 million de dollars).

106. Les dépenses engagées par les partenaires d'exécution sont détaillées dans le tableau II.5.

Tableau II.5

Dépenses afférentes à des projets mis en œuvre par des partenaires d'exécution

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Fonds à des fins générales</i>	<i>Fonds à des fins spéciales</i>	Total	<i>Pourcentage du total 2008-2009</i>	<i>Pourcentage du total 2006-2007</i>	<i>Variation (en pourcentage)</i>
UNODC	18 491	210 669	229 160	55	43	12
Organes de l'ONU	7 731	145 458				
Organismes des Nations Unies		1 150	154 339	37	44	-7
Organisations non gouvernementales		1 397	1 397	0	1	-1
Exécution nationale		31 299	31 299	8	12	-4
Total	26 222	389 973	416 195	100	100	

Source : États financiers de l'UNODC, tableau 5.

107. L'UNODC ne contrôle pas la ventilation par projet des avances consenties pour les projets dirigés par le PNUD. Il verse à celui-ci des avances globales, qui ne sont pas décomposées par projet. Le PNUD effectue alors les paiements afférents aux différents projets conformément aux dotations autorisées par l'UNODC.

108. Le montant total des avances versées au PNUD (pour des activités liées au Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues), qui ne pouvaient être rapprochées d'un projet précis, s'élevait à 8,50 millions de dollars au 31 décembre 2009 (soit 4,15 millions de dollars pour les projets exécutés par le PNUD et 4,35 millions de dollars pour les projets exécutés en partenariat avec des gouvernements), ce qui représentait 78 % du montant total des avances versées aux partenaires d'exécution.

109. Pour assurer le contrôle financier des avances consenties à des partenaires par l'intermédiaire du PNUD, l'UNODC compare ses tableaux d'avances avec ceux produits par le PNUD. Le Comité a relevé deux problèmes concernant cette façon de faire :

a) Pour les projets qu'il exécute, le PNUD a procédé au rapprochement annuel du solde des comptes pour les avances à recevoir de l'UNODC et constaté un montant des avances supérieur de 1,79 million de dollars à celui inscrit dans les comptes de l'Office;

b) Pour les programmes relevant de l'exécution nationale, le PNUD a calculé un solde annuel à partir des entrées effectuées dans le système Atlas. La comparaison de ce montant réputé détenu par le PNUD avec le montant apparaissant dans les comptes de l'UNODC a révélé un écart de 0,7 million de dollars.

110. L'UNODC a indiqué qu'en ce qui concerne l'écart de 1,79 million de dollars constaté pour le solde d'ouverture du compte provisoire services du PNUD pour 2004, le principal problème tenait au fait que le PNUD n'était en mesure de lui fournir aucun renseignement complémentaire autre que le document du solde d'ouverture, ce qui ne l'aidait pas à rapprocher les soldes indiqués par le PNUD et ses propres documents comptables.

111. Pour l'écart de 0,7 million de dollars concernant le solde de clôture de 2009 du compte exécution nationale de l'UNODC avec le PNUD, l'Office a demandé au Programme de lui fournir plus d'information pour pouvoir apurer le solde de trésorerie.

112. L'UNODC a accepté, comme le Comité le recommandait, de corriger les écarts entre les avances inscrites dans ses propres soldes et dans les documents comptables du PNUD.

10. Gestion des biens durables

113. Les biens durables sont des produits ou du matériel dont la valeur unitaire atteint ou dépasse 1 500 dollars au moment de l'achat et qui ont une durée de vie utile d'au moins cinq ans. Comme il est indiqué dans la note 9, la valeur de ces biens s'établissait à 36 millions de dollars au 31 décembre 2009, soit une augmentation de 61 % par rapport aux 22,4 millions de l'exercice précédent.

114. L'instruction administrative du 19 mai 2003 sur la gestion des biens et le contrôle des stocks au Siège de l'ONU dispose que « chaque chef de département ou de bureau doit veiller à ce qu'un inventaire complet des fournitures, équipements et autres biens appartenant à l'Organisation soit dressé tous les deux ans. Ces inventaires doivent être coordonnés et étayés par la Division de la gestion des installations de manière à ce que les comptes d'inventaire puissent être communiqués aux organes de surveillance. Des inventaires particuliers peuvent être établis au besoin » (voir ST/AI/2003/5, sect. 3.6).

115. Au paragraphe 88 de son rapport pour l'exercice biennal 2006-2007 (A/63/5/Add.9), le Comité a indiqué que l'UNODC avait accepté, comme il le lui recommandait, « de définir et d'appliquer officiellement des procédures de contrôle interne que l'on puisse retracer pour garantir la fiabilité des données communiquées sur la valeur totale en fin d'exercice du matériel en service ».

116. Toutefois, l'UNODC n'a défini ni appliqué officiellement aucune procédure de contrôle interne qui puisse être retracée. Le Comité a appris qu'un inventaire physique avait été effectué en 2008 et reçu communication d'un dossier – contenant les feuilles d'enregistrement des articles pour chaque bureau – qui, malheureusement, est très peu satisfaisant. En effet, les pièces attendues à l'issue d'un inventaire devraient être les suivantes : les feuilles d'inventaire (indiquant la date de l'inventaire, le matériel et les biens alloués à un département ou service, les biens alloués à un fonctionnaire et les écarts constatés le cas échéants), les minutes de l'inventaire consignait le détail de tous les écarts, et la signature du dépositaire des comptes d'inventaire (responsable de la comptabilité de tous les biens confiés à son département ou au secteur relevant de sa compétence).

117. L'UNODC a accepté, comme le recommandait de nouveau le Comité, de définir et d'appliquer officiellement des procédures de contrôle interne que l'on puisse retracer pour garantir la fiabilité des données communiquées sur la valeur totale en fin d'exercice du matériel en service.

118. L'UNODC a également accepté, comme le recommandait de nouveau le Comité, de mettre en œuvre un processus d'inventaire qui réponde aux attentes des organes de contrôle et soit conforme aux dispositions de l'instruction administrative ST/AI/2003/5.

11. Consultants, experts et personnel temporaire

119. Au paragraphe 90 de son précédent rapport (A/63/5/Add.9), le Comité a indiqué que l'UNODC avait accepté sa recommandation tendant à ce que les bureaux de terrain adressent périodiquement au Directeur de la Division des opérations un rapport sur les travaux des consultants en vue de renforcer le contrôle exercé sur le recrutement des consultants et les travaux qu'ils effectuaient. La Division a procédé à l'examen des contrats correspondants tous les six mois au lieu de trois. L'examen a commencé en juin 2009. Celui des contrats concernant les bureaux de terrain a été fait sous la forme de sondages et il a été parfois difficile à l'UNODC d'établir :

- a) L'exactitude des tableaux soumis par les bureaux (dates, honoraires, types de contrat, organisme émetteur);
- b) L'exhaustivité du tableau (pour s'assurer que tous les contrats ont été pris en compte); et
- c) Le bien-fondé des honoraires, car il arrivait que des consultants travaillent beaucoup moins longtemps que la durée du contrat.

120. L'UNODC a expliqué au Comité que la Division des opérations continuait à contrôler les contrats et à s'assurer que les recrutements de consultants s'effectuent conformément aux règles et règlements applicables.

12. Audit interne et constatations des auditeurs internes

121. Au cours de l'exercice biennal 2008-2009, le Bureau des services de contrôle interne (BSCI) a audité trois bureaux extérieurs de l'UNODC : le bureau régional pour la Russie et le Bélarus, le bureau de pays en Colombie et le bureau de pays au Myanmar. Les procédures de recrutement, le programme VIH/sida, les systèmes de gestion des achats et d'information ont également fait l'objet d'un audit.

122. Le taux d'application du programme d'audit du BSCI pour l'exercice biennal était de 70 %; ainsi, sur les 10 audits prévus, sept ont eu lieu – cinq en 2008 et deux en 2009 – et trois ont été annulés ou reportés par manque de ressources.

123. Le Comité a relevé que le mémorandum d'accord en cours entre le BSCI et l'UNODC n'avait pas été revu depuis 1999.

124. Le Comité recommande à l'UNODC de revoir le mémorandum d'accord en cours avec le Bureau des services de contrôle interne pour régler la question des ressources.

Siège

Modalités de recrutement de l'UNODC

125. Le BSCI a constaté que les principes d'égalité et d'équilibre géographique n'étaient pas pleinement respectés. L'audit des mécanismes de délégation des pouvoirs a révélé des irrégularités concernant les règles administratives en vigueur.

126. L'UNODC devait s'entendre avec le Département des affaires économiques et sociales, qui administre ses experts associés, pour obtenir le remboursement d'une commission de 14 % relative à des services de soutien logistique fournis par l'Office à ces experts. Étant donné que ce rapport était très récent (12 février 2010)

et que le Comité a effectué son audit en avril 2010, il n'avait pas encore été donné suite à cette demande au moment de l'établissement du présent rapport.

Programme VIH/sida

127. L'essor rapide du programme, qui ne portait à l'origine que sur la consommation de drogues, ne s'est pas accompagné des changements de mandat et de structure nécessaires. La mise en place d'un outil intégré indiquant les grandes lignes de l'exécution des projets contribuerait à améliorer les travaux de planification, de surveillance et d'évaluation.

Gestion des achats

128. Le BSCI a audité les modalités de passation des marchés à l'UNODC/ONUS pour la période de janvier 2005 à août 2008, durant laquelle 6 000 commandes ont été passées pour une valeur de 55 millions de dollars.

129. L'audit a révélé de nombreuses défaillances à l'origine de gaspillages, de dépassements des coûts et de retards dans la signature des contrats. La tenue du registre des fournisseurs, la sélection de ces derniers et l'évaluation technique des appels d'offres n'étaient manifestement pas conformes aux dispositions du Manuel des achats de l'ONU.

Système intégré de gestion de l'information programmatique et financière (Base de données ProFi)

130. Le BSCI a souligné que l'UNODC devait mieux séparer les fonctions et préciser le rôle et les responsabilités des gestionnaires de données. L'Office devait procéder à des améliorations pour garantir le respect des normes de confidentialité et d'intégrité des données.

Bureaux extérieurs

131. Le BSCI a constaté que, de façon générale, l'exécution des projets dans les bureaux extérieurs de l'UNODC laissait à désirer. Les pratiques de gestion des programmes et projets mises en œuvre par les bureaux ne permettaient pas d'atteindre les objectifs stratégiques fixés par l'Office.

Bureau régional pour la Russie et le Bélarus

132. Le bureau régional n'a pas réalisé la plupart de ses objectifs stratégiques pour la période 2004-2007. Le BSCI a relevé des insuffisances dans le contrôle financier des projets et la qualité médiocre des rapports annuels, qui ne donnaient aucune information sur les objectifs fixés et leur éventuelle réalisation. Les contrats avec les partenaires d'exécution n'étaient pas signés à temps, retardant l'exécution des programmes, tandis que des défaillances étaient constatées dans la planification et le suivi du projet le plus important.

Bureau de pays en Colombie

133. Le BSCI a relevé des lacunes dans la mesure des résultats et de l'efficacité et dans la communication de l'information relative aux projets en cours, ainsi que l'absence d'indicateurs pertinents qui soient mesurables.

134. Les ressources humaines n'étaient pas convenablement gérées. L'accroissement des effectifs – passés de 72 fonctionnaires en 2005 à 213 en 2007 – a entraîné une brusque augmentation des tâches de gestion, auxquelles la structure ne pouvait pas faire face, en particulier en regroupant les fonctions d'appui. Les règles établies n'étaient pas suivies pour le recrutement du personnel et l'application du barème des traitements. La formation était insuffisante, en particulier dans les domaines de la déontologie et de l'auto-évaluation. Le BSCI a constaté qu'aucun responsable n'avait été désigné pour la gestion des achats et que, dans ce domaine, la transparence et les modalités de la concurrence n'étaient pas garanties.

Bureau de pays au Myanmar

135. Les contrôles financiers étaient insuffisamment exercés, en particulier sur l'utilisation des fonds alloués aux projets qui étaient confiés à des organisations non gouvernementales et sur les marchés, qui étaient passés au cas par cas sans planification ni invitation à soumissionner. Il était souvent impossible d'obtenir des documents probants.

136. Le Comité a rappelé que l'UNODC se devait de régler les problèmes relevés par le BSCI.

C. Renseignements communiqués par l'administration

1. Passation par profits et pertes du montant des pertes en espèces et sur créances et des pertes matérielles

137. Comme le prévoit l'article 6.4 et les règles 106.8 et 106.9 du Règlement financier et des règles de gestion financière de l'ONU, l'administration a communiqué des renseignements détaillés sur les espèces perdues, créances irrécouvrables et autres biens passés par profits et pertes au cours de l'exercice biennal clos le 31 décembre 2009.

138. L'administration a informé le Comité que des espèces perdues et des créances irrécouvrables d'un montant de 1,97 millions de dollars avaient été passées par profits et pertes en 2008-2009 (9 924 dollars pendant l'exercice biennal 2006-2007) comme le prévoit la règle de gestion financière 106.8. Des biens durables d'une valeur de 3,73 millions de dollars (7,2 millions de dollars en 2006-2007) ont été passés par profits et pertes, comme le prévoit la règle de gestion financière 106.9.

2. Versements à titre gracieux

139. Comme le veut la règle de gestion financière 105.12, l'administration a rendu compte des versements effectués à titre gracieux au cours de l'exercice, pour un montant de 10 460 dollars.

3. Cas de fraude ou de présomption de fraude

140. Conformément au paragraphe 6 c) i) de l'annexe aux Règlement financier et règles de gestion financières de l'ONU, le Comité a examiné les cas de fraude ou de présomption de fraude intervenus durant l'exercice biennal 2008-2009 qui ont lui été communiqués par l'UNODC.

141. Un cas de fraude a été découvert en mars 2010 au bureau local de l'UNODC en Colombie. Entre juillet 2009 et février 2010, à neuf reprises, un fonctionnaire du service du développement alternatif a commandé en petites quantités des uniformes de garde du service de sécurité des Nations Unies auprès de fournisseurs fictifs enregistrés dans la base de données locale. Le montant total de la fraude s'élevait à 28 618 182 pesos colombiens (14 309 dollars). Ce montant a été intégralement restitué dans les 15 jours par le coupable, qui a immédiatement démissionné.

142. L'analyse de l'affaire a mis en lumière l'impuissance des mécanismes de contrôle interne concernant les stocks, le registre des fournisseurs et la vérification des dépenses mensuelles par les coordonateurs de projets. La coordonnatrice du programme a été déchargée de ses responsabilités d'achat, qui sont désormais confiées à un nouveau service unifié responsable du contrôle des stocks et de l'enregistrement des fournisseurs, en liaison avec le service financier du bureau de l'UNODC en Colombie.

143. Aux fins de l'adoption de consignes internes pour la prévention, la détection et le signalement des cas de fraude, en décembre 2009, le Service de la gestion des ressources financières de l'UNODC a organisé un stage de formation pilote pour sensibiliser le personnel à la fraude et à la corruption, qui devrait être incorporé dans les activités de formation continue dès que les besoins auront été analysés.

D. Remerciements

144. Le Comité des commissaires aux comptes tient à remercier le Directeur exécutif et le Chef du Service de la gestion des ressources financières de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, ainsi que leurs collaborateurs, de l'aide qu'ils ont apportée à ses équipes et de l'esprit de coopération dont ils ont fait preuve.

Le Vérificateur général des comptes de l'Afrique du Sud,
Président du Comité des commissaires aux comptes
de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Terence **Nombembe**

Le Premier président de la Cour des comptes de la France,
Vérificateur principal
(*Signé*) Didier **Migaud**

Le Vérificateur général des comptes de la Chine
(*Signé*) **Liu Jiayi**

Le 30 juin 2010

Annexe

État de l'application des recommandations formulées dans le rapport pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2007^a

<i>Condensé de la recommandation</i>	<i>Paragraphe du rapport</i>	<i>Exercice biennal au cours duquel le problème a été signalé pour la première fois</i>	<i>Recommandation appliquée</i>	<i>Recommandation en cours d'application</i>	<i>Recommandation non appliquée</i>	<i>Recommandation devenue caduque</i>
1. Enregistrer les recettes, non selon le montant des contributions, mais conformément aux normes comptables du système des Nations Unies	14	2004-2005	X			
2. Continuer de renforcer les contrôles mis en place afin de s'assurer que les bureaux extérieurs respectent strictement le Règlement financier et les règles de gestion financière de l'ONU	33	2006-2007	X			
3. Le Secrétaire général devrait soumettre à l'Assemblée générale des propositions en vue d'améliorer la structure budgétaire de l'UNODC	37	2006-2007	X			
4. Le service de gestion des ressources financières devrait effectuer un audit interne de la valorisation des contributions en nature avant de les intégrer aux états financiers	40	2006-2007	X			
5. Préciser dans les mandats confiés aux auditeurs externes que l'audit des dépenses réalisées par les partenaires d'exécution doit porter également sur les engagements non réglés à la date de clôture des exercices	46	2006-2007	X			
6. L'UNODC et l'Office des Nations Unies à Vienne devraient déterminer une répartition des dépenses communes de personnel entre eux et communiquer la clef de répartition de ces dépenses	49	2006-2007			X	
7. Rapprocher les services du Trésorier à New York et les bureaux extérieurs afin de mettre à jour les informations relatives aux comptes bancaires	52	2006-2007	X			
8. Prendre les mesures voulues pour s'assurer tous les mois de la réalisation, de la révision et de la validation des rapprochements bancaires	54	2006-2007	X			

<i>Condensé de la recommandation</i>	<i>Paragraphe du rapport</i>	<i>Exercice biennal au cours duquel le problème a été signalé pour la première fois</i>	<i>Recommandation appliquée</i>	<i>Recommandation</i>	
				<i>en cours d'application</i>	<i>Recommandation non appliquée devenue caduque</i>
9. Se conformer strictement à la disposition 104.4 du Règlement financier et des règles de gestion financière de l'ONU en matière d'ouverture des comptes bancaires	59	2006-2007	X		
10. Renforcer le contrôle des soldes bancaires mensuels, afin de s'assurer du strict respect de la disposition 104.7 du Règlement financier et des règles de gestion financière de l'ONU	61	2006-2007	X		
11. Mettre en œuvre une stratégie de réorganisation du Centre régional pour l'Asie de l'Est et le Pacifique afin de recouvrer la maîtrise des programmes et d'assurer la viabilité du financement des activités du Centre de Bangkok	71	2006-2007		X	
12. Établir méthode de répartition des dépenses de fonctionnement qui soit plus transparente et plus objective	73	2006-2007	X		
13. Mettre en place un mécanisme de financement particulier pour les prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite, notamment pour l'assurance maladie après la cessation de service	77	2006-2007		X	
14. Se conformer aux dispositions du paragraphe 3.6 de l'instruction administrative ST/AI/2003/5 concernant l'inventaire physique des biens durables	83	2006-2007		X	
15. La Division de la gestion devrait préparer la mise à niveau du logiciel de suivi des biens durables pour y intégrer un module de valorisation des amortissements	85	2006-2007			X
16. Définir et appliquer officiellement des procédures de contrôle interne que l'on puisse retracer pour garantir la fiabilité des données communiquées sur la valeur totale en fin d'exercice du matériel en service	88	2006-2007			X
17. Les bureaux de terrain devraient adresser périodiquement au Directeur de la Division des opérations un rapport sur les travaux des consultants en vue de renforcer le contrôle exercé sur le recrutement des consultants et les travaux qu'ils effectuent	90	2006-2007	X		

<i>Condensé de la recommandation</i>	<i>Paragraphe du rapport</i>	<i>Exercice biennal au cours duquel le problème a été signalé pour la première fois</i>	<i>Recommandation</i>		
			<i>Recommandation appliquée</i>	<i>Recommandation en cours d'application</i>	<i>Recommandation non appliquée devenue caduque</i>
18. Poursuivre les préparatifs d'établissement du Système intégré de gestion rendu nécessaire par la prochaine mise en œuvre des normes IPSAS et prendre des mesures pour réduire les risques d'erreur concernant les opérations ainsi que la consolidation et l'extraction des données	94	2006-2007		X	
19. Adopter des consignes internes pour la prévention, la détection et le signalement des cas de fraude et de présomption de fraude	106	2006-2007		X	
Total		19	11	5	3
Pourcentage		100	58	26	16

^a A/63/5/Add.9.

Chapitre III

Certification des états financiers

Les états financiers du Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues et du Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2009 ont été établis conformément à la disposition 106.10 du Règlement financier et des règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies et à l'article VII du Règlement financier du Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues.

Conformément aux résolutions 46/185 C et 61/252 de l'Assemblée générale, le Directeur exécutif de l'UNODC est responsable des comptes des fonds du Programme de lutte contre la drogue et du Programme de lutte contre le crime et est tenu à ce titre de présenter ces comptes et les états financiers correspondants au Comité des commissaires aux comptes, à la Commission des stupéfiants, à la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale et à l'Assemblée générale.

Les principales conventions comptables utilisées pour établir ces états sont récapitulées dans les notes y afférentes. Celles-ci, ainsi que les tableaux qui les accompagnent, donnent des renseignements et explications complémentaires sur les activités financières de l'UNODC au cours de l'exercice considéré.

Je certifie que les états financiers du Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues et du Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale qui figurent ci-après sont corrects, d'après nos documents officiels et les rapports communiqués par les agents d'exécution.

Le Directeur exécutif
de l'Office des Nations Unies
contre la drogue et le crime
(*Signé*) Antonio Maria Costa

6 avril 2010

Chapitre IV

Rapport financier de l'exercice biennal clos le 31 décembre 2009

A. Introduction

1. Les états financiers du Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues (Programme de lutte contre la drogue), créé en application de la résolution 45/179 de l'Assemblée générale, et du Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale (Programme de lutte contre le crime), créé en application de la résolution 46/152 de l'Assemblée générale, pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2009 ont été établis conformément à la règle de gestion financière 106.10 de l'ONU et à l'article VII du Règlement financier de l'UNODC.

2. Conformément aux résolutions 46/185 C et 61/252 de l'Assemblée générale, le Directeur exécutif de l'UNODC est responsable des comptes des fonds du Programme de lutte contre la drogue et du Programme de lutte contre le crime et est tenu à ce titre de présenter ces comptes et les états financiers correspondants au Comité des commissaires aux comptes, à la Commission des stupéfiants, à la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale et à l'Assemblée générale.

3. Les états financiers pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2009 présentent des comptes consolidés pour le Fonds du Programme de lutte contre la drogue et le Fonds du Programme de lutte contre le crime, ainsi que des comptes distincts pour chacun des deux fonds. Les principales conventions comptables utilisées pour établir ces états sont récapitulées dans les notes y afférentes. Celles-ci, et les tableaux qui les accompagnent, donnent des renseignements et explications complémentaires sur les activités financières de l'UNODC au cours de l'exercice considéré.

4. Des exemplaires de ces états financiers ont été communiqués à la Commission des stupéfiants et à la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale, au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, au Comité des commissaires aux comptes et au Contrôleur de l'ONU.

B. Aperçu général

5. L'UNODC a pour mandat d'aider les États Membres à lutter contre les drogues illicites, la criminalité et le terrorisme sous toutes ses formes et manifestations. Au cours de l'exercice biennal 2008-2009, les États Membres, la Commission européenne et d'autres donateurs ont continué de juger l'UNODC apte à fournir cette assistance et de lui manifester leur confiance : les contributions volontaires au Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues et au Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale ont augmenté de 43 % et 31 % respectivement. Toutefois, les recettes au titre des ressources à des fins générales ont diminué pour chacun des fonds. Les chiffres correspondants sont récapitulés dans le tableau IV.1 ci-dessous.

6. Conformément aux dispositions de la résolution 50/14 de la Commission des stupéfiants et de la résolution 16/6 de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale, depuis 2008 l'UNODC comptabilise séparément les ressources pour l'appui au programme, qui étaient auparavant classées parmi les recettes au titre des ressources à des fins générales. De même, les intérêts créditeurs sont désormais répartis entre les fonds sur la base du solde de chacun, ce qui explique la forte contraction, de 1,7 million de dollars pour l'exercice 2006-2007 à 0,7 million pour l'exercice 2008-2009, du montant des intérêts créditeurs pour les ressources à des fins générales.

7. Les recettes au titre des ressources à des fins générales ont fléchi de 22 % (25,6 millions de dollars en 2008-2009 contre 32,8 millions de dollars en 2006-2007 – voir le tableau IV.2 ci-après), du fait de la séparation des intérêts créditeurs entre ressources à des fins générales et ressources pour l'appui au programme, mais surtout en raison de la baisse des contributions volontaires aux ressources à des fins générales, exacerbée par la crise financière mondiale, comme indiqué au paragraphe 21.

8. Au cours de l'exercice, l'UNODC n'a pas ménagé ses efforts pour continuer de mériter la confiance des États Membres et faire en sorte que ses programmes produisent davantage de résultats. D'ailleurs, les dépenses effectuées à partir des fonds du Programme de lutte contre la drogue et du Programme de lutte contre le crime ont augmenté de 69 % et 80 % respectivement. Les ressources allouées à l'UNODC par prélèvement sur le budget ordinaire de l'ONU sont demeurées stables en valeur réelle en 2008-2009. Ces chiffres sont récapitulés dans le tableau IV.1 ci-dessous.

Tableau IV.1
Recettes et dépenses par fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Exercice</i>			
	<i>2006-2007</i>		<i>2008-2009</i>	
	<i>Recettes</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>	<i>Dépenses</i>
Fonds du Programme de lutte contre la drogue	249 077	189 933	355 648	321 522
Fonds du Programme de lutte contre le crime	115 249	74 226	151 273	133 613
Budget ordinaire	35 865	35 465	41 057	40 964
Total	400 191	299 624	547 978	496 099

Tableau IV.2
Recettes et dépenses par source de financement

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Fonds du Programme de lutte contre la drogue et Fonds du Programme de lutte contre le crime</i>	<i>Exercice</i>			
	<i>2006-2007^a</i>		<i>2008-2009</i>	
	<i>Recettes</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>	<i>Dépenses</i>
Ressources à des fins générales ^a	32 736	35 241	25 567	27 286
Ressources pour l'appui au programme ^a	18 385	13 083	41 627	26 343
Ressources à des fins spéciales ^b	313 205	215 834	439 726	401 506
Total	364 326	264 159	506 920	455 135

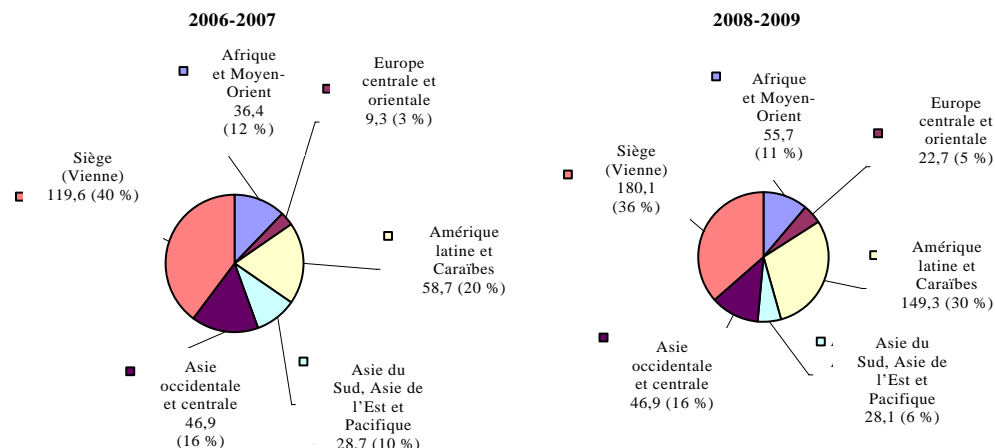
^a Jusqu'en 2006-2007, les ressources pour l'appui au programme étaient classées parmi les ressources à des fins générales, aussi les données de 2006-2007 ont-elles été retraitées pour indiquer la répartition. Voir la note 3 relative aux états financiers.

^b Comprend les éliminations des soldes interfonds comme indiqué dans la note 2 viii) relative aux états financiers.

9. L'augmentation globale des dépenses indiquée ci-dessus a touché toutes les régions du monde, mais encore plus particulièrement l'Amérique latine et les Caraïbes, en raison principalement d'un projet d'appui à la mise en œuvre et au suivi de la stratégie intégrée et durable de réduction de la production de drogues illicites et de lancement d'activités de substitution exécuté en Colombie. Dans la région de l'Afrique et du Moyen-Orient, où jusqu'alors le plus gros des dépenses concernait un important programme de lutte contre la corruption mené au Nigéria, l'UNODC a continué à étendre ses activités avec l'expansion de programmes de lutte contre la piraterie et le lancement de nouveaux projets en Afrique méridionale et en Afrique de l'Ouest. Les dépenses ont modérément progressé en Asie occidentale et centrale, avec principalement l'élargissement du programme mené en Afghanistan. L'évolution des dépenses par rapport à l'exercice 2006-2007 est présentée dans la figure IV.1 ci-dessous. Il convient de noter que les dépenses indiquées pour le siège de l'UNODC à Vienne comprennent celles financées par des contributions volontaires ou au moyen du budget ordinaire de l'ONU qui se rapportent à la direction exécutive et à l'administration aux programmes mondiaux et à l'appui au programme.

Figure IV.1
**Dépenses de l'Office des Nations Unies contre la drogue
 et le crime, par région**

(En milliers de dollars des États-Unis)



10. On trouvera dans le tableau IV.3 ci-après la ventilation des dépenses par grande catégorie pour l'exercice 2006-2007 et l'exercice 2008-2009. Il en ressort que les deux catégories ayant enregistré la plus forte croissance sont les services contractuels et les dépenses de fonctionnement, ce qui s'explique par l'importance des activités d'assistance technique spécialisées au niveau mondial.

Tableau IV.3
Dépenses par catégorie

(En milliers de dollars des États-Unis)

Objet	Exercice	
	2006-2007 ^a	2008-2009
Traitements et autres dépenses de personnel	155 643	210 329
Voyages	18 640	26 361
Services contractuels	54 405	139 465
Dépenses de fonctionnement	15 729	31 727
Achats	27 632	38 119
Autres dépenses	27 575	50 098
Total	299 623	496 099

^a Données corrigées par rapport au tableau I.2 du rapport financier de 2006-2007.

11. Les états I, II et VII et les tableaux 1, 4 et 5 y afférents récapitulent les résultats consolidés des activités financées par le Fonds du Programme de lutte contre la drogue et le Fonds du Programme de lutte contre le crime, c'est-à-dire l'ensemble des activités de l'UNODC qui ne sont pas financées par l'ONU, au moyen principalement du budget ordinaire.

I. Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues

12. Les états III et IV et le tableau 2 récapitulent les résultats des activités du Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues. Les notes correspondantes expliquent les conventions comptables utilisées pour établir ces états et fournissent un complément d'information et des éclaircissements sur les activités financières de l'exercice biennal 2008-2009. Les résultats financiers du Fonds du Programme de lutte contre la drogue sont récapitulés dans le tableau IV.4 ci-dessous.

Tableau IV.4
Recettes et dépenses du Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Exercice</i>			
	<i>2006-2007^a</i>		<i>2008-2009</i>	
	<i>Recettes</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>	<i>Dépenses</i>
Ressources à des fins générales	28 322	28 237	19 720	20 755
Ressources pour l'appui au programme ^a	14 100	11 424	30 597	18 981
Ressources à des fins spéciales ^b	206 656	150 271	305 331	281 786
Total	249 077	189 933	355 648	321 522

^a Jusqu'en 2006-2007, les ressources pour l'appui au programme étaient classées comme ressources à des fins générales, aussi les données de 2006-2007 ont-elles été retraitées pour indiquer la répartition. Voir la note 3 relative aux états financiers.

^b Comprend les éliminations des soldes interfonds comme indiqué dans la note 2 viii) relative aux états financiers.

13. Les ressources à des fins générales sont des fonds non réservés qui servent à financer la direction exécutive et l'administration de l'UNODC, ainsi que les dépenses de programme et d'appui au programme tant au siège (Vienne) que sur le terrain. Elles servent aussi à accorder des avances aux projets et aux autres opérations sur le terrain. Les recettes pour l'appui au programme proviennent du prélèvement de frais sur les activités financées par les contributions à des fins spéciales. Précédemment classées comme ressources à des fins générales, elles sont comptabilisées séparément à compter de l'exercice 2008-2009, conformément à la résolution 50/14 de la Commission des stupéfiants et de la résolution 16/6 de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale. Les ressources à des fins spéciales sont des contributions volontaires versées exclusivement pour financer les activités de coopération technique et autres activités de fond de l'UNODC au siège (Vienne) et sur le terrain.

14. Les recettes au titre des ressources à des fins générales, composées de contributions volontaires, d'intérêts créditeurs et de recettes accessoires, ont diminué de 8,6 millions de dollars (30 %), chutant de 28,3 millions de dollars en 2006-2007 à 19,7 millions de dollars en 2008-2009. Les contributions volontaires ont baissé de 7,3 millions de dollars ou 29 % (18,6 millions de dollars en 2008-2009

contre 25,9 millions de dollars en 2006-2007), entraînant un déficit de 1 million de dollars.

15. Les recettes perçues pour l'appui au programme ont progressé de 117 % (16,5 millions de dollars), passant de 14,1 millions de dollars en 2006-2007 à 30,6 millions de dollars en 2008-2009, essentiellement du fait de la hausse des dépenses financées par les ressources à des fins spéciales, passées de 150,3 millions de dollars en 2006-2007 à 281,8 millions de dollars en 2008-2009, soit une augmentation de 88 % ou 131,5 millions de dollars. De même les recettes au titre des ressources à des fins spéciales ont progressé de 98,6 millions de dollars (48 %), passant de 206,7 millions de dollars en 2006-2007 à 305,3 millions de dollars en 2008-2009. La croissance a été particulièrement marquée en Amérique latine et dans les Caraïbes, notamment grâce à un projet d'appui à la mise en œuvre et au suivi de la stratégie intégrée et durable de réduction de la production de drogues illicites et de lancement d'activités de substitution mené en Colombie.

II. Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale

16. Les états V et VI et le tableau 3 des états financiers récapitulent les comptes du Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale. Les notes correspondantes expliquent les conventions comptables utilisées pour établir ces états et fournissent un complément d'information et d'éclaircissement sur les activités financières de l'exercice biennal 2008-2009. Le tableau IV.5 ci-après récapitule les résultats financiers du Fonds du Programme de lutte contre le crime.

Tableau IV.5

Recettes et dépenses du Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Exercice</i>			
	<i>2006-2007^a</i>		<i>2008-2009</i>	
	<i>Recettes</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>	<i>Dépenses</i>
Ressources à des fins générales	4 414	7 272	5 848	6 532
Ressources pour l'appui au programme ^a	4 285	1 391	11 029	7 362
Ressources à des fins spéciales ^b	106 549	65 563	134 396	119 719
Total	115 249	74 226	151 273	133 613

^a Jusqu'en 2006-2007, les ressources pour l'appui au programme étaient classées comme ressources à des fins générales, c'est pourquoi les données de 2006-2007 présentées à titre de comparaison sont les recettes prélevées sur les ressources à des fins spéciales. Voir la note 3 relative aux états financiers.

^b Comprend les éliminations des soldes interfonds comme indiqué dans la note 2 viii) relative aux états financiers.

17. Les recettes au titre des ressources à des fins générales ont augmenté de 1,4 million de dollars (32 %), passant de 4,4 millions de dollars pour 2006-2007 à 5,8 millions de dollars pour 2008-2009. Les contributions volontaires se sont élevées à 5,6 millions de dollars en 2008-2009, soit 2,2 millions de dollars (68 %)

de plus que les 3,4 millions de dollars enregistrés en 2006-2007. Les recettes pour l'appui au programme ont progressé de 6,7 millions de dollars (157 %), atteignant 11 millions de dollars en 2008-2009 contre 4,3 millions de dollars en 2006-2007. Bien que les contributions volontaires aux ressources à des fins générales du Fonds du Programme de lutte contre le crime aient augmenté, la hausse a été insuffisante pour couvrir la part prévue des dépenses de l'UNODC, d'où un déficit de 0,7 million de dollars en 2008-2009.

18. Les recettes au titre des ressources à des fins spéciales ont progressé de 27,8 millions de dollars (26 %), passant de 106,5 millions de dollars en 2006-2007 à 134,3 millions de dollars en 2008-2009, tandis que les dépenses correspondantes augmentaient de 54,1 millions de dollars (83 %), atteignant 119,7 millions de dollars en 2008-2009 contre 65,6 millions de dollars en 2006-2007. La croissance a été particulièrement forte dans la région de l'Afrique et du Moyen-Orient et pour les activités touchant la primauté du droit.

3. Ressources provenant du budget ordinaire

19. Les ressources allouées à l'UNODC par prélèvement sur le budget ordinaire sont approuvées par l'Assemblée générale au titre des chapitres 16 et 22 du budget-programme (voir A/60/6 (Sect. 16) et A/60/6 (Sect. 22) pour 2006-2007 et A/62/6 (Sect. 16) et A/62/6 (Sect. 22) pour 2008-2009). Ces ressources apparaîtront dans le rapport financier et les états financiers vérifiés de l'Organisation des Nations Unies pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2009 [A/65/5 (Vol. I)]. Le tableau IV.6 ci-après récapitule les dépenses de l'UNODC correspondant aux crédits alloués au titre des chapitres 16 et 22 du budget-programme pour 2008-2009 :

Tableau IV.6
Crédits ouverts et dépenses engagées

(En milliers de dollars des États-Unis)

Objet	Exercice			
	2006-2007 ^a		2008-2009	
	Crédits ouverts	Dépenses	Crédits ouverts	Dépenses
Traitements et autres dépenses de personnel	30 593	30 372	35 613	35 525
Voyages	2 474	2 321	2 657	2 543
Services contractuels	902	1 030	1 168	1 232
Dépenses de fonctionnement	747	729	647	618
Achats	599	617	570	633
Autres dépenses	550	395	401	413
Total	35 865	35 464	41 057	40 964

^a Chapitres 16 et 22 du budget-programme.

20. Le montant alloué à l'UNODC par prélèvement sur le budget ordinaire est ajusté en fonction des variations des taux de change, de l'inflation et des différentiels de coût de la vie entre lieux d'affectation.

4. Difficultés rencontrées et changements intervenus en 2008-2009 et 2010-2011

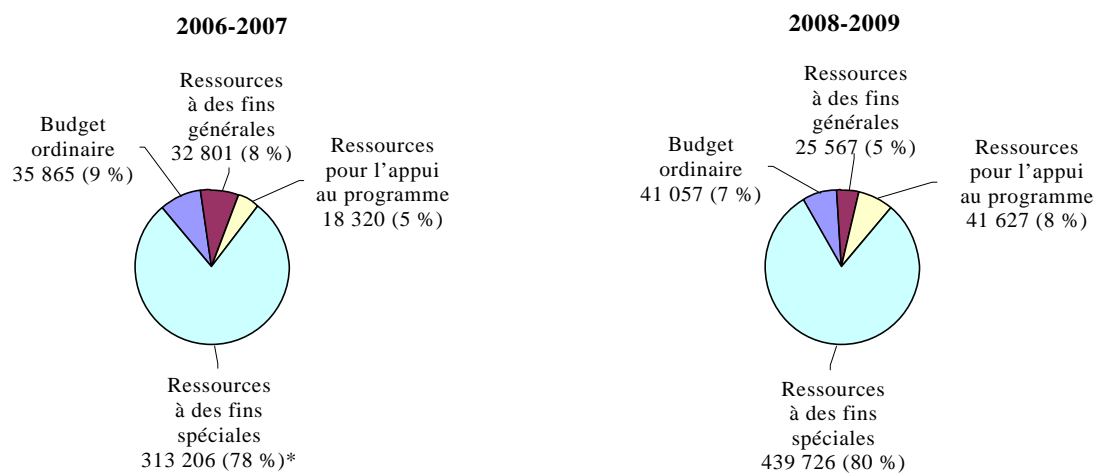
21. En 2009, l'UNODC a dû faire face à une situation financière difficile, marquée par une chute brutale et inattendue des recettes au titre des ressources à des fins générales, exacerbée en partie par la crise financière mondiale. Au cours de l'exercice, les contributions volontaires non réservées ont accusé une baisse de 18 %, passant de 29,3 millions de dollars à 24,3 millions de dollars. Face à cette forte diminution, il a fallu mettre en œuvre une série de mesures de réduction des coûts, dont la suppression de 29 postes financés par les ressources à des fins générales et d'importantes baisses des montants consacrés aux voyages, aux honoraires de consultants, à la formation, aux dépenses de fonctionnement et aux services contractuels. Ces mesures ont également entraîné un important réalignement du réseau des bureaux extérieurs, un partage accru des coûts communs avec des projets financés par les ressources à des fins spéciales et la rationalisation des travaux de certaines unités administratives. Bien que les ressources à des fins générales représentent moins de 6 % du total du financement dont dispose l'UNODC, l'obligation de réaliser des économies a eu un impact disproportionné sur le fonctionnement quotidien de l'Office et gravement perturbé ses activités. Les ressources à des fins générales financent en partie les activités d'évaluation indépendante, d'analyse des politiques et de recherche, et de sensibilisation, les programmes relatifs à la sécurité humaine et à la primauté du droit ainsi qu'à la santé et au développement humain, les bureaux extérieurs et le système de surveillance financière (Profi). Parallèlement, si les recettes au titre des ressources à des fins spéciales ont augmenté sur l'ensemble de l'exercice, les contributions volontaires réservées ont chuté de 25 % entre 2008 et 2009. La part relative des ressources à des fins spéciales par rapport à celle des ressources à des fins générales continue de créer des difficultés considérables pour les programmes et les services d'appui au programme de l'UNODC, dont le financement provient de ressources multilatérales de base (ressources à des fins générales et budget ordinaire). La plupart des contributions volontaires sont exclusivement réservées à des projets précis et ne laissent guère de marge pour faire face à des problèmes complexes de programmation et de gestion.

22. Compte tenu de ces difficultés financières, le budget consolidé de l'UNODC pour 2010-2011, qui a été approuvé en décembre 2009 par la Commission des stupéfiants et la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale, est un budget d'austérité, fondé sur le montant de recettes de 2009. Les mesures d'économie prises en 2009 seront maintenues et prolongées pour tout l'exercice 2010-2011, à moins que les recettes au titre des ressources à des fins générales ne retrouvent leur niveau de 2008 ou que des contributions réservées ne soient obtenues pour couvrir ces besoins précis.

23. En application de la résolution 52/13 de la Commission des stupéfiants, et de la résolution 18/3 de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale, ainsi que de la décision 2009/251 du Conseil économique et social, un groupe de travail intergouvernemental permanent à composition non limitée a été constitué et chargé d'étudier les moyens d'améliorer la gouvernance et la situation financière de l'UNODC et de formuler des recommandations à cet effet. Ce groupe de travail devait soumettre son rapport et ses recommandations éventuelles à la Commission des stupéfiants à sa cinquante-troisième session, en mars 2010, et à la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale à sa dix-neuvième session, en mai 2010.

Figure IV.2
Total des recettes pour 2006-2007 et 2008-2009

(En milliers de dollars des États-Unis)



Chapitre V

États financiers pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2009

Abréviations

CESAP	Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FNUAP	Fonds des Nations Unies pour la population
FNUPI	Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux
OIT	Organisation internationale du Travail
OMI	Organisation maritime internationale
OMS	Organisation mondiale de la Santé
ONUSIDA	Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida
OPEP	Organisation des pays exportateurs de pétrole
OSCE	Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
OTAN	Organisation du Traité de l'Atlantique Nord
PNUCID	Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance
UNICRI	Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice
UNODC	Office des Nations Unies contre la drogue et le crime
UNOPS	Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets
USAID	United States Agency for International Development

État I

État consolidé des recettes, dépenses et variations des réserves et des soldes des fonds

(En dollars des États-Unis)

	Référence	Ressources à des fins générales	Ressources à des fins spéciales	Appui au programme	Élimination	Total 2008-2009	Total 2006-2007
Recettes							
Contributions volontaires	Tableaux 2 et 3	24 263 973	436 116 246			460 380 219	310 677 562
Montants perçus au titre d'arrangements interorganisations	Tableaux 2 et 3		32 079 129		-872 049	31 207 080	16 788 662
Autres recettes et recettes accessoires							
Recettes perçues pour l'appui au programme	Tableau 5			41 193 406	-41 193 406		
Intérêts créditeurs		749 290	12 077 833	350 689		13 177 813	14 943 834
Recettes accessoires		554 217	1 518 981	82 061		2 155 259	21 916 154
Total des recettes		25 567 480	481 792 190	41 626 156	-42 065 455	506 920 371	364 326 212
Dépenses							
Traitements et autres dépenses de personnel	Tableau 4	24 486 438	128 718 469	21 598 914		174 803 821	125 270 874
Voyages		435 086	22 692 312	690 324		23 817 722	16 318 775
Services contractuels		653 307	137 635 046	251 376	-307 294	138 232 434	52 309 298
Dépenses de fonctionnement	Note 3	1 243 917	27 335 826	2 530 012		31 109 755	16 065 375
Achats		417 806	35 966 081	1 102 246		37 486 133	27 014 626
Autres dépenses		50 114	48 472 249	169 821	-232 576	48 459 607	22 940 352
Dépenses d'appui au programme : partenaires d'exécution	Tableau 5		1 225 828			1 225 828	4 239 500
Total des dépenses directes		27 286 668	402 045 810	26 342 693	-539 871	455 135 300	264 158 800
Dépenses d'appui au programme : UNODC	Tableau 5		41 193 406		-41 193 406		
Total des dépenses		27 286 668	443 239 216	26 342 693	-41 733 277	455 135 300	264 158 800
Excédent (déficit)		-1 719 188	38 552 973	15 283 464	-332 178	51 785 071	100 167 413
Ajustements sur exercices antérieurs	Notes 3 et 4, tableaux 2 et 3	-5 229 646	-2 116 278	5 085 395		-2 260 530	25 259 981
Variation nette des provisions et réserves		21 924	2 194 165			2 216 089	1 378 471
Excédent (déficit) net		-6 926 910	38 630 860	20 368 858	-332 178	51 740 630	126 805 865

A/65/5/Add.9

	<i>Référence</i>	<i>Ressources à des fins générales</i>	<i>Ressources à des fins spéciales</i>	<i>Appui au programme</i>	<i>Élimination</i>	Total 2008-2009	<i>Total 2006-2007</i>
Virements à (en provenance) d'autres fonds	Tableaux 2 et 3	5 393 835	-2 370 078	-3 023 757		0	-790 847
Remboursements aux donateurs			-1 603 226			-1 603 226	-1 720 836
Autres ajustements aux réserves et aux soldes des fonds	Note 6	-1 666 974	141 248	-3 062 237		-4 587 962	-1 380 405
Réserves et soldes des fonds en début d'exercice		20 104 067	232 478 320	1 200 031		253 782 419	130 868 643
Réserves et soldes des fonds en fin d'exercice		16 904 019	267 277 124	15 482 896	-332 178	299 331 861	253 782 418

État II

État consolidé de l'actif, du passif, des réserves et des soldes des fonds

(En dollars des États-Unis)

<i>Référence</i>	<i>Ressources à des fins générales</i>	<i>Ressources à des fins spéciales</i>	<i>Appui au programme</i>	<i>Élimination</i>	Total 2009	<i>Total 2007</i>	
Actif							
Encaisse et dépôts à terme	2 893 431	19 389 692	7 285 333		29 568 457	18 153 246	
Part dans la trésorerie commune des bureaux hors Siège	19 199 597	195 039 301	31 584 642		245 823 540	195 722 095	
Comptes débiteurs							
Contributions volontaires à recevoir	Tableaux 2 et 3	231 704	128 088 559		128 320 263	157 434 265	
Soldes débiteurs interfonds		7 961 078	88 604 722	5 453 588	102 019 387	84 243 968	
Avances versées aux partenaires d'exécution	Note 5		11 245 500	-332 178	10 913 322	8 125 582	
Autres comptes débiteurs		127 236	1 445 449	217 460	1 790 145	581 339	
Autres éléments d'actif	Note 2	144 685	2 336 554	56 210	2 537 449		
Total de l'actif		30 557 730	446 149 776	44 597 233	-332 178	520 972 562	464 260 496
Passif							
Engagements non réglés (exercice considéré)		673 154	13 055 245	409 491	14 137 890	11 252 953	
Engagements non réglés (exercices à venir)	Note 2		2 050 670		2 050 670		
Comptes créditeurs							
Soldes créditeurs interfonds			83 143 671	21 604 032	104 747 703	84 404 819	
Avances à verser aux partenaires d'exécution	Note 5		1 318 558		1 318 558	1 457 770	
Autres comptes créditeurs		14 569	1 325 784	69 015	1 409 368	91 954	
Recettes comptabilisées d'avance	Tableaux 2 et 3	50 000	72 762 285		72 812 285	91 802 770	
Engagements au titre des prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite	Note 6	12 915 989	4 722 388	7 031 799	24 670 176	18 757 672	
Total du passif		13 653 712	178 378 601	29 114 337	221 146 651	207 767 938	
Réserves et soldes des fonds							
Réserves pour l'ouverture de crédits	Tableau 5		494 050		494 050	2 710 139	

<i>Référence</i>	<i>Ressources à des fins générales</i>	<i>Ressources à des fins spéciales</i>	<i>Appui au programme</i>	<i>Élimination</i>	Total 2009	<i>Total 2007</i>
Soldes des fonds	16 904 019	267 277 124	15 482 896	-332 178	299 331 861	253 782 418
Total des réserves et des soldes des fonds	16 904 019	267 771 174	15 482 896	-332 178	299 825 911	256 492 557
Total du passif, des réserves et des soldes des fonds	30 557 730	446 149 776	44 597 233	-332 178	520 972 562	464 260 496

État III

Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues : état des recettes, dépenses et variations des réserves et des soldes des fonds

(En dollars des États-Unis)

	Référence	Ressources à des fins générales	Ressources à des fins spéciales	Appui au programme	Éliminations	Total 2008-2009	Total 2006-2007
Recettes							
Contributions volontaires	Tableau 2	18 618 694	305 375 912			323 994 606	209 576 916
Montants perçus au titre d'arrangements interorganisations	Tableau 2		23 044 919			23 044 919	15 918 469
Autres recettes et recettes accessoires							
Recettes perçues pour l'appui au programme	Tableau 5			30 236 058	-30 236 058		
Intérêts créditeurs		559 816	6 864 613	290 332		7 714 762	8 366 957
Recettes accessoires ^a		541 256	281 154	71 061		893 471	15 214 906
Total des recettes		19 719 766	335 566 598	30 597 452	-30 236 058	355 647 757	249 077 248
Dépenses							
Traitements et autres dépenses de personnel	Tableau 4	18 426 441	77 872 393	15 635 370		111 934 204	91 145 099
Voyages		350 240	15 264 170	485 352		16 099 762	11 529 207
Services contractuels		514 459	121 844 248	142 251		122 500 958	39 988 945
Dépenses de fonctionnement	Note 3	1 001 329	21 347 420	1 781 766		24 130 515	11 727 388
Achats		412 100	24 350 740	856 624		25 619 463	18 853 861
Autres dépenses		50 114	20 086 131	79 376		20 215 622	13 733 722
Dépenses d'appui au programme : partenaires d'exécution	Tableau 5		1 021 416			1 021 416	2 954 479
Total des dépenses directes		20 754 683	281 786 517	18 980 739		321 521 939	189 932 701
Dépenses d'appui au programme : UNODC	Tableau 5		30 236 058		-30 236 058		
Total des dépenses		20 754 683	312 022 575	18 980 739	-30 236 058	321 521 939	189 932 701
Excédent (déficit)		-1 034 917	23 544 023	11 616 712	-0	34 125 818	59 144 547
Ajustements sur exercices antérieurs	Notes 3 et 4, tableau 2	-5 145 396	-2 022 574	5 085 395		-2 082 575	26 264 343
Variation nette des provisions et réserves		21 924	1 244 411			1 266 335	-389 696
Excédent (déficit) net		-6 158 389	22 765 860	16 702 107	-0	33 309 578	85 019 194
Virements à (en provenance) d'autres fonds ^b	Tableau 2	3 042 145	823 728	-3 370 887		494 986	-234 150
Remboursements aux donateurs			-781 796			-781 796	-500 531
Autres ajustements aux réserves	Note 6	1 419 130		-1 934 210		-515 080	602 270

A/65/5/Add.9

<i>Référence</i>	<i>Ressources à des fins générales</i>	<i>Ressources à des fins spéciales</i>	<i>Appui au programme</i>	<i>Éliminations</i>	Total 2008-2009	<i>Total 2006-2007</i>
et aux soldes des fonds						
Réserves et soldes des fonds en début d'exercice	16 336 893	130 379 698			146 716 591	61 829 808
Réserves et soldes des fonds en fin d'exercice	14 639 780	153 187 490	11 397 010	-0	179 224 279	146 716 591

^a Dont 522 321 dollars au titre de la réduction ou annulation d'engagements relatifs à des exercices antérieurs.

^b Dont 3 048 987 dollars d'intérêts créditeurs transférés des ressources à des fins spéciales aux ressources à des fins générales.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

État IV

Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues : actif, passif, réserves et soldes des fonds

(En dollars des États-Unis)

	Référence	Ressources à des fins générales	Ressources à des fins spéciales	Appui au programme	Éliminations	Total 2009	Total 2007
Actif							
Encaisse et dépôts à terme ^a		2 893 431	19 125 001	7 285 333		29 303 766	17 158 403
Part dans la trésorerie commune des bureaux hors Siège ^b		12 523 146	82 775 487	31 531 868		126 830 502	98 874 894
Comptes débiteurs							
Contributions volontaires à recevoir	Tableau 2	217 268	78 573 941			78 791 209	123 326 093
Soldes débiteurs interfonds		7 961 078	9 385 635			17 346 713	33 170 815
Avances versées aux partenaires d'exécution	Note 5		9 772 165			9 772 165	7 317 703
Autres comptes débiteurs		127 236	1 117 363	186 768		1 431 367	
Autres éléments d'actif ^c	Note 2	61 779	1 584 193	56 210		1 702 182	436 630
Total de l'actif		23 783 939	202 333 786	39 060 179		265 177 904	280 284 537
Passif							
Engagements non réglés (exercice considéré)		530 855	4 578 383	331 924		5 441 163	3 785 306
Engagements non réglés (exercices à venir)	Note 3		1 412 511			1 412 511	
Comptes créditeurs							
Soldes créditeurs interfonds				21 604 032		21 604 032	31 744 758
Avances à verser aux partenaires d'exécution	Note 5		1 318 558			1 318 558	1 278 894
Autres comptes créditeurs		14 569	27 667			42 236	77 873
Recettes comptabilisées d'avance	Tableau 2	50 000	38 801 958			38 851 958	79 244 645
Engagements au titre des prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite ^d	Note 6	8 548 735	2 547 777	5 727 212		16 823 724	15 710 691
Total du passif		9 144 159	48 686 853	27 663 169		85 494 182	131 842 168
Réserves et soldes des fonds							
Réserves pour l'ouverture de crédits	Tableau 5		459 443			459 443	1 725 778

	<i>Référence</i>	<i>Ressources à des fins générales</i>	<i>Ressources à des fins spéciales</i>	<i>Appui au programme</i>	<i>Éliminations</i>	Total 2009	<i>Total 2007</i>
Solde des fonds		14 639 780	153 187 490	11 397 010		179 224 279	146 716 591
Total des réserves et des solde des fonds		14 639 780	153 646 933	11 397 010		179 683 722	148 442 369
Total du passif, des réserves et des solde des fonds		23 783 939	202 333 786	39 060 179		265 177 904	280 284 537

^a Représente 1 602 870 dollars dans des comptes bancaires portant intérêts tenus par le siège de l'UNODC, 27 477 289 dollars dans des comptes portant intérêts tenus par les bureaux extérieurs de l'UNODC, 166 370 dollars dans un compte d'avances temporaires tenu par la CESAP, et 57 438 dollars dans les comptes d'avances temporaires et les fonds de caisse des bureaux extérieurs de l'UNODC.

^b Représente la part du Fonds du Programme de lutte contre la drogue dans la trésorerie commune des bureaux hors Siège. La part de la trésorerie en dollars des États-Unis se décompose comme suit : encaisse et dépôts à terme de 13 864 269 dollars, placements à court terme de 10 694 925 dollars (valeur de réalisation : 10 753 556 dollars), placements à long terme de 16 557 244 dollars (valeur de réalisation : 16 776 117 dollars) et intérêts courus à recevoir de 220 201 dollars. La part de la trésorerie en euros se décompose comme suit : encaisse et dépôts à terme de 85 440 159 dollars (59 210 030 euros) et intérêts courus à recevoir de 53 705 dollars (37 217 euros).

^c Comprend 1 412 511 dollars de charges comptabilisées d'avance pour des engagements sur exercices à venir et 282 493 dollars de charges comptabilisées d'avance pour des avances au titre de l'indemnité pour frais d'études.

^d Représente 6 431 724 dollars d'engagements au titre des prestations dues à la cessation de service (dont 4 091 724 dollars pour la provision constituée au titre de la prime de rapatriement) et 10 392 000 dollars d'engagements cumulés au 31 décembre 2009 au titre de l'assurance maladie après la cessation de service.

Les notes explicatives et tableaux font partie intégrante des états financiers.

État V

Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale : recettes, dépenses et variations des réserves et des soldes des fonds

(En dollars des États-Unis)

	Référence	Ressources à des fins générales	Ressources à des fins spéciales	Appui au programme	Éliminations	Total 2008-2009	Total 2006-2007
Recettes							
Contributions volontaires	Tableau 3	5 645 279	130 740 334			136 385 613	101 100 646
Montants perçus au titre d'arrangements interorganisations ^a	Tableau 3		9 034 210		-872 049	8 162 161	870 193
Autres recettes et recettes accessoires							
Recettes perçues pour l'appui au programme	Tableau 5			10 957 348	-10 957 348	0	
Intérêts créditeurs		189 474	5 213 220	60 357		5 463 051	6 576 878
Recettes accessoires ^b		12 961	1 237 827	11 000		1 261 788	6 701 248
Total des recettes		5 847 714	146 225 592	11 028 705	-11 829 397	151 272 614	115 248 965
Dépenses							
Traitements et autres dépenses de personnel	Tableau 4	6 059 997	50 846 076	5 963 544		62 869 617	34 125 775
Voyages		84 846	7 428 142	204 971		7 717 960	4 789 568
Services contractuels ^a		138 848	15 790 798	109 124	-307 294	15 731 476	12 320 353
Dépenses de fonctionnement	Note 3	242 587	5 988 406	748 246		6 979 240	4 337 987
Achats		5 706	11 615 341	245 623		11 866 670	8 160 766
Autres dépenses ^a			28 386 117	90 445	-232 576	28 243 986	9 206 630
Dépenses d'appui au programme : partenaires d'exécution	Tableau 5		204 412			204 412	1 285 021
Total des dépenses directes		6 531 985	120 259 293	7 361 954	-539 871	133 613 361	74 226 100
Dépenses d'appui au programme : UNODC	Tableau 5		10 957 348		-10 957 348		
Total des dépenses		6 531 985	131 216 641	7 361 954	-11 497 219	133 613 361	74 226 100
Excédent (déficit)		-684 271	15 008 950	3 666 751	-332 178	17 659 253	41 022 865
Ajustements sur exercices antérieurs	Note 4, tableau 3	-84 250	-93 705			-177 955	-1 004 363
Variation nette des provisions et réserves			949 754			949 754	1 768 167
Excédent (déficit) net		-768 521	15 864 999	3 666 751	-332 178	18 431 052	41 786 669
Virements à (en provenance) d'autres fonds ^c	Tableau 3	2 351 689	-3 193 806	347 130		-494 986	-556 697

	<i>Référence</i>	<i>Ressources à des fins générales</i>	<i>Ressources à des fins spéciales</i>	<i>Appui au programme</i>	<i>Éliminations</i>	Total 2008-2009	<i>Total 2006-2007</i>
Remboursements aux donateurs			-821 430			-821 430	-1 220 305
Autres ajustements aux réserves et aux soldes des fonds	Note 6	-3 086 104	141 248	-1 128 027		-4 072 882	-1 982 675
Réserves et soldes des fonds en début d'exercice	Note 3	3 767 174	102 098 622	1 200 031		107 065 827	69 038 835
Réserves et soldes des fonds en fin d'exercice		2 264 239	114 089 634	4 085 886	-332 178	120 107 581	107 065 827

^a Le montant figurant dans la colonne « Éliminations » correspond aux opérations réalisées entre le Fonds du Programme de lutte contre le crime et la justice pénale, pour le compte de l'UNODC, et le compte subsidiaire du Fonds pour l'UNICRI.

^b Dont 297 031 dollars au titre de la réduction ou de l'annulation d'engagements relatifs à des exercices antérieurs et 872 182 dollars pour services fournis.

^c Dont 2 479 730 dollars d'intérêts créditeurs virés des ressources à des fins spéciales aux ressources à des fins générales.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

État VI

**Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime
et la justice pénale : actif, passif, réserves et soldes des fonds**

(En dollars des États-Unis)

	Référence	Ressources à des fins générales	Ressources à des fins spéciales	Appui au programme	Éliminations	Total 2008-2009	Total 2006-2007
Actif							
Encaisse et dépôts à terme ^a			264 690			264 690	994 843
Part dans la trésorerie commune des bureaux hors Siège ^b		6 676 451	112 263 813	52 774		118 993 038	96 847 201
Comptes débiteurs							
Contributions volontaires à recevoir	Tableau 3	14 435	49 514 618			49 529 053	34 108 172
Soldes débiteurs interfonds ^c			79 219 087	5 453 588		84 672 675	51 073 153
Avances versées aux partenaires d'exécution ^c	Note 5		1 473 334		-332 178	1 141 157	807 879
Autres comptes débiteurs			328 086	30 693		358 778	144 709
Autres éléments d'actif ^d	Note 2	82 905	752 361			835 266	
Total de l'actif		6 773 791	243 815 990	5 537 055	-332 178	255 794 658	183 975 959
Passif							
Engagements non réglés (exercice considéré)		142 299	8 476 862	77 566		8 696 727	7 467 646
Engagements non réglés (exercices à venir)	Note 3		638 159			638 159	
Comptes créditeurs							
Soldes créditeurs interfonds			83 143 671			83 143 671	52 660 061
Avances à verser aux partenaires d'exécution							178 876
Autres comptes créditeurs ^f			1 298 117	69 015		1 367 132	14 081
Recettes comptabilisées d'avance ^c	Tableau 3		33 960 327			33 960 327	12 558 124
Engagements au titre des prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite ^e	Note 6	4 367 253	2 174 611	1 304 587		7 846 452	3 046 982
Total du passif		4 509 552	129 691 748	1 451 168	0	135 652 468	75 925 771
Réserves et soldes des fonds							
Réserves pour l'ouverture de crédits			34 607			34 607	984 361
Soldes des fonds		2 264 239	114 089 634	4 085 886	-332 178	120 107 581	107 065 827
Total des réserves et des soldes des fonds		2 264 239	114 124 241	4 085 886	-332 178	120 142 189	108 050 188
Total du passif, des réserves et des soldes des fonds		6 773 791	243 815 990	5 537 055	-332 178	255 794 658	183 975 959

(Voir notes page suivante)

(Notes de l'état VI)

- ^a Comprend 153 828 dollars, portant intérêts, dans le compte à vue ONUV-UNICRI, 67 017 dollars, portant intérêts, dans le compte en banque local en euros de l'UNICRI, 38 518 dollars, portant intérêts, dans le compte en banque local en dollars de l'UNICRI et 5 328 dollars dans les comptes de petite caisse des bureaux extérieurs de l'UNODC.
- ^b Représente la part du Fonds du Programme de lutte contre le crime dans la trésorerie commune des bureaux hors Siège. La part de la trésorerie en dollars des États-Unis se décompose comme suit : encaisse et dépôts à terme de 31 627 572 dollars, placements à court terme de 24 397 574 dollars (valeur de réalisation: 24 531 323 dollars), placements à long terme de 37 770 864 dollars (valeur de réalisation: 38 270 164 dollars) et intérêts courus à recevoir de 502 328 dollars. La part de la trésorerie en euros se décompose comme suit : encaisse et dépôts à terme de 24 679 188 dollars (17 102 677 euros) et intérêts courus à recevoir de 15 513 dollars (10 750 dollars).
- ^c Le montant figurant dans la colonne « Éliminations » correspond aux opérations réalisées entre le Fonds du Programme de lutte contre le crime, pour le compte de l'UNODC, et le compte subsidiaire du Fonds ouvert pour l'UNICRI.
- ^d Comprend 638 159 dollars de charges comptabilisées d'avance pour des engagements sur exercices à venir et 197 095 dollars de charges comptabilisées d'avance pour des avances au titre de l'indemnité pour frais d'études.
- ^e Comprend 3 762 452 dollars d'engagements au titre des prestations dues à la cessation de service (dont 1 218 415 dollars de charges à payer au titre de la prime de rapatriement) et 4 084 000 dollars d'engagements cumulés au 31 décembre 2009 au titre de l'assurance maladie après la cessation de service.
- ^f Comprend 1 175 301,20 dollars destinés au Fonds d'affectation spéciale créé pour soutenir les initiatives prises par les États contre la piraterie au large des côtes somaliennes (créé en 2010).

Les notes explicatives et tableaux font partie intégrante des états financiers.

État VII

État consolidé des flux de trésorerie

(En dollars des États-Unis)

	<i>Ressources à des fins générales – Programme de lutte contre la drogue</i>	<i>Ressources à des fins spéciales – Programme de lutte contre la drogue</i>	<i>Appui au programme – Programme de lutte contre la drogue</i>	<i>Ressources à des fins générales – Programme de lutte contre le crime</i>	<i>Ressources à des fins spéciales – Programme de lutte contre le crime</i>	<i>Appui au programme – Programme de lutte contre le crime</i>	Total, ressources à des fins générales	Total, ressources à des fins spéciales	Total, appui au programme	Total 2008-2009
Flux de trésorerie provenant du fonctionnement										
Excédent (déficit) des recettes par rapport aux dépenses	(1 034 917)	23 544 023	11 616 712	(684 271)	15 008 950	3 666 751	(1 719 188)	38 552 973	15 283 464	52 117 249
(Augmentation) diminution des contributions volontaires à recevoir	406 020	44 128 864	–	21 254	(15 442 134)	–	427 273	28 686 730	–	29 114 004
(Augmentation) diminution des soldes débiteurs interfonds	25 209 737	(9 385 635)	–	–	(29 916 554)	(3 682 968)	25 209 737	(39 302 189)	(3 682 968)	(17 775 419)
(Augmentation) diminution des avances versées aux partenaires d'exécution	–	(2 454 462)	–	–	(665 455)	–	–	(3 119 918)	–	(3 119 918)
(Augmentation) diminution des autres comptes débiteurs	(16 218)	(791 751)	(186 768)	–	(183 377)	(30 693)	(16 218)	(975 128)	(217 460)	(1 208 806)
(Augmentation) diminution des autres éléments d'actif	(61 779)	(1 584 193)	(56 210)	(82 905)	(752 361)	–	(144 685)	(2 336 554)	(56 210)	(2 537 449)
Augmentation (diminution) des engagements non réglés – exercice considéré	(254 023)	1 577 955	331 924	131 098	1 161 479	(63 496)	(122 925)	2 739 434	268 429	2 884 938
Augmentation (diminution) des engagements non réglés – exercices à venir	–	1 412 511	–	–	638 159	–	–	2 050 670	–	2 050 670
Augmentation/(diminution) des soldes créditeurs interfonds	(31 744 758)	–	21 604 032	–	30 483 610	–	(31 744 758)	30 483 610	21 604 032	20 342 884
(Augmentation) diminution des avances à verser aux partenaires d'exécution	–	39 664	–	–	(178 876)	–	–	(139 212)	–	(139 212)
Augmentation/(diminution) des autres comptes créditeurs	(15 850)	(19 787)	–	–	1 284 036	69 015	(15 850)	1 264 249	69 015	1 317 414
Augmentation (diminution) des recettes comptabilisées d'avance	(155 333)	(40 237 354)	–	–	21 402 203	–	(155 333)	(18 835 151)	–	(18 990 484)
Augmentation (diminution) des prestations dues à la cessation de service et après le départ à la retraite	(5 182 373)	568 194	5 727 212	3 370 921	553 488	875 060	(1 811 451)	1 121 682	6 602 272	5 912 503

	<i>Ressources à des fins générales – Programme de lutte contre la drogue</i>	<i>Ressources à des fins spéciales – Programme de lutte contre la drogue</i>	<i>Appui au programme – Programme de lutte contre la drogue</i>	<i>Ressources à des fins générales – Programme de lutte contre le crime</i>	<i>Ressources à des fins spéciales – Programme de lutte contre le crime</i>	<i>Appui au programme de lutte contre le crime</i>	Total, ressources à des fins générales	Total, ressources à des fins spéciales	Total, appui au programme	Total 2008-2009
Flux de trésorerie nets provenant du fonctionnement	(12 849 494)	16 798 029	39 036 903	2 756 097	23 393 169	833 670	(10 093 397)	40 191 197	39 870 574	69 968 374
Flux de trésorerie provenant des activités de placement										
(Augmentation) diminution de la part dans la trésorerie commune des bureaux hors Siège	12 146 041	(8 569 781)	(31 531 868)	(1 937 433)	(20 155 630)	(52 774)	10 208 608	(28 725 411)	(31 584 642)	(50 101 445)
Flux de trésorerie nets provenant des activités de placement	12 146 041	(8 569 781)	(31 531 868)	(1 937 433)	(20 155 630)	(52 774)	10 208 608	(28 725 411)	(31 584 642)	(50 101 445)
Flux de trésorerie provenant des activités de financement										
Variation nette des provisions	21 924	1 244 411	–	–	949 754	–	21 924	2 194 165	–	2 216 089
Virements en provenance (à) d'autres fonds	3 042 145	823 728	(3 370 887)	2 351 689	(3 193 806)	347 130	5 393 835	(2 370 078)	(3 023 757)	–
Remboursements aux donateurs	–	(781 796)	–	–	(821 430)	–	–	(1 603 226)	–	(1 603 226)
Autres ajustements des réserves et des soldes des fonds	(3 726 266)	(2 022 574)	3 151 185	(3 170 354)	47 544	(1 128 027)	(6 896 620)	(1 975 030)	2 023 158	(6 848 492)
Variation des réserves pour l'ouverture de crédits	(21 924)	(1 244 411)	–	–	(949 754)	–	(21 924)	(2 194 165)	–	(2 216 089)
Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	(684 121)	(1 980 642)	(219 702)	(818 664)	(3 967 692)	(780 896)	(1 502 785)	(5 948 334)	(1 000 599)	(8 451 718)
Augmentation (diminution) nette de l'encaisse	(1 387 574)	6 247 606	7 285 333	0	(730 153)	(0)	(1 387 574)	5 517 452	7 285 333	11 415 211
Encaisse et dépôts à terme en début d'exercice	4 281 004	12 877 398	–	–	994 843	–	4 281 004	13 872 241	–	18 153 246
Encaisse et dépôts à terme en fin d'exercice	2 893 431	19 125 001	7 285 333	0	264 690	(0)	2 893 431	19 389 690	7 285 333	29 568 457

Tableau 1**Récapitulatif consolidé et classement chronologique des contributions annoncées et des contributions versées**

(En dollars des États-Unis)

Donateur	Recettes provenant des annonces de contribution pour 2008-2009				Contributions annoncées pour des années ultérieures	Ajustements	Sommes Réévaluation : encaissées (pertes) gains		Contributions annoncées non versées au 31 décembre 2009
	Contributions annoncées non versées au 1 ^{er} janvier 2008	Ressources à des fins générales	Ressources à des fins spéciales	Total			(g)	(h)	
	(a)	(b)	(c)	(d = b + c)	(e)	(f)	(g)	(h)	(i = a + d + e + f - g + h)
A. Contributions volontaires des États Membres									
Programme de lutte contre la drogue	67 915 233	18 609 258	129 100 505	147 709 763	16 316 263	(38 317 812)	147 589 137	(2 340 174)	43 694 136
Programme de lutte contre le crime	29 265 233	5 645 263	87 283 066	92 928 329	24 050 326	(10 378 173)	98 490 416	626 944	38 002 242
Total A	97 180 465	24 254 521	216 383 571	240 638 092	40 366 589	(48 695 985)	246 079 553	(1 713 230)	81 696 378
B. Contributions volontaires des États Membres au titre de la participation aux coûts									
Programme de lutte contre la drogue	29 503 783	–	154 298 417	154 298 417	4 378 150	(27 055 768)	148 348 514	3 236 969	16 013 037
Programme de lutte contre le crime	3 265 217	–	1 979 074	1 979 074	3 169 824	(1 709 000)	3 417 205	(16 874)	3 271 037
Total B	32 769 000	–	156 277 491	156 277 491	7 547 974	(28 764 768)	151 765 719	3 220 095	19 284 074
C. Contributions volontaires provenant d'autres organisations gouvernementales									
Programme de lutte contre la drogue	6 250 382	–	20 741 659	20 741 659	1 000 000	413 574	21 467 930	4 916	6 942 601
Programme de lutte contre le crime	826 050	–	38 490 423	38 490 423	–	(97 890)	38 731 517	89 988	577 055
Total C	7 076 432	–	59 232 082	59 232 082	1 000 000	315 684	60 199 447	94 904	7 519 656
D. Contributions volontaires provenant de donations publiques									
Programme de lutte contre la drogue	11 766	9 435	1 235 332	1 244 767	690 446	1 108 614	1 344 527	(9 158)	1 701 908
Programme de lutte contre le crime	657 273	16	2 987 771	2 987 786	1 151 088	(628 065)	2 874 022	65 106	1 359 166

Total D	669 039	9 451	4 223 103	4 232 553	1 841 534	480 549	4 218 549	55 948	3 061 074
Total des contributions volontaires									
Programme de lutte contre la drogue	103 681 164	18 618 693	305 375 913	323 994 606	22 384 859	(63 851 392)	318 750 108	892 553	68 351 681
Programme de lutte contre le crime	34 013 773	5 645 279	130 740 334	136 385 613	28 371 238	(12 813 129)	143 513 159	765 164	43 209 501
Total A + B + C + D	137 694 936	24 263 973	436 116 246	460 380 219	50 756 097	(76 664 521)	462 263 267	1 657 717	111 561 181
E. Montants perçus au titre d'arrangements interorganisations									
Programme de lutte contre la drogue	19 644 929	–	23 044 919	23 044 919	16 467 100	(16 675 842)	31 660 923	(380 655)	10 439 528
Programme de lutte contre le crime	94 400	–	8 162 161	8 162 161	5 589 089	(438 342)	7 089 636	1 876	6 319 549
Total E	19 739 329	–	31 207 080	31 207 080	22 056 189	(17 114 184)	38 750 559	(378 779)	16 759 076
Total général									
Programme de lutte contre la drogue	123 326 093	18 618 693	328 420 832	347 039 525	38 851 959	(80 527 234)	350 411 031	511 898	78 791 210
Programme de lutte contre le crime	34 108 172	5 645 279	138 902 495	144 547 775	33 960 327	(13 251 471)	150 602 796	767 040	49 529 049
Total A + B + C + D + E	157 434 265	24 263 972	467 323 328	491 587 300	72 812 285	(93 778 705)	501 013 827	1 278 938	128 320 262

Classement chronologique des contributions annoncées non versées au 31 décembre 2009

	<i>0 à 6 mois</i>	<i>7 à 12 mois</i>	<i>13 à 24 mois</i>	<i>Plus de 24 mois</i>	Total
A. Contributions volontaires des États Membres					
Programme de lutte contre la drogue	28 352 688	5 135 897	8 991 486	1 214 064	43 694 134
Programme de lutte contre le crime	29 465 136	2 505 675	1 327 819	4 701 612	38 000 242
B. Contributions volontaires des États Membres au titre de la participation aux coûts					
Programme de lutte contre la drogue	7 865 965	1 977 205	5 531 656	638 214	16 013 039
Programme de lutte contre le crime	1 716 045	–	–	1 556 991	3 273 036
C. Contributions volontaires provenant d'autres organisations gouvernementales					
Programme de lutte contre la drogue	1 595 816	1 000 000	3 055 506	1 303 047	6 954 368
Programme de lutte contre le crime	421 109	–	5 251	150 695	577 055
D. Contributions volontaires provenant de donations publiques					
Programme de lutte contre la drogue	690 446	–	–	999 696	1 690 141
Programme de lutte contre le crime	291 486	966 707	100 974	–	1 359 167
Total des contributions volontaires					
Programme de lutte contre la drogue	38 504 915	8 113 102	17 578 647	4 155 020	68 351 683
Programme de lutte contre le crime	31 893 776	3 472 382	1 434 045	6 409 299	43 209 502
Total A + B + C + D	70 398 691	11 585 484	19 012 692	10 564 319	111 561 185
E. Montants perçus au titre d'arrangements interorganisations					
Programme de lutte contre la drogue	8 132 382	2 187 144	–	120 000	10 439 527
Programme de lutte contre le crime	5 407 463	257 139	654 947	–	6 319 549
Total général					
Programme de lutte contre la drogue	46 637 296	10 300 246	17 578 647	4 275 020	78 791 209
Programme de lutte contre le crime	37 301 239	3 729 521	2 088 992	6 409 299	49 529 051
Total A+ B + C + D + E	83 938 535	14 029 767	19 667 639	10 684 319	128 320 262

Tableau 2

**Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues :
récapitulatif consolidé et classement chronologique des contributions annoncées
et des contributions versées**

(En dollars des États-Unis)

Donateur	Contributions annoncées non versées au 1 ^{er} janvier 2008 (a)	Recettes provenant des annonces de contribution pour 2008-2009			Contributions annoncées pour des années ultérieures (e)	Ajustements (f)	Sommes encaissées (g)	Réévaluation : (pertes)/gains (h)	Contributions annoncées non versées au 31 décembre 2009 (i=a+d+e+f-g+h)
		Ressources à des fins générales (b)	Ressources à des fins spéciales (c)	Total 2008-2009 (d=b+c)					
A. Contributions volontaires des États Membres									
Afrique du Sud	–	3 298	–	3 298	–	–	–	35	3 333
Algérie	10 000	20 000	–	20 000	–	(10 000) ^a	10 000	–	10 000
Allemagne	1 444 141	1 725 992	8 304 887	10 030 879	2 129 496	(1 193 453) ^{a, c}	10 232 622	(42 798)	2 135 643
Arabie saoudite	–	50 000	–	50 000	50 000	(50 000)	50 000	–	–
Australie	2 584 220	791 487	3 930 344	4 721 831	–	(619 900) ^{b, e}	4 375 272	318 404	2 629 283
Autriche	–	133 674	1 177 271	1 310 945	–	–	1 296 841	(14 104)	–
Bahamas	–	1 000	–	1 000	–	–	1 000	–	–
Bangladesh	–	3 000	–	3 000	–	–	2 000	–	1 000
Belgique	15 259	249 466	778 817	1 028 283	–	(15 258) ^b	804 550	(86 648)	137 086
Bolivie (État plurinational de)	–	5 000	10 093	15 093	–	–	15 000	(93)	–
Brésil	–	–	50 633	50 633	–	–	50 633	–	–
Cambodge	–	–	12 000	12 000	–	–	12 000	–	–
Cameroun	–	1 129	–	1 129	–	–	1 129	–	–
Canada	13 751 274	1 142 655	18 001 155	19 143 810	7 612 326	(8 517 161) ^{a, c}	19 277 083	(533 887)	12 179 279
Chine	13 932	268 581	220 000	488 581	–	–	501 880	(633)	–
Colombie	–	49 333	–	49 333	–	(9 333) ^a	40 000	–	–
Croatie	6 000	13 000	–	13 000	–	(6 000) ^a	13 000	–	–
Danemark	–	–	462 000	462 000	100 000	–	100 000	–	462 000
Égypte	–	1 000	–	1 000	–	–	1 000	–	–
Émirats arabes unis	–	–	231 275	231 275	–	–	231 275	–	–
Équateur	–	–	20 000	20 000	–	–	20 000	–	–
Espagne	–	368 401	1 115 357	1 483 758	–	–	1 485 539	1 781	–

Donateur	Recettes provenant des annonces de contribution pour 2008-2009				Contributions annoncées pour des années ultérieures (e)	Ajustements (f)	Sommes encaissées (g)	Réévaluation : (pertes)/gains (h)	Contributions annoncées non versées au 31 décembre 2009 (i=a+d+e+f-g+h)
	Contributions annoncées non versées au 1 ^{er} janvier 2008 (a)	Ressources à des fins générales (b)	Ressources à des fins spéciales (c)	Total 2008-2009 (d=b+c)					
États-Unis d'Amérique	15 812 517	2 572 000	24 716 272	27 288 272	–	(1 100 000) ^{a, e}	28 487 064	–	13 513 725
Fédération de Russie	–	150 000	850 000	1 000 000	–	–	1 000 000	–	–
Finlande	3 571 429	1 191 969	3 991 827	5 183 796	–	(3 213 011) ^a	5 061 943	(191 670)	288 601
France	36 443	1 271 206	3 793 659	5 064 865	31 153	108 108 ^c	5 184 498	(19 995)	36 076
Grèce	–	40 000	–	40 000	–	–	40 000	–	–
Hongrie	–	99 289	–	99 289	–	–	95 475	(3 814)	–
Inde	60 000	200 000	731 790	931 790	–	(360 000) ^{a, e}	538 787	(11 323)	81 680
Irlande	–	269 542	657 160	926 702	–	–	924 481	(2 221)	–
Israël	–	40 000	–	40 000	–	–	40 000	–	–
Italie	1 959 562	1 063 516	6 265 120	7 328 636	240 000	(1 031 531) ^a	7 026 459	(368 307)	1 101 901
Japon	–	1 476 263	4 721 611	6 197 874	–	–	6 197 874	–	–
Kazakhstan	25 000	–	50 000	50 000	–	–	50 231	231	25 000
Koweït	5 000	10 000	–	10 000	–	(5 000) ^a	5 000	–	5 000
Liechtenstein	400 000	–	200 000	200 000	–	(300 000) ^{a, b}	300 000	–	–
Luxembourg	594 752	288 962	1 608 286	1 897 248	–	–	1 744 026	52 926	800 900
Madagascar	1 000	–	–	–	–	–	–	–	1 000
Malaisie	–	–	9 500	9 500	–	–	9 500	–	–
Malte	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Maroc	–	9 000	–	9 000	–	–	9 000	–	–
Mexique	–	100 000	500 000	600 000	–	–	600 000	–	–
Monaco	–	23 109	–	23 109	–	–	22 204	(905)	–
Nigéria	123 550	–	–	–	–	–	–	–	123 550
Norvège	–	2 097 486	6 294 668	8 392 154	1 417 350	–	8 414 904	43 875	1 438 475
Nouvelle-Zélande	–	–	57 715	57 715	–	–	57 715	–	–
Pakistan	–	996	–	996	–	–	996	–	–
Panama	–	6 000	–	6 000	–	–	6 000	–	–
Pays-Bas	22 398 638	–	15 318 953	15 318 953	3 289 474	(17 422 368) ^{a, e}	17 033 052	77 143	6 628 788
Pologne	–	–	–	–	–	–	–	–	–

Donateur	Recettes provenant des annonces de contribution pour 2008-2009				Contributions annoncées pour des années ultérieures (e)	Ajustements (f)	Sommes encaissées (g)	Réévaluation : (pertes)/gains (h)	Contributions annoncées non versées au 31 décembre 2009 (i=a+d+e+f-g+h)
	Contributions annoncées non versées au 1 ^{er} janvier 2008 (a)	Ressources à des fins générales (b)	Ressources à des fins spéciales (c)	Total 2008-2009 (d=b+c)					
Portugal	–	25 000	–	25 000	–	–	25 000	–	–
République de Corée	–	200 000	100 000	300 000	–	–	300 000	–	–
République démocratique populaire lao	1 000	1 000	–	1 000	–	–	–	–	2 000
République tchèque	–	94 887	232 330	327 217	–	–	310 157	(17 060)	–
Roumanie	–	20 000	–	20 000	–	–	20 000	–	–
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	1 194 859	–	5 923 834	5 923 834	–	(613 258) ^{a, b, e}	5 494 077	(210 632)	800 726
Singapour	10 000	10 000	–	10 000	–	(5 000) ^a	10 000	–	5 000
Slovénie	14 577	20 483	–	20 483	–	–	35 060	–	–
Sri Lanka	–	10 000	–	10 000	–	–	10 000	–	–
Suède	3 852 080	1 961 112	17 693 823	19 654 935	1 412 873	(3 924 647) ^a	18 407 038	(1 332 973)	1 255 230
Suisse	–	68 807	380 125	448 932	33 591	–	456 212	2 549	28 860
Thaïlande	30 000	50 000	70 000	120 000	–	(30 000) ^{as}	120 000	–	–
Tunisie	–	1 615	–	1 615	–	–	1 560	(55)	–
Turquie	–	400 000	600 000	1 000 000	–	–	1 000 000	–	–
Venezuela (République bolivarienne du)	–	10 000	–	10 000	–	–	10 000	–	–
Viet Nam	–	–	20 000	20 000	–	–	20 000	–	–
Total A	67 915 233	18 609 258	129 100 505	147 709 763	16 316 263	(38 317 812)	147 589 137	(2 340 174)	43 694 136
B. Contributions volontaires des États Membres au titre de la participation aux coûts									
Bahreïn	267 742	–	–	–	–	(267 742) ^e	–	–	–
Bolivie (État plurinational de)	491 407	–	–	–	–	–	91 763	1 012	400 656
Brésil	19 054 111	–	40 591 262	40 591 262	2 055 500	(20 646 762) ^a	31 412 429	–	9 641 682
Colombie	2 235 624	–	105 318 548	105 318 548	–	–	109 355 088	3 171 315	1 370 399
Équateur	–	–	89 909	89 909	–	–	89 909	–	–
Jamahiriya arabe libyenne	–	–	1 970 694	1 970 694	–	–	1 970 694	–	–
Mexique	1 108 614	–	–	–	–	(1 108 614) ^d	–	–	–

Donateur	Contributions annoncées non versées au 1 ^{er} janvier 2008 (a)	Recettes provenant des annonces de contribution pour 2008-2009			Contributions annoncées pour des années ultérieures (e)	Ajustements (f)	Sommes encaissées (g)	Réévaluation : (pertes)/gains (h)	Contributions annoncées non versées au 31 décembre 2009 (i=a+d+e+f-g+h)
		Ressources à des fins générales (b)	Ressources à des fins spéciales (c)	Total 2008-2009 (d=b+c)					
Pérou	1 063 635	–	3 618 004	3 618 004	–	–	4 328 631	64 642	417 650
Qatar	5 282 650	–	2 710 000	2 710 000	2 322 650	(5 032 650) ^a	1 100 000	–	4 182 650
Total B	29 503 783	–	154 298 417	154 298 417	4 378 150	(27 055 768)	148 348 514	3 236 969	16 013 037

C. Contributions volontaires provenant d'autres organisations gouvernementales

Banque interaméricaine de développement	1 430 000	–	–	–	–	–	244 839	–	1 185 161
Banque mondiale	90 000	–	744 769	744 769	–	–	238 953	–	595 816
Commission européenne	–	–	12 516 011	12 516 011	–	446 060 ^c	12 962 071	–	–
Conseil OTAN-Russie	7 500	–	820 000	820 000	–	(7 500) ^e	820 000	–	–
OPEP	1 063 188	–	2 000 000	2 000 000	1 000 000	–	2 053 376	(9 812)	2 000 000
Organisation des États américains	–	–	110 000	110 000	–	–	111 988	1 988	–
Organisation internationale pour les migrations	11 766	–	–	–	–	–	–	(119)	11 647
OSCE	–	–	–	–	–	–	–	–	–
USAID	3 659 694	–	4 550 879	4 550 879	–	(24 986)	5 036 703	12 859	3 161 743
Total C	6 262 148	–	20 741 659	20 741 659	1 000 000	413 574	21 467 930	4 916	6 954 367

D. Contributions volontaires provenant de donations publiques

Administración Nacional de Combustibles Alcohol y Portland (ANCAP)	–	–	30 000	30 000	–	–	28 731	(1 269)	–
Administración Nacional de Telecomunicaciones de Uruguay (ANTEL)	–	–	30 000	30 000	–	–	29 103	(897)	–
Anglogold Ashanti Colombia	–	–	95 000	95 000	–	–	95 000	–	–
Banco de Previsión Social	–	–	30 000	30 000	–	–	28 573	(1 427)	–
Caixa Seguros	–	–	11 696	11 696	–	–	11 696	–	–
COPARMEX, Nuevo León	–	–	–	–	–	1 108 614 ^e	108 918	–	999 696

Donateur	Recettes provenant des annonces de contribution pour 2008-2009				Contributions annoncées pour des années ultérieures (e)	Ajustements (f)	Sommes encaissées (g)	Réévaluation : (pertes)/gains (h)	Contributions annoncées non versées au 31 décembre 2009 (i=a+d+e+f-g+h)
	Contributions annoncées non versées au 1 ^{er} janvier 2008 (a)	Ressources à des fins générales (b)	Ressources à des fins spéciales (c)	Total 2008-2009 (d=b+c)					
Donateurs publics divers	–	732	–	732	–	–	732	–	–
Drug Abuse Prevention Centre (DAPC)	–	–	340 491	340 491	–	–	332 968	(7 523)	–
Fondation Drosos	–	–	310 000	310 000	690 446	–	310 000	–	690 446
Fondation Véolia	–	–	147 929	147 929	–	–	151 129	3 200	–
Global Network of People	–	–	52 316	52 316	–	–	52 316	–	–
Khmer HIV/AIDS NGO Alliance (KHANA)	–	–	7 900	7 900	–	–	7 900	–	–
Korea University et la Korea Youth Model National Assembly (KYMNA)	–	8 703	–	8 703	–	–	8 703	–	–
Senlis Council	–	–	150 000	150 000	–	–	150 000	–	–
Usinas y Trasmisiones Electricas	–	–	30 000	30 000	–	–	28 758	(1 242)	–
Total D	–	9 435	1 235 332	1 244 767	690 446	1 108 614	1 344 527	(9 158)	1 690 142
Total des contributions volontaires									
Total A + B + C + D	103 681 164	18 618 694	305 375 912	323 994 606	22 384 859	(63 851 392)	318 750 108	892 553	68 351 682

E. Montants perçus au titre d'arrangements interorganisations

Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour la sécurité humaine	1 353 564	–	–	–	–	–	1 353 564	–	–
Fonds du programme « Unis dans l'action » – Viet Nam	–	–	1 935 619	1 935 619	575 480	–	2 354 997	–	156 102
Fonds du programme « Unis dans l'action » – Mozambique	–	–	100 000	100 000	–	–	100 000	–	–
Fonds PNUD-Espagne pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement	–	–	121 852	121 852	872 788	–	458 663	–	535 977

Donateur	Contributions annoncées non versées au 1 ^{er} janvier 2008 (a)	Recettes provenant des annonces de contribution pour 2008-2009			Contributions annoncées pour des années ultérieures (e)	Ajustements (f)	Sommes encaissées (g)	Réévaluation : (pertes)/gains (h)	Contributions annoncées non versées au 31 décembre 2009 (i=a+d+e+f-g+h)
		Ressources à des fins générales (b)	Ressources à des fins spéciales (c)	Total 2008-2009 (d=b+c)					
ONUSIDA	17 600 296	–	15 592 728	15 592 728	14 168 162 (16 668 481) ^a	23 025 976	(431 791)	7 234 938	
PNUD	304 361	–	3 669 770	3 669 770	261 530 (7 361) ^e	2 228 538	51 136	2 050 898	
Service de la lutte antimines	–	–	464 200	464 200	232 100	348 150	–	348 150	
UNOPS	386 708	–	1 160 750	1 160 750	357 040	1 791 035	–	113 463	
Total E	19 644 929	–	23 044 919	23 044 919	16 467 100 (16 675 842)	31 660 923	(380 655)	10 439 528	
Total général A + B + C + D + E	123 326 093	18 618 693	328 420 832	347 039 525	38 851 958 (80 527 234)	350 411 031	511 898	78 791 209	

^a Ajustements comptables concernant les contributions annoncées pour l'exercice 2008-2009, comptabilisées au cours de l'exercice antérieur.

^b Virement au Fonds du Programme de lutte contre le crime.

^c Virement du Fonds du Programme de lutte contre le crime.

^d Reclassement d'une contribution annoncée de la catégorie des contributions d'États Membres au titre de la participation aux coûts à celle des dons publics.

^e Contributions annoncées passées par profits et pertes.

Tableau 3

Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale : récapitulatif consolidé des contributions annoncées et des contributions versées

(En dollars des États-Unis)

Donateur	Contributions annoncées non versées au 1 ^{er} janv. 2008	Recettes provenant des annonces de contribution pour 2008-2009			Contributions annoncées pour des années ultérieures	Ajustements	Sommes encaissées	Réévaluation (pertes)/ gains	Contributions annoncées non versées au 31 décembre 2009
		Ressources à des fins générales	Ressources à des fins spéciales	Total					
	(a)	(b)	(c)	(d = b + c)	(e)	(f)	(g)	(h)	(i = a + d + e + f - g + h)
A. Contributions volontaires des États Membres									
Allemagne	1 508 229	–	12 322 377	12 322 377	–	(1 770 589) ^{a, d}	11 973 430	79 304	165 891
Australie	60 000	–	2 443 076	2 443 076	6 226 314	(60 000) ^{a, b}	1 690 950	1 257 492	8 235 932
Autriche	790 087	133 674	2 671 564	2 805 238	–	(756 356) ^b	2 744 228	(65 882)	28 860
Bélarus	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Belgique	90 000	288 231	819 272	1 107 503	74 365	–	731 126	(57 695)	483 048
Bolivie (État plurinational de)	1 000	–	–	–	–	–	1 000	–	–
Brésil	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Cameroun	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Canada	7 147 261	379 946	15 355 771	15 735 716	3 973 218	(4 212 553) ^{a, b, d}	15 327 657	(184 586)	7 131 400
Cap-Vert	5 132 705	–	–	–	–	–	2 798 222	(98 784)	2 235 699
Chili	–	20 000	6 000	26 000	–	–	26 000	–	–
Colombie	–	–	70 667	70 667	–	–	70 667	–	–
Croatie	–	13 000	–	13 000	–	–	13 000	–	–
Danemark	–	1 925 036	1 387 951	3 312 987	3 184 604	–	3 225 009	(126 951)	3 145 631
Émirats arabes unis	5 000 000	–	1 370 000	1 370 000	–	(1 370 000) ^b	3 630 000	–	1 370 000
Espagne	–	–	1 683 100	1 683 100	–	–	1 698 579	15 478	–
États-Unis d'Amérique	3 022 350	–	6 736 744	6 736 744	–	–	6 466 344	–	3 292 751
Finlande	58 309	–	565 497	565 497	702 247	(51 881) ^b	585 434	32 762	721 501
France	–	–	2 168 086	2 168 086	–	(48 328) ^a	2 135 516	15 758	0
Grèce	–	–	1 136 890	1 136 890	–	–	1 141 639	4 749	–
Hongrie	31 632	–	–	–	–	(2 056) ^d	–	(717)	28 859
Inde	–	6 000	75 504	81 504	–	–	79 330	(2 174)	–

Donateur	Recettes provenant des annonces de contribution pour 2008-2009				Contributions annoncées pour des années ultérieures	Ajustements	Sommes encaissées	Réévaluation (pertes)/ gains	Contributions annoncées non versées au 31 décembre 2009
	Contributions annoncées non versées au 1 ^{er} janv. 2008	Ressources à des fins générales	Ressources à des fins spéciales	Total					
	(a)	(b)	(c)	(d = b + c)	(e)	(f)	(g)	(h)	(i = a + d + e + f - g + h)
Indonésie	5 637	–	–	–	–	(5 637)	–	–	–
Irlande	–	402 168	350 404	752 572	–	–	745 686	(6 886)	–
Israël	–	–	20 000	20 000	–	–	20 000	–	–
Italie	2 848 745	709 010	9 555 717	10 264 728	230 365	(903 973) ^b	12 209 955	23 775	253 685
Jamahiriya arabe libyenne	864 955	–	1 500 000	1 500 000	3 000 000	–	1 500 000	–	3 864 955
Japon	34 985	20 000	945 983	965 983	–	–	893 838	2 869	110 000
Liechtenstein	50 000	–	100 000	100 000	–	– ^{a, b}	150 000	–	–
Lituanie	–	–	145 190	145 190	–	–	152 642	7 451	–
Luxembourg	–	–	979 371	979 371	500 000	–	978 047	(1 324)	500 000
Madagascar	1 000	–	–	–	–	–	–	–	1 000
Maldives	–	–	31 794	31 794	–	–	31 794	–	–
Maroc	–	4 000	–	4 000	–	–	4 000	–	–
Monaco	60 000	–	125 616	125 616	160 000	(60 000) ^b	125 227	(389)	160 000
Norvège	–	896 791	6 589 415	7 486 205	1 606 819	–	7 447 192	213 266	1 859 099
Nouvelle-Zélande	–	–	184 098	184 098	–	–	184 798	700	–
Panama	–	–	400 000	400 000	–	–	400 000	–	–
Pays-Bas	691 047	340 000	2 890 063	3 230 063	3 060 153	(178 025) ^{b, d}	3 541 736	(618)	3 260 884
Pérou	–	–	90 661	90 661	–	–	84 218	(6 442)	–
Pologne	–	–	253 166	253 166	–	–	251 422	(1 744)	–
Portugal	–	–	370 651	370 651	105 402	–	364 592	32 840	144 300
République de Corée	500 000	57 200	370 000	427 200	450 000	(304 250) ^{b, c}	622 950	–	450 000
République-Unie de Tanzanie	–	–	12 420	12 420	–	–	12 400	(20)	–
Roumanie	–	–	70 000	70 000	–	–	70 000	–	–
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	914 752	–	4 307 319	4 307 319	143 678	(471 036) ^b	4 345 641	(345 760)	203 312
Suède	–	449 080	7 802 380	8 251 460	–	–	8 093 812	(157 648)	–
Suisse	396 850	–	1 086 318	1 086 318	633 160	(133 490) ^{b, d}	1 630 809	(2 028)	350 000
Tunisie	3 689	1 128	–	1 128	–	–	1 527	146	3 436

Donateur	Recettes provenant des annonces de contribution pour 2008-2009				Contributions annoncées pour des années ultérieures	Ajustements	Sommes encaissées	Réévaluation (pertes)/ gains	Contributions annoncées non versées au 31 décembre 2009
	Contributions annoncées non versées au 1 ^{er} janv. 2008	Ressources à des fins générales	Ressources à des fins spéciales	Total					
	(a)	(b)	(c)	(d = b + c)	(e)	(f)	(g)	(h)	(i = a + d + e + f - g + h)
Turquie	50 000	–	290 000	290 000	–	(50 000) ^d	290 000	–	–
Venezuela (République bolivarienne du)	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total A	29 263 233	5 645 263	87 283 066	92 928 329	24 050 326	(10 378 173)	98 490 416	626 944	38 000 242
B. Contributions volontaires des États Membres au titre du partage des coûts									
Brésil	3 267 217	–	1 679 000	1 679 000	3 042 208	(1 709 000) ^b	3 164 385	–	3 115 039
Colombie	–	–	300 074	300 074	127 616	–	252 820	(16 874)	157 997
Total B	3 267 217	–	1 979 074	1 979 074	3 169 824	(1 709 000)	3 417 205	(16 874)	3 273 037
C. Contributions volontaires provenant d'autres organisations gouvernementales									
Agence australienne pour le développement international	–	–	12 200	12 200	–	372 093 ^a	388 880	4 587	–
Bureau de prévention et de répression de la corruption (Tanzanie)	–	–	280 000	280 000	–	–	280 000	–	–
Cellule de renseignement financier de Tanzanie	–	–	180 000	180 000	–	–	180 000	–	–
Centre du renseignement financier d'Afrique du Sud	–	–	95 000	95 000	–	–	95 000	–	–
Centre du renseignement financier de Namibie	–	–	280 000	280 000	–	–	280 000	–	–
Centre du renseignement financier du Kosovo	–	–	378 549	378 549	–	–	364 577	(13 972)	–
Commission de l'océan Indien	–	–	4 518	4 518	–	–	–	(189)	4 329
Commission européenne	–	–	35 346 172	35 346 172	–	(469 983) ^{d, e}	34 974 973	98 784	–
Conseil des États de la mer Baltique	–	–	190 700	190 700	–	–	190 700	–	–
Financial Intelligence Agency (Bermudes)	–	–	350 000	350 000	–	–	350 000	–	–
Fonds d'affectation spéciale StAR de la Banque mondiale et de l'UNODC	–	–	360 000	360 000	–	–	360 000	–	–
INTERPOL	–	–	10 422	10 422	–	–	11 536	1 114	–

Donateur	Recettes provenant des annonces de contribution pour 2008-2009				Contributions annoncées pour des années ultérieures	Ajustements	Sommes encaissées	Réévaluation (pertes)/ gains	Contributions annoncées non versées au 31 décembre 2009
	Contributions annoncées non versées au 1 ^{er} janv. 2008	Ressources à des fins générales	Ressources à des fins spéciales	Total					
	(a)	(b)	(c)	(d = b + c)	(e)	(f)	(g)	(h)	(i = a + d + e + f - g + h)
Organisation internationale pour les migrations	–	–	439 739	439 739	–	–	439 739	–	–
OSCE (Belgique)	–	–	–	–	–	–	–	–	–
OSCE (Vienne)	–	–	13 123	13 123	–	–	12 788	(336)	–
USAID	826 050	–	550 000	550 000	–	–	803 324	–	572 726
Total C	826 050	–	38 490 423	38 490 423	–	(97 890)	38 731 517	89 988	577 055
D. Contributions volontaires provenant de donations publiques									
Agenzia Italiana del Farmaco (AIFA)	109 154	–	107 896	107 896	–	(107 896) ^b	103 184	(5 970)	–
Aguas de Portugal	–	–	38 363	38 363	76 726	–	44 379	15 869	86 580
Artoc Group for Investments and Development	–	–	22 000	22 000	–	–	22 000	–	–
Assistenza Ricerca e Sviluppo SPA (ARES)	–	–	82 802	82 802	–	–	82 473	(329)	–
Banco BPI S.A.	–	–	63 939	63 939	127 877	–	63 939	16 423	144 300
Banco Comercial Português	–	–	41 841	41 841	83 682	–	42 135	3 192	86 580
Banco Espirito Santo	–	–	65 617	65 617	131 234	–	63 939	11 388	144 300
Projet BEENA de renforcement des capacités dans le domaine des droits de l'homme en Égypte	–	–	357 614	357 614	–	–	357 614	–	–
Caixa Geral de Depositos	–	–	66 257	66 257	132 514	–	69 735	15 264	144 300
Cassa di Risparmio di Torino	–	–	61 224	61 224	26 239	–	58 123	(3 366)	25 974
Comune di Bari	–	–	53 131	53 131	–	–	46 994	(6 136)	–
Centre de Genève pour le contrôle démocratique des forces armées	–	–	2 606	2 606	–	–	2 606	–	–
Education for Nature Viet Nam	–	–	21 070	21 070	–	–	21 070	–	–
Equality Now, Inc.	–	–	10 000	10 000	–	–	10 000	–	–
Fiera di Milano	–	–	58 140	58 140	–	–	60 241	2 101	–
Fondation Banca di Lucca	–	–	47 619	47 619	–	–	49 587	1 968	–

<i>Donateur</i>	<i>Contributions annoncées non versées au 1^{er} janv. 2008</i>		<i>Recettes provenant des annonces de contribution pour 2008-2009</i>		<i>Contributions annoncées pour des années ultérieures</i>	<i>Ajustements</i>	<i>Sommes encaissées</i>	<i>Réévaluation (pertes)/ gains</i>	<i>Contributions annoncées non versées au 31 décembre 2009</i>
	<i>(a)</i>	<i>(b)</i>	<i>Ressources à des fins générales</i>	<i>Ressources à des fins spéciales</i>					
									<i>(i = a + d + e + f - g + h)</i>
Fondation Drosos	5 000	–	295 000	295 000	310 143	(5 000) ^b	295 000	–	310 143
Fondation Ford	–	–	150 000	150 000	–	–	75 000	–	75 000
Fondation San Paolo	513 119	–	1 098 099	1 098 099	–	(515 169) ^b	1 061 894	1 919	36 075
Galp Energia	–	–	–	–	130 815	–	–	(945)	129 870
Moschino	–	–	21 269	21 269	–	–	21 269	–	–
Ordine degli Avvocati	–	–	9 036	9 036	–	–	–	(378)	8 658
Organisation internationale de la Francophonie	–	–	77 761	77 761	–	–	78 616	856	–
Planethood Foundation	–	–	6 974	6 974	–	–	6 974	–	–
Portugal Telecom	–	–	39 370	39 370	–	–	38 363	(1 007)	–
Provincia di Lucca	–	–	7 937	7 937	–	–	–	722	8 658
Provveditorato Regionale dell'Amministrazione Penitenziaria	–	–	25 850	25 850	–	–	12 950	1 529	14 430
Rede Ferroviaria Nacional	–	–	26 247	26 247	52 493	–	26 247	5 227	57 720
Redes Energeticas Nacionais	–	–	39 683	39 683	79 365	–	39 370	6 902	86 580
Regione Emilia Romagna	–	–	13 098	13 098	–	–	12 976	(121)	–
Small Arms Survey	30 000	–	42 500	42 500	–	–	72 500	–	–
Dons publics provenant de sources diverses représentant chacune moins de 50 000 dollars par an	–	16	34 829	34 845	–	–	34 845	–	–
Total D	657 273	16	2 987 771	2 987 786	1 151 088	(628 065)	2 874 022	65 106	1 359 168
Total des contributions volontaires									
Total A + B + C + D	34 013 773	5 645 279	130 740 334	136 385 613	28 371 238	(12 813 129)	143 513 160	765 164	43 209 501
E. Montants perçus au titre d'arrangements interorganisations									
Cour pénale internationale	–	–	62 617	62 617	–	–	63 942	1 325	–
Département des affaires économiques et sociales	–	–	3 910	3 910	–	–	3 910	–	–

<i>Donateur</i>	<i>Contributions annoncées non versées au 1^{er} janv. 2008</i>		<i>Recettes provenant des annonces de contribution pour 2008-2009</i>		<i>Contributions annoncées pour des années ultérieures</i>	<i>Ajustements</i>	<i>Sommes encaissées</i>	<i>Réévaluation (pertes)/ gains</i>	<i>Contributions annoncées non versées au 31 décembre 2009</i>	
	<i>(a)</i>	<i>(b)</i>	<i>Ressources à des fins générales</i>	<i>Ressources à des fins spéciales</i>						<i>Total (d = b + c)</i>
Fonds de développement des Nations Unies pour la femme	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Fonds des Nations Unies pour la démocratie	-	-	1 176 511	1 176 511	226 831	(397 092) ^b	621 503	-	384 747	-
Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux	-	-	31 980	31 980	-	-	31 980	-	-	-
Fonds du programme « Unis dans l'action » – Cap-Vert	-	-	906 600	906 600	251 106	-	1 157 706	-	-	-
Fonds du programme « Unis dans l'action » – Viet Nam	-	-	209 083	209 083	463 750	-	479 730	-	193 103	-
Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour la sécurité humaine	-	-	1 458 945	1 458 945	-	-	803 998	-	654 947	-
Fonds PNUD-Espagne pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement	-	-	973 018	973 018	3 661 235	-	1 809 880	-	2 824 373	-
Organisation mondiale de la Santé	-	-	15 268	15 268	-	-	-	551	15 819	-
PNUD-Afghanistan	40 000	-	-	-	-	-	40 000	-	-	-
PNUD-Brésil	32 400	-	-	-	-	(32 400) ^d	-	-	-	-
PNUD-Iraq	-	-	998 652	998 652	941 548	-	-	-	1 940 200	-
PNUD-Kenya	-	-	430 000	430 000	-	-	430 000	-	-	-
PNUD-Maldives	-	-	67 800	67 800	-	-	30 000	-	37 800	-
PNUD-Maurice	-	-	226 500	226 500	44 619	-	187 175	-	83 944	-
PNUD-Monténégro	18 850	-	37 100	37 100	-	(8 850) ^b	47 100	-	-	-
PNUD-Mozambique	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
PNUD-Thaïlande	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
PNUD/Fonds pour la consolidation de la paix	-	-	900 000	900 000	-	-	900 000	-	-	-
Siège de l'Organisation des Nations Unies	-	-	363 902	363 902	-	-	363 902	-	-	-

<i>Donateur</i>	<i>Contributions annoncées non versées au 1^{er} janv. 2008</i>		<i>Recettes provenant des annonces de contribution pour 2008-2009</i>		<i>Contributions annoncées pour des années ultérieures</i>	<i>Ajustements</i>	<i>Sommes encaissées</i>	<i>Réévaluation (pertes)/ gains</i>	<i>Contributions annoncées non versées au 31 décembre 2009</i>	
	<i>(a)</i>	<i>(b)</i>	<i>Ressources à des fins générales</i>	<i>Ressources à des fins spéciales</i>						<i>Total</i>
Siège de l'UNICEF	3 150	–	–	35 660	35 660	–	–	38 810	–	–
UNICEF-Inde	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
UNICEF-Liban	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
UNOPS (PNUD Pogar)	–	–	–	264 616	264 616	–	–	80 000	–	184 616
Total E	94 400	–	–	8 162 161	8 162 161	5 589 089	(438 342)	7 089 636	1 876	6 319 549
Total général										
Total A + B + C + D + E	34 108 173	5 645 279	138 902 495	144 547 775	33 960 327	(13 251 471)	150 602 796	767 040	49 529 053	

Note : ajustements comptables :

^a Virement aux fonds du Programme de lutte contre la drogue.

^b Ajustements comptables concernant les contributions annoncées pour l'exercice 2008-2009, comptabilisées au cours de l'exercice antérieur.

^c Le règlement d'une facture de 4 250 dollars effectué par l'Institut coréen des politiques de justice pénale avait par erreur été comptabilisé comme contribution à des fins générales en 2007.

^d Contributions annoncées passées par profits et pertes.

^e Intérêts créditeurs portés en déduction des sommes à recevoir au titre de la contribution annoncée.

(Notes du tableau 3)

Ajustements comptables :

- ^a Virement aux fonds du Programme de lutte contre la drogue.
- ^b Ajustements comptables concernant les contributions annoncées pour l'exercice 2008-2009, comptabilisées au cours de l'exercice antérieur.
- ^c Le règlement d'une facture de 4 250 dollars effectué par l'Institut coréen des politiques de justice pénale avait par erreur été comptabilisé comme contribution à des fins générales en 2007.
- ^d Contributions annoncées passées par profits et pertes.
- ^e Intérêts créditeurs portés en déduction des sommes à recevoir au titre de la contribution annoncée.

Tableau 4
Budget et dépenses consolidés

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie	Fonds du Programme de lutte contre la drogue			Fonds du Programme de lutte contre le crime			Total		
	Budget 2008-2009 ^a	Dépenses	Solde	Budget 2008-2009 ^a	Dépenses	Solde	Budget 2008-2009 ^a	Dépenses	Solde
I. Direction exécutive et administration									
Ressources à des fins générales									
Postes	1 641,1	1 020,3	620,8	641,4	367,7	273,7	2 282,5	1 388,1	894,4
Objets de dépense autres que les postes	432,9	229,8	203,1	146,4	48,9	97,5	579,3	278,7	300,6
Ressources à des fins spéciales	606,0	351,0	255,0	0,0		0,0	606,0	351,0	255,0
Total partiel, I	2 680,0	1 601,2	1 078,8	787,8	416,6	371,2	3 467,8	2 017,9	1 449,9
II. Programme de travail									
A. Sous-programme 1 : État de droit									
Ressources à des fins générales									
Postes	230,0		230,0	0,0		0,0	230,0		230,0
Objets de dépense autres que les postes	0,0		0,0	0,0		0,0	0,0		0,0
Appui au programme									
Postes	0,0		0,0	0,0	327,1	-327,1	0,0	327,1	-327,1
Objets de dépense autres que les postes	0,0		0,0	77,3	245,3	-168,0	77,3	245,3	-168,0
Ressources à des fins spéciales	3 273,6	3 040,6	233,0	46 907,7	39 395,0	7 512,7	50 181,3	42 435,6	7 745,7
Total partiel, II.A	3 503,6	3 040,6	463,0	46 985,0	39 967,3	7 017,7	50 488,6	43 007,9	7 480,7
B. Sous-programme 2 : Analyse des politiques et des tendances									
Ressources à des fins générales									
Postes	6 168,7	5 530,3	638,4	1 513,7	1 556,7	-43,0	7 682,4	7 087,0	595,4
Objets de dépense autres que les postes	1 049,9	890,8	159,1	365,7	314,9	50,8	1 415,6	1 205,6	210,0
Ressources à des fins spéciales	4 208,3	7 567,0	-3 358,7	2 836,6	1 510,2	1 326,4	7 044,9	9 077,2	-2 032,3
Total partiel, II.B	11 426,9	13 988,1	-2 561,2	4 716,0	3 381,7	1 334,3	16 142,9	17 369,8	-1 226,9
C.1. Sous-programme 3 : Prévention, traitement et réinsertion, et développement alternatif (siège)									
Ressources à des fins générales									
Postes	2 382,9	1 337,0	1 045,9	340,5	287,4	53,1	2 723,4	1 624,3	1 099,1
Objets de dépense autres que les postes	473,9	240,4	233,5	31,3	0,0	31,3	505,2	240,4	264,8
Appui au programme									
Postes	3 788,2	3 994,2	-206,0	2 499,0	1 861,0	638,0	6 287,2	5 855,2	432,0

Catégorie	Fonds du Programme de lutte contre la drogue			Fonds du Programme de lutte contre le crime			Total		
	Budget 2008-2009 ^a	Dépenses	Solde	Budget 2008-2009 ^a	Dépenses	Solde	Budget 2008-2009 ^a	Dépenses	Solde
	Objets de dépense autres que les postes	767,6	761,7	5,9	298,5	202,6	95,9	1 066,1	964,3
Ressources à des fins spéciales	41 105,9	33 223,1	7 882,8	39 149,1	26 329,2	12 819,9	80 255,0	59 552,3	20 702,7
Total partiel, II.C.1	48 518,5	39 556,3	8 962,2	42 318,4	28 680,2	13 638,2	90 836,9	68 236,6	22 600,3
C.2 Sous-programme 3 : Prévention, traitement et réinsertion, et développement alternatif (bureaux extérieurs)									
Ressources à des fins générales									
Postes	8 141,6	8 224,8	-103,2	3 256,6	3 113,1	143,5	11 398,2	11 358,0	40,2
Objets de dépense autres que les postes	117,1	274,7	-157,6	0,0		0,0	117,1	274,7	-157,6
Appui au programme									
Postes	3 955,2	4 161,5	-206,3	1 318,4	1 387,2	-68,8	5 273,6	5 548,7	-275,1
Objets de dépense autres que les postes	3 460,1	3 164,9	295,2	1 163,7	1 166,2	-2,5	4 623,8	4 331,1	292,7
Ressources à des fins spéciales	218 323,3	225 032,8	-6 709,5	41 526,5	44 618,5	-3 092,0	259 849,8	269 651,3	-9 801,5
Total partiel, II.C.2	233 997,3	240 878,8	-6 881,5	47 265,2	50 285,0	-3 019,8	281 262,5	291 163,8	-9 901,3
III. Appui au programme									
Ressources à des fins générales									
Postes	1 211,3	988,6	222,7	449,6	405,2	44,4	1 660,9	1 393,8	267,1
Objets de dépense autres que les postes	1 183,9	1 088,9	95,0	350,5	282,8	67,7	1 534,4	1 371,7	162,7
Appui au programme									
Postes	6 868,5	5 839,2	1 029,3	1 745,6	1 799,5	-53,9	8 614,1	7 638,7	975,4
Objets de dépense autres que les postes	703,6	648,4	55,2	701,7	362,5	339,2	1 405,3	1 010,8	394,5
Ressources à des fins spéciales	1 276,6	1 016,7	259,9	7 446,4	7 888,9	-442,5	8 723,0	8 905,6	-182,6
Total partiel, III	11 243,9	9 581,7	1 662,2	10 693,8	10 738,9	-45,1	21 937,7	20 320,5	1 617,2
Récapitulatif (I + II + III)									
Ressources à des fins générales									
Postes	19 775,6	17 121,0	2 654,6	6 201,8	5 730,2	471,6	25 977,4	22 851,2	3 126,2
Objets de dépense autres que les postes	3 257,7	2 724,6	533,1	893,9	646,5	247,4	4 151,6	3 371,1	780,5
Appui au programme									
Postes	14 611,9	13 994,9	617,0	5 563,0	5 374,8	188,2	20 174,9	19 369,7	805,2
Objets de dépense autres que les postes	4 931,3	4 574,9	356,4	2 241,2	1 976,5	264,7	7 172,5	6 551,4	621,1
Ressources à des fins spéciales	268 793,7	270 231,2	-1 437,5	137 866,3	119 741,8	18 124,5	406 660,0	389 973,0	16 687,0

Catégorie	Fonds du Programme de lutte contre la drogue			Fonds du Programme de lutte contre le crime			Total		
	Budget 2008-2009 ^a	Dépenses	Solde	Budget 2008-2009 ^a	Dépenses	Solde	Budget 2008-2009 ^a	Dépenses	Solde
Agents d'exécution extérieurs	1 053,4	1 021,4	32,0	293,4	204,4	89,0	1 346,8	1 225,8	121,0
Total (I + II + III)	312 423,6	309 668,1	2 755,5	153 059,6	133 674,2	19 385,4	465 483,2	443 342,3	22 140,9

^a Les données budgétaires sont tirées du budget révisé pour 2008-2009 présenté dans le document E/CN.7/2009/13-E/CN.15/2009/23. Les crédits budgétaires réservés à des fins spéciales ont été ajustés pour correspondre à la répartition des budgets entre divisions fonctionnelles.

Tableau 5**Dépenses d'appui au programme consolidées, par agent d'exécution et par source de financement**

(En dollars des États-Unis)

	<i>Dépenses</i>			<i>Dépenses d'appui au programme</i>									
	<i>Ressources à des fins générales</i>	<i>Ressources à des fins spéciales</i>	<i>Appui au programme</i>	<i>Partenaires d'exécution</i>			<i>UNODC</i>		<i>Total</i>				
				<i>Ressources à des fins spéciales</i>	<i>Appui au programme</i>	<i>Total</i>	<i>Pourcentage</i>	<i>Ressources à des fins spéciales</i>	<i>Total</i>	<i>Pourcentage</i>	<i>Montant</i>	<i>Pourcentage</i>	
I. Dépenses d'appui au programme (dépenses des projets)													
A. Exécution : UNODC													
1. Programme de lutte contre la drogue	12 114 706	130 618 536	18 569 869	161 303 112					16 597 561	16 597 561	10,3	16 597 561	10,3
2. Programme de lutte contre le crime ^a	6 376 687	80 050 847	7 351 274	93 778 808					6 981 127	6 981 127	7,4	6 981 127	7,4
Total A	18 491 393 210 669 383	25 921 143 255 081 919							23 578 688 23 578 688		9,2	23 578 688	9,2
B. Exécution ou appui : partenaires													
1. Programme de lutte contre la drogue													
Entités des Nations Unies													
a) PNUD	7 730 923	96 196 040		103 926 963	33 349	10 090	43 438	0,0	11 460 765	11 460 765	11,0	11 504 203	11,1
b) FNUAP		1 232 898		1 232 898	73 500		73 500	6,0	86 777	86 777	7,0	160 277	13,0
c) UNOPS		9 801 857		9 801 857	646 352		646 352	6,6	513 448	513 448	5,2	1 159 799	11,8
Institutions spécialisées des Nations Unies													
d) FAO		939 634		939 634	84 567		84 567	9,0	33 854	33 854	3,6	118 421	12,6
e) Organisation mondiale de la Santé		182 083		182 083	12 746		12 746	7,0	10 925	10 925	6,0	23 671	13,0
f) Centre européen de recherche en politique sociale		28 422		28 422	1 848		1 848	6,5	1 645	1 645	5,8	3 493	12,3
Organisations intergouvernementales													
g) Organisation mondiale des douanes		733 146		733 146	95 309		95 309	13,0				95 309	13,0

	Dépenses			Dépenses d'appui au programme									
	Ressources à des fins générales	Ressources à des fins spéciales	Appui au programme	Partenaires d'exécution			UNODC			Total			
				Ressources à des fins spéciales	Appui au programme	Total	Pourcen- tage	Ressources à des fins spéciales	Total	Pourcen- tage	Montant	Pourcen- tage	
Organisations non gouvernementales													
h) Asociación Dominicana Pro-Bienestar de la Familia (PROFA)		110 009		110 009	3 301		3 301	3,0	11 004	11 004	10,0	14 305	13,0
i) Comité de Vienne d'ONG sur les stupéfiants		553 358		553 358					60 379	60 379	10,9	60 379	10,9
Total B.1	7 730 923	109 777 447		117 508 370	950 972	10 090	961 061	0,8	12 178 797	12 178 797	10,4	13 139 858	11,2
2. Programme de lutte contre le crime													
Entités des Nations Unies													
a) PNUD		35 137 775		35 137 775	2 764		2 764	0,0	3 742 168	3 742 168	10,6	3 744 932	10,7
b) UNOPS		3 089 694		3 089 694	201 503		201 503	6,5	159 121	159 121	5,2	360 624	11,7
Total B.2		38 227 469		38 227 469	204 267	0	204 267	0,5	3 901 289	3 901 289	10,2	4 105 556	10,7
Total B	7 730 923	148 004 916		155 735 839	1 155 239	10 090	1 165 328	0,7	16 080 086	16 080 086	10,3	17 245 414	11,1
C. Exécution nationale													
1. Programme de lutte contre la drogue		29 835 212		29 835 212	60 354		60 354	0,2	1 432 581	1 432 581	4,8	1 492 935	5,0
2. Programme de lutte contre le crime		1 463 480		1 463 480	145				73 029	73 029	5,0	73 029	5,0
Total C		31 298 692		31 298 692	60 499		60 499	0,2	1 505 610	1 505 610	4,8	1 566 109	5,0
D. Total dépenses d'appui au programme (dépenses des projets)													
1. Programme de lutte contre la drogue	19 845 629	270 231 196	18 569 869	308 646 694	1 011 326	10 090	1 021 416	0,3	30 208 938	30 208 938	9,8	31 230 354	10,1
2. Programme de lutte contre le crime	6 376 687	119 741 796	7 351 274	133 469 757	204 412	0	204 412	0,2	10 955 445	10 955 445	8,2	11 159 857	8,4
Total I	26 222 316	389 972 991	25 921 143	442 116 450	1 215 738	10 090	1 225 828	0,3	41 164 383	41 164 383	9,3	42 390 210	9,6

	<i>Solde des montants alloués^b</i>				<i>Dépenses d'appui au programme</i>								
	<i>Ressources à des fins générales</i>	<i>Ressources à des fins spéciales</i>	<i>Appui au programme</i>	Total	<i>Partenaires d'exécution</i>			<i>UNODC</i>		Total			
					<i>Ressources à des fins spéciales</i>	<i>Appui au programme</i>	Total	<i>Pourcentage</i>	<i>Ressources à des fins spéciales</i>	Total	<i>Pourcentage</i>	Montant	Pourcentage
II. Dépenses d'appui au programme (solde des montants alloués)													
1. Programme de lutte contre la drogue													
Entités des Nations Unies													
a) UNOPS		89 567		89 567					4 927	4 927	5,5	4 927	5,5
Institutions spécialisées des Nations Unies													
b) FAO		13		13					1	1	7,7	1	7,7
c) Organisation mondiale de la Santé		369 863		369 863					22 192	22 192	6,0	22 192	6,0
Total II.1		459 443		459 443					27 120	27 120	5,9	27 120	5,9
2. Programme de lutte contre le crime													
Entités des Nations Unies													
a) UNOPS		34 607		34 607					1 903	1 903	5,5	1 903	5,5
Total II.2		34 607		34 607					1 903	1 903	5,5	1 903	5,5
Total II		494 050		494 050					29 023	29 023	5,9	29 023	5,9
III. Total général des dépenses d'appui au programme (dépenses des projets et solde des montants alloués)													
1. Programme de lutte contre la drogue													
	19 845 629	270 690 639	18 569 869	309 106 137	1 011 326	10 090	1 021 416	0,3	30 236 058	30 236 058	9,8	31 257 474	10,1

	<i>Dépenses des projets et solde des montants alloués</i>				<i>Dépenses d'appui au programme</i>								
	<i>Ressources à des fins générales</i>	<i>Ressources à des fins spéciales</i>	<i>Appui au programme</i>	Total	<i>Partenaires d'exécution</i>			<i>UNODC</i>		Total			
					<i>Ressources à des fins spéciales</i>	<i>Appui au programme</i>	Total	<i>Pourcentage</i>	<i>Ressources à des fins spéciales</i>	Total	<i>Pourcentage</i>	Montant	Pourcentage
2. Programme de lutte contre le crime^a	6 376 687	119 776 403	7 351 274	133 504 364	204 412	0	204 412	0,2	10 957 348	10 957 348	8,2	11 161 760	8,4
Total général	26 222 316	390 467 042	25 921 143	442 610 501	1 215 738	10 090	1 225 828	0,3	41 193 406	41 193 406	9,3	42 419 234	9,6

^a L'exécution par l'UNODC au titre du Fonds du Programme de lutte contre le crime comprend le compte subsidiaire de l'UNICRI.

^b Le solde des montants alloués réservé aux partenaires d'exécution provient des engagements non réglés signalés par ces partenaires au 31 décembre 2009.

Notes relatives aux états financiers

Note 1

Objectifs

a) L'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (UNODC) a pour mandat d'aider les États Membres dans leur lutte contre les drogues illicites, le crime et le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations. Son programme de travail comporte les trois piliers suivants : i) services normatifs, pour faciliter l'application des instruments juridiques internationaux et leur transformation en normes mondiales, ainsi que la négociation de nouveaux instruments; ii) travaux de recherche et d'analyse, pour mieux connaître et comprendre les questions relatives aux drogues, à la criminalité et au terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations, et recueillir davantage de données ponctuelles pour la prise de décisions stratégiques et opérationnelles; et iii) assistance technique, pour fournir des conseils spécialisés aux États Membres en vue de préparer la signature et la ratification des instruments juridiques internationaux et de faciliter leur application, apporter une assistance législative aux États Membres et favoriser le renforcement des capacités nationales, notamment dans le domaine des règles et normes multilatérales.

b) Le Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues vise principalement à financer les programmes et projets de coopération technique pour la lutte contre la drogue tandis que le Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale vise essentiellement à financer des programmes et projets de coopération technique dans les domaines de la prévention du crime, de la justice pénale et de la réforme du droit pénal.

Note 2

Conventions comptables

a) Conventions comptables :

i) Les comptes des fonds du Programme de lutte contre la drogue et du Programme de lutte contre le crime sont tenus conformément aux Règlement financier et règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies, au Règlement financier de l'UNODC et aux normes comptables du système des Nations Unies. Continuité des activités, permanence des méthodes et spécialisation des exercices sont les postulats comptables fondamentaux. Prudence, primauté de la substance sur la forme et importance relative sont les principes qui déterminent le choix et l'application des conventions comptables. Les notes relatives aux états financiers indiquent les principales conventions comptables et les changements qui ont eu une incidence significative;

ii) Les comptes sont tenus selon le principe de la « comptabilité par fonds ». Chaque fonds est considéré comme une entité comptable et financière distincte, ayant une comptabilité propre dont les comptes s'équilibrent. Des états financiers distincts sont établis pour le Fonds du Programme de lutte contre la drogue et le Fonds du Programme de lutte contre le crime, qui sont combinés pour présenter les états financiers récapitulatifs;

iii) L'état récapitulatif des flux de trésorerie est établi selon la méthode indirecte visée dans les normes comptables du système des Nations Unies;

iv) L'exercice est un exercice biennal qui comprend deux années civiles consécutives. Les états financiers sont établis selon la méthode du coût historique et les chiffres ne sont pas réajustés pour tenir compte de l'évolution des prix des biens et des services;

v) Les comptes sont libellés en dollars des États-Unis. Le montant des opérations effectuées dans d'autres monnaies est converti en dollars aux taux de change opérationnels de l'ONU en vigueur à la date de l'opération. L'encaisse, les placements, les contributions annoncées non versées et les soldes débiteurs et créditeurs exprimés dans des monnaies autres que le dollar des États-Unis sont indiqués en dollars dans les états financiers, leur montant étant converti aux taux de change opérationnels de l'ONU à la date de l'arrêté des comptes;

vi) Les états financiers des Fonds du Programme de lutte contre la drogue et du Programme de lutte contre le crime sont présentés par ressources à des fins générales, ressources à des fins spéciales et ressources pour l'appui au programme. Les ressources à des fins générales sont des fonds non réservés qui servent à financer les dépenses de la direction exécutive et de l'administration de l'UNODC, ainsi que les dépenses de programme et d'appui aux programmes tant au siège (Vienne) que sur le terrain. Elles servent aussi à financer les avances consenties pour des projets et autres opérations sur le terrain. Les ressources à des fins spéciales sont des contributions volontaires versées exclusivement pour financer les activités de coopération technique et autres activités de fond de l'UNODC au siège (à Vienne) et sur le terrain. L'UNODC a commencé en 2008 à comptabiliser séparément les ressources de l'appui au programme recouvrées en prélevant des frais sur les activités financées au moyen des ressources à des fins spéciales. Au cours des exercices précédents, ces fonds étaient classés comme des ressources à des fins générales. Cette modification a été approuvée par la Commission des stupéfiants dans sa résolution 50/14 et la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale dans sa résolution 16/6;

vii) Le compte du Fonds du Programme de lutte contre le crime comprend le compte subsidiaire établi pour l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice (UNICRI). Les comptes du Compte spécial concernant les dépenses des services informatiques à l'UNODC sont directement éliminés des états financiers consolidés (états I et II) pour éviter le double comptage des recettes et des dépenses (voir note 11);

viii) La présentation d'états financiers consolidés pour le Fonds du Programme de lutte contre la drogue et le Fonds du Programme de lutte contre le crime facilite l'examen des travaux de l'UNODC et ne suppose nullement que ces fonds ont été confondus. Cette consolidation exige d'éliminer les opérations entre les fonds pour inscrire des montants précis dans la colonne « Total ». Elle permet d'éliminer le double comptage des recettes et des dépenses, de compenser les sommes à payer et les sommes à recevoir et d'ajuster les soldes des fonds. Ces opérations sont présentées séparément dans la colonne « Éliminations »;

b) Recettes :

i) Conformément à la politique suivie par le Secrétariat de l'ONU et à la recommandation du Comité des commissaires aux comptes tendant à ce que l'UNODC comptabilise les contributions sur la base de la comptabilité d'exercice et non plus de la comptabilité de caisse (voir A/61/5/Add.9), les recettes provenant des contributions volontaires sont comptabilisées en droits constatés;

ii) Les contributions volontaires des États Membres et autres donateurs sont comptabilisées comme recettes sur la base de l'engagement écrit de verser des contributions financières à des moments précis de l'exercice en cours. Elles comprennent des contributions au titre de la participation aux coûts, des recettes provenant d'autres organismes gouvernementaux et des dons publics. Les contributions volontaires en nature sont présentées dans la note 10;

iii) Les recettes perçues au titre d'arrangements interorganisations représentent des allocations versées par des organismes qui souhaitent que l'UNODC administre des projets ou autres programmes en leur nom;

iv) La part de l'UNODC dans les dépenses d'appui au programme imputées sur les projets et activités financés au moyen de ressources à des fins spéciales est portée au crédit des ressources à des fins générales pour financer les dépenses d'appui connexes. Ces recettes au titre de l'appui au programme sont toutefois éliminées au cours de l'exercice de consolidation pour éviter un double comptage des recettes déjà comptabilisées au titre des ressources à des fins spéciales. Conformément aux conventions de l'ONU régissant les fonds d'affectation spéciale, la part de l'UNODC dans les recettes au titre de l'appui au programme provenant du solde inutilisé des fonds alloués aux partenaires d'exécution est également comptabilisée;

v) Les intérêts créditeurs comprennent tous les intérêts perçus sur les dépôts bancaires de l'UNODC et sur les placements de la trésorerie commune des Nations Unies. Sont déduites des revenus des placements toutes les pertes subies et toutes les pertes nettes non réalisées sur les placements à court terme. Les ressources à des fins générales et les ressources à des fins spéciales ne sont placées séparément car les investissements sont regroupés pour optimiser les rendements. Les intérêts créditeurs perçus sur l'ensemble des placements sont répartis en fonction du solde des ressources à des fins générales, des ressources à des fins spéciales et des ressources pour l'appui au programme. La part des ressources à des fins spéciales dans les intérêts créditeurs du Fonds du Programme de lutte contre la drogue et du Fonds du Programme de lutte contre le crime est ensuite répartie entre les comptes des projets financés par des ressources à des fins spéciales ou remboursée selon les modalités de financement arrêtées avec les donateurs. Le solde est porté au crédit des ressources à des fins générales. Cette opération est présentée dans les états financiers comme un virement entre ressources à des fins générales et ressources à des fins spéciales;

vi) Les recettes accessoires comprennent les remboursements de dépenses passées en charges au cours d'exercices antérieurs, les recettes au titre de services fournis, les réductions ou annulations d'engagements d'exercices antérieurs et d'autres recettes diverses;

c) Dépenses :

i) Les dépenses sont imputées sur les crédits ouverts ou sur les autorisations d'engagement de dépenses. Les dépenses engagées directement par l'UNODC comprennent les engagements non réglés (y compris les ajustements de taux de change découlant de la réévaluation d'engagements de l'exercice en cours) et les décaissements. Les dépenses engagées par les partenaires d'exécution comprennent les décaissements que ceux-ci ont effectués au nom de l'UNODC. Les pertes de change sont comptabilisées comme dépenses de fonctionnement la deuxième année de l'exercice biennal;

ii) Conformément aux principes comptables du Secrétariat de l'ONU, depuis le 1^{er} janvier 2006, les engagements déclarés par les partenaires d'exécution ne sont plus comptabilisés comme des dépenses;

iii) L'UNODC prélève des frais n'excédant pas 13 % au titre de l'appui à l'exécution des programmes et projets. En cas d'exécution conjointe avec un partenaire, ces frais sont partagés avec celui-ci, le montant global ne dépassant pas 13 %. Les montants versés aux partenaires d'exécution au titre de l'appui aux programmes pendant l'exercice biennal dans le cadre de cet arrangement sont imputés aux dépenses relatives aux programmes dans les états financiers car ils constituent une sortie de fonds de l'UNODC. Les dépenses d'appui aux programmes retenues par l'UNODC au titre de cet arrangement sont ensuite inscrites dans la colonne « Éliminations » pour éviter un double comptage avec les dépenses effectives d'appui aux programmes;

iv) Les dépenses engagées pour l'achat de biens durables sont imputées au budget de l'exercice au cours duquel ces biens ont été acquis et ne sont pas portées en immobilisation. L'inventaire de ces biens est établi au coût historique (voir note 9);

d) Actif :

i) L'encaisse et les dépôts à terme sont les fonds déposés dans des comptes à vue ou dans des comptes en banque portant intérêts détenus par le siège de l'UNODC et les bureaux extérieurs. L'encaisse comprend également les comptes d'avances temporaires et la petite caisse des bureaux extérieurs et de l'UNICRI et ceux gérés avec la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique;

ii) La trésorerie commune comprend les dépôts à vue et à terme et les placements à court terme et à long terme ainsi que les revenus cumulés des placements de ces placements, qui sont gérés centralement par l'ONU pour le compte des bureaux hors Siège. Les placements comprennent les valeurs mobilières et autres titres négociables achetés par l'UNODC pour générer des recettes. Les placements à court terme sont comptabilisés au prix coûtant ou à la valeur du marché, le montant le plus bas étant retenu; les placements à long terme sont comptabilisés au prix coûtant. Le prix coûtant s'entend de la valeur nominale des titres, majorée ou minorée de toute prime d'émission non amortie. La part du Fonds du Programme de lutte contre la drogue et celle du Fonds du Programme de lutte contre le crime dans la trésorerie commune est indiquée dans les états de l'actif, du passif, des réserves et des soldes des

fonds, au bas duquel figure une note donnant sa composition et la valeur de réalisation des placements;

iii) Les soldes interfonds, qui représentent le résultat des opérations effectuées entre différents fonds, sont compris à la fois dans les montants dus au Fonds général de l'ONU et dans ceux dus par celui-ci. Ils tiennent également compte des opérations effectuées directement avec le Fonds général. Ils font périodiquement l'objet d'un règlement, en fonction des disponibilités;

iv) Les créances comprennent les contributions non versées, les soldes débiteurs interfonds, les avances aux partenaires d'exécution et autres sommes à recevoir;

v) Les éléments d'actif divers représentent des charges comptabilisées d'avance. Celles-ci comprennent normalement les dépenses qui ne peuvent pas valablement être imputées à l'exercice considéré et seront imputées sur un exercice ultérieur. Ce poste comprend notamment les engagements prévisionnels approuvés pour des exercices à venir conformément à la règle de gestion financière 106.7. Ces engagements sont normalement limités aux besoins administratifs de caractère permanent, ainsi qu'aux contrats ou engagements juridiques dont l'exécution s'étend sur de longues périodes. Les pertes de change sont également inscrites comme charges comptabilisées d'avance la première année de l'exercice biennal. Aux fins de l'établissement du bilan, seule la fraction des avances sur indemnités pour frais d'études qui est censée couvrir l'année scolaire écoulée à la date de l'état financier est inscrite comme charge comptabilisée d'avance. Le montant total des avances demeure comptabilisé comme somme à recevoir des fonctionnaires tant que ceux-ci n'ont pas produit les justificatifs requis, après quoi les avances sont imputées au compte budgétaire approprié et régularisées;

e) Passif :

i) Les dépenses engagées mais non réglées et les engagements valables afférents à des exercices à venir sont comptabilisés comme engagements non réglés. Ils restent valables 12 mois à compter de la fin de l'exercice biennal auxquels ils se rapportent;

ii) Les sommes à payer se composent des avances dues aux partenaires d'exécution, des soldes créditeurs interfonds et d'autres dettes. En 2009, elles comprenaient pour le Fonds du Programme de lutte contre le crime les contributions en espèces versées cette année-là au Fonds d'affectation spéciale créé pour soutenir les initiatives prises par les États contre la piraterie au large des côtes somaliennes, mis en place à compter de 2010;

iii) Les recettes comptabilisées d'avance comprennent les contributions annoncées pour des exercices à venir lorsque l'année durant laquelle les contributions seront versées est expressément précisée;

iv) Les engagements au titre des prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite, y compris l'assurance maladie, les jours de congé accumulés, la prime de fin de service et les prestations liées au rapatriement, sont comptabilisés comme engagements dans l'état de l'actif, du passif, des réserves et des soldes des fonds, conformément aux conventions comptables de

l'ONU et à la résolution 60/255 de l'Assemblée générale concernant la présentation des engagements au titre de l'assurance maladie après la cessation de service (note 6);

v) L'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime est affiliée à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, qui a été créée par l'Assemblée générale des Nations Unies pour servir des prestations de retraite, de décès ou d'invalidité et des prestations connexes. Le régime de la Caisse des pensions est un régime multiemployeurs à prestations définies financé par capitalisation. L'UNODC est tenu de verser des cotisations à la Caisse, au taux fixé par l'Assemblée générale, qui est actuellement de 7,9 % de la rémunération considérée aux fins de la pension pour les participants et de 15,8 % pour l'organisation. En vertu de l'article 26 des Statuts de la Caisse, il doit également lui verser sa part du montant qui pourrait être nécessaire pour combler un déficit actuariel. Pour que cette dernière obligation prenne effet, il faut qu'un déficit ait été constaté à la date de la dernière évaluation actuarielle de la Caisse et que l'Assemblée générale ait invoqué les dispositions de l'article 26. Au 31 décembre 2009, l'Assemblée n'avait pas invoqué ces dispositions;

f) Réserves et soldes des fonds :

i) Les ajustements sur exercices antérieurs comprennent les ajustements sur des recettes d'exercices antérieurs ainsi que la sortie du bilan et l'annulation de contributions annoncées au titre d'exercices antérieurs (note 4);

ii) La variation nette des provisions et réserves reflète l'évolution des réserves pour allocations;

iii) Les virements d'un fonds à un autre s'effectuent conformément aux conditions arrêtées avec les donateurs;

iv) Les remboursements aux donateurs représentent les montants excédant les ressources nécessaires à l'exécution de projets donnés qui sont retournés aux donateurs conformément aux conditions stipulées dans les accords de financement;

v) Les réserves pour allocations sont constituées pour couvrir les crédits alloués inutilisés et les avances de fonctionnement aux partenaires d'exécution non régularisées;

g) Récapitulatif des principaux changements de convention comptable :

Les changements notables de convention comptable adoptés afin que les états financiers des Fonds du Programme de lutte contre la drogue et du Programme de lutte contre le crime soient établis selon les principes comptables pertinents de l'ONU sont les suivants :

*Nouvelles conventions comptables**Fonds appliquant les nouvelles conventions comptables depuis le 1^{er} janvier 2009*

Depuis 2008, l'UNODC comptabilise séparément les ressources pour l'appui au programme recouvrées en prélevant des frais sur les activités financées à l'aide de contributions à des fins spéciales.	Fonds du Programme de lutte contre la drogue et Fonds du Programme de lutte contre le crime
Depuis 2008, selon les conventions comptables de l'ONU, les engagements valables afférents à des exercices à venir sont inscrits aussi bien en tant que charges comptabilisées d'avance qu'en tant qu'engagements non réglés relatifs à des exercices à venir.	Fonds du Programme de lutte contre la drogue et Fonds du Programme de lutte contre le crime
Depuis 2008, selon les conventions comptables de l'ONU, les pertes de change sont inscrites comme charges comptabilisées d'avance la première année de l'exercice biennal et comme dépenses d'exploitation la deuxième année.	Fonds du Programme de lutte contre la drogue et Fonds du Programme de lutte contre le crime
Depuis 2009, selon les conventions comptables de l'ONU, l'UNODC comptabilise les montants versés aux partenaires d'exécution au titre de l'appui aux programmes comme dépenses imputées sur les ressources à des fins spéciales.	Fonds du Programme de lutte contre la drogue et Fonds du Programme de lutte contre le crime
Depuis 2009, selon les conventions comptables de l'ONU, les engagements au titre de l'assurance maladie calculés par évaluation actuarielle tiennent compte des gains et pertes actuariels.	Fonds du Programme de lutte contre la drogue et Fonds du Programme de lutte contre le crime
Depuis 2009, les engagements au titre des prestations liées au rapatriement et des jours de congé accumulés sont calculés par évaluation actuarielle et concernent non seulement les agents dont les postes sont financés à l'aide des ressources à des fins générales et des ressources pour l'appui aux programmes mais aussi les agents dont les postes sont financés à l'aide des ressources à des fins spéciales.	Fonds du Programme de lutte contre la drogue et Fonds du Programme de lutte contre le crime
Depuis 2009, les prestations dues à la cessation de service comprennent la prime de fin de service payable au personnel des services d'appui généraux à Vienne.	Fonds du Programme de lutte contre la drogue et Fonds du Programme de lutte contre le crime
Depuis 2009, les dépenses du Compte spécial pour les dépenses relatives aux services d'informatique à l'UNODC sont présentées dans les notes relatives aux états financiers (note 11).	Compte spécial pour les dépenses relatives aux services d'informatique

Note 3**Effets des changements de convention comptables**

a) Depuis 2008, l'UNODC comptabilise séparément les ressources pour l'appui au programme recouvrées en prélevant des frais sur les activités financées à l'aide de contributions à des fins spéciales. En ce qui concerne le Fonds du Programme de lutte contre la drogue, le solde des ressources à des fins générales au 31 décembre 2007 a été scindé en solde des ressources à des fins générales et en solde des ressources pour l'appui au programme. Un ratio de 69:31 a été retenu en combinant le montant effectif sur deux exercices biennaux des contributions volontaires au titre des ressources à des fins générales et des recettes au titre de l'appui au programme avec la moyenne des dépenses et soldes divers des comptes temporaires; un montant de 5 085 395 dollars a ainsi été viré des ressources à des fins générales aux ressources pour l'appui au programme. S'agissant du Fonds du Programme de lutte contre le crime, le solde à la même date des ressources pour l'appui au programme et celui des ressources à des fins générales ont été comptabilisés séparément sur la base des documents comptables distincts de chaque fonds; le solde des ressources à des fins générales a été ainsi réduit de 4 967 205 dollars au 31 décembre 2007 à 3 767 174 dollars au 1^{er} janvier 2008 pour que le solde des ressources pour l'appui au programme s'établisse à 1 200 031 dollars à cette dernière date.

b) Depuis 2008, selon les conventions comptables de l'ONU, les engagements valables au titre d'exercices à venir sont inscrits aussi bien comme charges comptabilisées d'avance que comme engagements non réglés afférents à des exercices futurs. Ces charges et engagements se montaient au 31 décembre 2009 à 1 412 511 dollars pour le Fonds du Programme de lutte contre la drogue et à 638 159 dollars pour le Fonds du Programme de lutte contre le crime.

c) Depuis 2008, selon les conventions comptables de l'ONU, les pertes de change sont inscrites comme charges comptabilisées d'avance la première année de l'exercice biennal et comme dépenses d'exploitation la deuxième année. Pour le Fonds du Programme de lutte contre la drogue, ces pertes se chiffraient au 31 décembre 2009 à 909 039 dollars pour les ressources à des fins spéciales et à 410 863 dollars pour les ressources destinées à l'appui au programme. À la même date pour le Fonds du Programme de lutte contre le crime, elles se montaient à 155 298 dollars pour les ressources à des fins générales, à 313 085 dollars pour les ressources à des fins spéciales et à 10 680 dollars pour les ressources destinées à l'appui au programme.

d) Depuis 2009, selon les conventions comptables de l'ONU, les montants versés aux partenaires d'exécution au titre de l'appui aux programmes sont comptabilisés comme dépenses imputées sur les ressources à des fins spéciales. En 2008, ils se sont établis à 526 705 dollars pour le Fonds du Programme de lutte contre la drogue et à 146 661 dollars pour le Fonds du Programme de lutte contre le crime. Pour l'exercice biennal 2008-2009, ils se sont établis à 1 021 416 dollars pour le Fonds du Programme de lutte contre la drogue et à 204 412 dollars pour le Fonds du Programme de lutte contre le crime (voir tableau 5).

e) Depuis 2009, selon les conventions comptables de l'ONU, les engagements au titre de l'assurance maladie après la cessation de service calculés par évaluation actuarielle tiennent compte des écarts actuariels. Ceux-ci représentaient au 31 décembre 2009 un gain de 5 172 250 dollars pour le Fonds du

Programme de lutte contre la drogue et une perte de 1 053 250 dollars pour le Fonds du Programme de lutte contre le crime (voir note 6).

f) Depuis 2009, les engagements au titre des prestations dues à la cessation de service concernant les prestations liées au rapatriement et les jours de congé accumulés sont calculés par évaluation actuarielle. Auparavant ils étaient comptabilisés sur la base des dépenses courantes, sans actualisation ni autre ajustement. Ce changement a pour objet de donner dans les états financiers une estimation plus raisonnable des engagements en question. Les engagements concernent désormais non seulement les agents dont les postes sont financés à l'aide des ressources à des fins générales et des ressources pour l'appui au programme, mais aussi les agents dont les postes sont financés à l'aide des ressources à des fins spéciales. Il en résulte, au 31 décembre 2009, une augmentation des engagements au titre des prestations liées au rapatriement de 1 080 578 dollars pour le Fonds du Programme de lutte contre la drogue et de 978 556 dollars pour le Fonds du Programme de lutte contre le crime, ainsi qu'une augmentation des engagements au titre des jours de congé accumulés de 171 916 dollars pour le Fonds du Programme de lutte contre la drogue et de 498 706 dollars pour le Fonds du Programme de lutte contre le crime (voir note 6).

g) Depuis 2009, les prestations dues à la cessation de service comprennent la prime de fin de service payable au personnel d'appui à Vienne en vertu de la circulaire d'information des Nations Unies UN/INF.243 du 6 mars 1990. Les engagements relatifs à cette prime s'établissaient au 31 décembre 2009 à 1 885 723 dollars pour le Fonds du Programme de lutte contre la drogue et à 534 831 dollars pour le Fonds du Programme de lutte contre le crime (voir note 6).

h) Depuis 2009, les dépenses du Compte spécial pour les dépenses relatives aux services d'informatique à l'UNODC sont présentées dans les notes relatives aux états financiers (voir note 11).

Note 4

Ajustements sur exercices antérieurs

a) Le Fonds du Programme de lutte contre la drogue a réduit son solde en passant par profits et pertes, avec l'approbation du Directeur exécutif de l'UNODC, un solde de 247 807 dollars sur les contributions annoncées par l'Agence australienne pour le développement international (AUSAID), un solde de 975 000 dollars sur les contributions annoncées par les Pays-Bas, un solde de 111 699 dollars sur les contributions annoncées par le Royaume-Uni, un solde de 7 361 dollars sur les contributions annoncées par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), un solde de 267 742 dollars sur les contributions annoncées par Bahreïn, un solde de 60 000 dollars sur les contributions annoncées par l'Inde, un solde de 24 986 dollars sur les contributions annoncées par USAID, un solde de 100 000 dollars sur les contributions annoncées par les États-Unis d'Amérique et un solde de 7 500 dollars sur les contributions annoncées par l'OTAN. Il a également corrigé ses recettes sur exercices antérieurs d'un montant de 93 019 dollars (dont un montant non recouvré de 15 259 dollars) pour des fonds versés par la Belgique au Fonds du Programme de lutte contre le crime qui avaient été portés par erreur au crédit du Fonds du programme contre la drogue en 2007, et d'un montant de 187 460 dollars pour des fonds versés par Bahreïn en 2007.

b) Le Fonds du Programme de lutte contre le crime a réduit son solde en passant par profits et pertes, avec l'approbation du Directeur exécutif de l'UNODC, un solde de 9 299 dollars sur les contributions annoncées par l'Allemagne, un solde de 40 000 dollars sur les contributions annoncées par la Suisse, un solde de 30 000 dollars sur les contributions annoncées par le Brésil, un solde de 6 792 dollars sur les contributions annoncées par le Canada, un solde de 2 056 dollars sur les contributions annoncées par la Hongrie, un solde de 3 158 dollars sur les contributions annoncées par les Pays-Bas, un solde de 50 000 dollars sur les contributions annoncées par la Turquie et un solde de 32 400 dollars sur les contributions annoncées par le Bureau du PNUD au Brésil. Il a également corrigé ses recettes sur exercices antérieurs en acquittant un montant de 4 250 dollars pour une facture de l'Institut coréen de justice pénale, qui avait été comptabilisé par erreur comme contribution aux ressources à des fins générales en 2007.

Note 5

État des avances de fonctionnement consenties ou dues aux partenaires d'exécution

(En dollars des États-Unis)

<i>Partenaires d'exécution</i>	<i>Avances de fonctionnement consenties aux partenaires d'exécution au 31 décembre 2009</i>	<i>Avances de fonctionnement dues aux partenaires d'exécution au 31 décembre 2009</i>
Organisme des Nations Unies		
Département des affaires économiques et sociales	18 443	
PNUD	8 732 335	
FNUAP	436 334	
UNOPS	860 864	(904 919)
Institutions spécialisées des Nations Unies		
FAO		(113 128)
OIT	27 196	
OMI	6 763	
OMS	238 405	
Organismes intergouvernementaux		
Union africaine		(61 161)
Organisation mondiale des douanes		(239 351)
Organisations non gouvernementales		
Banco Agrario de Colombia	584 326	
Pro-Bienestar de la Familia	8 656	
Total	10 913 322	(1 318 558)

Note 6**Prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite**

a) Les prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite se composent des subventions de prime de l'assurance maladie accordées après la cessation de service, des prestations liées au rapatriement et du paiement des jours de congé accumulés. Comme indiqué dans la note 3 e) et f), les engagements correspondants ont été calculés au moyen d'une évaluation actuarielle réalisée par un cabinet d'actuaire indépendants et compétents sur la demande du Siège de l'ONU à New York. Ils comprennent la prime de fin de service payable au personnel des services d'appui généraux de l'UNICRI et à celui de l'UNODC à Vienne.

b) À la cessation de service, les fonctionnaires et les personnes à leur charge peuvent choisir de s'affilier à un plan d'assurance maladie à prestations définies des Nations Unies à condition de remplir certaines conditions, dont 10 ans d'affiliation à un plan d'assurance maladie des Nations Unies pour les fonctionnaires recrutés après le 1^{er} juillet 2007 et cinq ans d'affiliation pour ceux recrutés avant cette date. Dénommée assurance maladie après la cessation de service, cette prestation représente la valeur actualisée (déduction faite de la part des primes à la charge des retraités) des droits à cet avantage acquis depuis la date de recrutement du fonctionnaire jusqu'à la date de l'évaluation. Les engagements correspondants étaient estimés au 31 décembre 2009 à 10 392 000 dollars pour le Fonds du Programme de lutte contre la drogue et à 4 084 000 dollars pour le Fonds du Programme de lutte contre le crime; ils sont comptabilisés dans les états financiers conformément aux conventions comptables de l'ONU et à la résolution 60/255 de l'Assemblée générale.

c) À la cessation de service, les fonctionnaires qui remplissent certaines conditions, dont celle de résider en dehors de leur pays de nationalité au moment où ils cessent leurs fonctions, ont droit à une prime de rapatriement dont le montant est fonction de l'ancienneté, ainsi qu'au remboursement des frais de voyage et de déménagement. Au 31 décembre 2009, les engagements correspondants se chiffraient à 2 630 000 dollars pour le Fonds du Programme de lutte contre la drogue et à 1 609 000 dollars pour le Fonds du Programme de lutte contre le crime.

d) Une provision est constituée au titre des prestations liées au rapatriement sur la base de 8 % du traitement de base net de tous les fonctionnaires pouvant y prétendre dont les postes sont financés au moyen du Fonds du Programme de lutte contre la drogue et du Fonds du Programme de lutte contre le crime. Les charges à payer et les décaissements effectués sont comptabilisés pour les deux fonds à la rubrique concernant la prime de rapatriement. Au 31 décembre 2009, les charges à payer au titre des prestations liées au rapatriement se montaient à 4 091 724 dollars pour le Fonds du Programme de lutte contre la drogue et à 1 217 415 dollars pour le Fonds du Programme de lutte contre le crime; la provision constituée à cet effet est l'une des modalités de financement des engagements au titre des prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite;

e) À la cessation de service, les fonctionnaires titulaires d'un engagement de durée déterminée ou d'un engagement de caractère continu ont droit au paiement des jours de congé annuel qu'ils ont accumulés, jusqu'à concurrence de 60 jours ouvrables. Les engagements correspondants s'élevaient au 31 décembre 2009 à

1 916 000 dollars pour le Fonds du Programme de lutte contre la drogue et à 1 168 000 dollars pour le Fonds du Programme de lutte contre le crime.

f) À la cessation de service, les agents des services généraux d'appui de l'UNICRI ont droit à une indemnité de départ en vertu de la circulaire de la FAO 90/54 du 14 décembre 1990, tandis que les agents des services généraux d'appui de l'UNODC à Vienne ont droit à une prime de fin de service en vertu de la circulaire d'information des Nations Unies UN/INF.243 du 6 mars 1990. Les engagements au titre de ces prestations au 31 décembre 2009 sont estimés à 1 885 724 dollars pour le Fonds du Programme de lutte contre la drogue et à 985 452 dollars pour le Fonds du Programme de lutte contre le crime.

g) Les engagements au titre des prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite et leur financement sont récapitulés dans le tableau suivant :

(En dollars des États-Unis)

	<i>Programme de lutte contre la drogue</i>	<i>Programme de lutte contre le crime</i>	<i>Compte subsidiaire UNICRI (Programme de lutte contre le crime)</i>	Total
Engagements au titre de l'assurance maladie après la cessation de service	10 392 000	3 276 000	808 000	14 476 000
Engagements au titre des jours de congé accumulés	1 916 000	978 000	190 000	3 084 000
Engagements au titre des prestations liées au rapatriement	2 630 000	1 546 000	63 000	4 239 000
Prime de fin de service versée aux agents des services généraux	1 885 724	534 832	450 620	2 871 176
Total, engagements au titre prestations liées à la cessation de service et de l'assurance maladie	16 823 724	6 334 832	1 511 620	24 670 176
Financement au moyen de la provision pour prime de rapatriement	4 091 724	1 011 575	206 841	5 310 140
Financement au moyen des réserves et soldes des fonds de l'exercice 2006-2007	12 265 595	1 109 127	1 446 027	14 820 749
Règlement d'engagements en 2009	(48 675)			(48 675)
Financement au moyen des réserves et soldes des fonds de l'exercice 2008-2009 ou remboursements à ces réserves et soldes	515 080	4 214 130	(141 248)	4 587 962

Note 7

Réserves et soldes des fonds

a) Les recettes afférentes à des exercices à venir sont comptabilisées d'avance uniquement lorsque l'année durant laquelle les contributions annoncées doivent être versées est expressément précisée. Ce qui fait que les contributions non versées qui n'ont pas été comptabilisées d'avance, ainsi que les excédents de fonctionnement effectifs, s'accumulent dans les soldes des fonds.

b) La variation nette des réserves et des soldes du Fonds du Programme de lutte contre la drogue en 2009 et les engagements prévisionnels imputables sur ces soldes sont récapitulés ci-dessous :

(En dollars des États-Unis)

<i>Variation des réserves et des soldes des fonds</i>	<i>Ressources à des fins générales</i>	<i>Ressources à des fins spéciales</i>	<i>Appui au programme</i>	Total
Réserves et soldes des fonds au 1 ^{er} janvier 2008	16 336 893	130 379 698		146 716 591
Ajustements sur exercices antérieurs	(5 145 396)	(2 022 574)	5 085 395	(2 082 575)
Réserves et soldes des fonds recalculés au 1 ^{er} janvier 2008	11 191 497	128 357 124	5 085 395	144 634 016
Variation nette au cours de l'exercice biennal 2008-2009 (état III)	3 448 283	25 289 809	6 311 615	35 049 706
Total, réserves et soldes des fonds au 31 décembre 2009^a	14 639 780	153 646 933	11 397 010	179 683 722
Engagements au titre de l'appui et des projets en cours	14 639 780	153 646 933	11 397 010	179 683 722
Solde au 31 décembre 2009, disponible pour des activités de programme à venir	-	-	-	-

^a Comprend les réserves pour allocations et les éliminations.

c) La variation nette des réserves et des soldes du Fonds du Programme de lutte contre le crime en 2009 et des engagements prévisionnels imputables à ces soldes sont récapitulés ci-dessous :

(En dollars des États-Unis)

<i>Variation des réserves et des soldes des fonds</i>	<i>Ressources à des fins générales</i>	<i>Ressources à des fins spéciales</i>	<i>Appui au programme</i>	Total
Réserves et soldes des fonds au 1 ^{er} janvier 2008	3 767 174	102 098 622	1 200 031	107 065 827
Ajustements sur exercices antérieurs	(84 250)	(93 705)		(177 955)
Réserves et soldes des fonds recalculés au 1^{er} janvier 2008	3 682 924	102 004 917	1 200 031	106 887 872
Variation nette au cours de l'exercice biennal 2008-2009 (état V)	(1 418 685)	12 119 324	2 885 855	13 586 494
Total, réserves et soldes des fonds au 31 décembre 2009^a	2 264 239	114 124 241	4 085 886	120 142 189
Engagements au titre de l'appui et des projets en cours	2 264 239	114 124 241	4 085 886	120 142 189
Solde au 31 décembre 2009, disponible pour des activités de programme à venir	-	-	-	-

^a Comprend les réserves pour allocations et les éliminations.

Note 8

Déficits de trésorerie

Les contributions exclusivement destinées à financer des activités de projet sont traitées comme des ressources à des fins spéciales ou des comptes de projet. Des renseignements sur la répartition de ces fonds entre les différentes activités de projet sont communiqués séparément aux donateurs. Le solde consolidé indiqué dans les états correspond donc à une série de fonds d'affectation spéciale ou de comptes de projet. Dans certains cas, lorsque les dépenses excèdent les encaissements et les intérêts échus, les soldes sont négatifs. Pour le Fonds du Programme de lutte contre la drogue, les déficits ont été financés à l'aide d'avances prélevées sur le fonds de roulement et sont couverts par des contributions à des fins déterminées annoncées mais non encore versées.

Le tableau ci-après récapitule en détail les déficits de trésorerie du Fonds du Programme de lutte contre la drogue.

(En dollars des États-Unis)

<i>Donateur</i>	<i>Numéro du projet</i>	<i>Solde</i>	<i>Contributions non versées</i>
Belgique	GLOR35, IRQR64	-288 730	288 600
Bolivie (État plurinational de)	BOL/F57	-30 213	40 000
Brésil	BRAD32	-7 062	150 316
Canada	AFGR87, GLO/H92, GLO/I71, GLOS48, GLOT08, GLOT58, GLOT88, GLOU42, GLO/U46, GLOU54, VNMS65	-1 168 977	1 675 485
Danemark	EGYR31	-104	0
Commission européenne	GLO/J33, GLO/E69, IRAS03, XEET53	-267 929	1 526 451
Fondation Ford	XMET31	-18 406	75 000
Commission de l'océan Indien	GLOR35	-4 518	4 518
Organisation internationale pour les migrations	AFGT07	-110 116	113 302
Pays-Bas	JOR/J22	-10 575	24 950
Norvège	GLOR35	-100 000	100 000
One UN Viet Nam	GLO/G32	-156 100	188 120
Pérou	PER/D06	-43 911	252 229
Qatar	QAT/J30	69 201	250 000
Suisse	GLOS48	-41 490	41 490
Service de la lutte antimines	GLO/C09	-19 151	116 050
États-Unis	BDIT42, BOL/J99, ECU/I43, GLO/565, GLO/J33, GLOU54, LAOR76, PER/G34, XASS69	-1 110 415	1 861 412
USAID		-5 727	150 695
Total		-3 314 223	6 858 618

Note 9

Biens durables

Selon les conventions comptables de l'ONU, les dépenses engagées pour l'achat de biens durables sont imputées au budget de l'exercice au cours duquel ces biens ont été acquis et ne sont pas portées en immobilisation. Le tableau ci-après donne l'emplacement, les mouvements et l'état des biens durables au 31 décembre 2009.

(En dollars des États-Unis)

<i>Emplacement des biens durables</i>	<i>Au 31 décembre 2009</i>	<i>Acquisition 2008-2009</i>	<i>Passations en charges 2008-2009</i>	<i>Ajustements 2008-2009</i>	Total au 31 décembre 2009
Siège					
Matériel pour les projets					
Programme de lutte contre la drogue	980 565	68 658	-50 508	0	998 715
Programme de lutte contre le crime	0	0	0	0	0
UNICRI (Programme de lutte contre le crime)	0	0	0	0	0
Matériel de bureau					
Programme de lutte contre la drogue	1 490 844	167 624	-110 210	0	1 548 258
Programme de lutte contre le crime	206 742	9 181	-25 900	0	190 023
UNICRI (Programme de lutte contre le crime)	250 514	317 355	-30 455	0	537 414
Total partiel	2 928 665	562 819	-217 073	0	3 274 411
Bureaux de pays					
Matériel de projet					
Programme de lutte contre la drogue	12 513 793	11 574 236	-3 011 952	11 601	21 087 678
Programme de lutte contre le crime	3 429 982	4 701 478	-26 305	206	8 105 361
UNICRI (Programme de lutte contre le crime)	0	0	0	0	0
Matériel de bureau					
Programme de lutte contre la drogue	3 290 463	581 670	-329 822	-3 297	3 539 014
Programme de lutte contre le crime	0	0	0	0	0
UNICRI (Programme de lutte contre le crime)	269 527	1 456	-143 834	-86 811	40 339
Total partiel	19 503 766	16 858 840	-3 511 913	-78 301	32 772 392
Total	22 432 431	17 421 659	-3 728 986	-78 301	36 046 802

Note 10**Contributions volontaires en nature**

Outre des contributions en espèces, les Fonds ont bénéficié de contributions en nature, dont la valeur pour l'exercice biennal 2008-2009 est estimée à 10 457 038 dollars. Destinées à des projets, la plupart de ces contributions ont été faites sur place. Selon le paragraphe 35 des Normes comptables du système des Nations Unies, elles sont comptabilisées à la valeur attribuée par le donateur, sauf si celle-ci s'écarte sensiblement du résultat obtenu en utilisant d'autres indicateurs auxquels l'UNODC a accès, par exemple les tarifs du marché. La conversion en dollars des États-Unis se fait aux taux de change opérationnels de l'ONU à la date à laquelle la contribution est reçue, sauf dans les cas où le montant indiqué en monnaie locale s'écarte sensiblement de la valeur marchande réelle. Les contributions en nature sont détaillées dans le tableau ci-dessous.

(En dollars des États-Unis)

<i>Fonds bénéficiaire</i>	<i>2006-2007</i>	<i>2008-2009</i>	Total
Programme de lutte contre le crime	1 034 468	613 953	1 648 421
UNICRI (Programme de lutte contre le crime)	1 182 717	1 888 456	3 071 173
Programme de lutte contre la drogue	20 356 082	2 877 988	23 234 070
Programme de lutte contre la drogue et Programme de lutte contre le crime	30 091	–	30 091
Total	22 603 358	5 380 396	27 983 754

Note 11**Compte spécial pour les dépenses relatives aux services d'informatique à l'UNODC**

Le Compte spécial pour les dépenses relatives aux services d'informatique à l'UNODC a été créé en 2009 pour comptabiliser les services spéciaux fournis par le Service informatique de l'Office pour les projets financés à l'aide des fonds du Programme de lutte contre la drogue et du Programme de lutte contre le crime. Auparavant, ces services étaient comptabilisés au titre du projet 2202 du Fonds ZNA, c'est-à-dire le compte spécial de l'UNODC pour les menus services fournis à titre temporaire. Les services fournis pour le Fonds du Programme de lutte contre la drogue et le Fonds du Programme de lutte contre le crime comprennent l'achat et l'installation du matériel informatique et la formation du personnel pour les projets des Fonds dans les bureaux extérieurs. Non financés à l'aide du budget ordinaire, leurs coûts sont imputés aux projets financés par des contributions au titre des ressources à des fins spéciales. Les recettes et les dépenses correspondant à ces services informatiques sont prises en compte dans l'état consolidé des recettes et des dépenses; toutefois, elles sont directement éliminées pour éviter le double comptage des recettes et dépenses des fonds des deux Programmes dans la colonne « ressources à des fins spéciales » de l'état consolidé (état I).

Les comptes du Fonds pour les services informatiques concernant l'exercice biennal 2008-2009 sont récapitulés ci-dessous.

(En dollars des États-Unis)

	2008-2009	2006-2007
Recettes diverses	32 631	0
Dépenses		
Frais de voyage	13 223	0
Services contractuels	18 845	0
Frais de fonctionnement	6 246	0
Achats	82 311	0
Total, dépenses	120 625	0
Ajustements sur exercices antérieurs	126 503	0
Réserves et solde du fond en début d'exercice	0	0
Réserves et solde du fond en fin d'exercice	38 508	0
Soldes débiteurs interfonds	38 508	0

10-43757 (F) 050810 090810


 Merci de recycler 